



Bulletin des étudiants en Sciences de l'Antiquité de l'Université de Lausanne

14

28 19746

VOLUME 1.1994

Comité de rédaction 1994

Rédaction

T. Luginbühl

Tel.

692 3047 ou 3052 (UNIL)

728 44 46 (privé)

P. Simon

652 46 64

Correction

J. Zanetta

V. Zwald

Adresse

Chronozones, T. Luginbühl, Institut d'Histoire Ancienne et d'Archéologie, B.F.S.H. II,
1015 Lausanne-Dorigny

Chronozones, aux origines d'un bulletin des étudiants...

La revue Chronozones est née du souhait d'un groupe d'étudiants en Sciences de l'Antiquité de l'Université de Lausanne désireux de coucher leurs idées ou leurs recherches par écrit pour pouvoir les diffuser, les discuter ou les critiquer...

Séminaires, travaux pratiques et examens, on le sait, représentent souvent un travail de compilation et de réflexion non négligeable qu'il est regrettable de voir disparaître après une courte présentation.

Le but de ce format interne de publication est donc de permettre à chacun de pouvoir faire connaître le fruit de ses cogitations tout en se familiarisant avec les techniques de la publication d'articles et, plus largement, la rédaction scientifique, souvent peu entraînée avant le mémoire de licence.

L'intérêt d'une telle revue est également de faire connaître la diversité des activités de l'IAHA, en son sein même ainsi qu'à l'extérieur de l'Institut ou de l'Université. Dans un second temps, son ouverture à des étudiants d'autres universités ou d'autres facultés permettrait de créer des contacts et favoriserait l'interdisciplinarité dans le cadre des Sciences de l'Antiquité.

Cette revue, ouverte à tout article concernant l'Antiquité prise dans un sens large (de la Protohistoire au Haut Moyen-Age), est composé de deux parties - *Materia* et *Antemnae*, dont la première est consacrée à des articles scientifiques et la seconde à des sujets libres touchant de près ou de loin les Sciences de l'Antiquité.

Le lancement du projet Chronozones, rendu possible grâce au feu vert de l'assemblée de Section du 16 décembre 1993, a nécessité la création d'un groupe de travail et d'un modèle de publication qui ont dû être définis précisément.

Cinq personnes suffisent pour gérer la réception des articles, la mise en page et la diffusion de la revue: deux rédacteurs, deux correcteurs et un caissier.

Le modèle de publication a été élaboré de manière à être le plus simple et le plus pratique possible pour alléger le travail et le coût d'édition.

Le rythme de parution prévu est d'un volume par an mais pourra rester souple et varier en fonction de la participation. Le tirage pourra, lui aussi, s'adapter à la demande, au delà d'un seuil d'une trentaine d'exemplaires achetés par l'Institut. Le prix de vente devrait rester très bas (si possible pas plus de 5 francs pour les étudiants).

Mais trêve de longs discours, voici le premier Chronozones, nous espérons qu'il vous plaira...

Table des matières

Materia

- p. 1 **P. Simon**
Atalante, "superwoman" de la Grèce Ancienne?
- p. 15 **T. Luginbühl**
Dionysos et le banquet gaulois, symposion classique et société celtique
- p. 28 **F. Meylan**
Aux origines de Nyon et d'Augst, aperçu historique des fondations césariennes sur le plateau suisse
- p. 34 **M. Putallaz et S. Brighenti**
L'organisation administrative du Valais sous le Haut-Empire
- p. 39 **I. Liggi et S. Montangero**
Onomastique des Alpes Pennines: le droit latin et le droit romain
- p. 49 **S. Reymond**
La religion à Aventicum, divinités et dédicants, essais de corrélation
- p. 63 **D. Pedrucci**
Les *villae* au Bas-Empire, quelques réflexions
- p. 75 **J. Favrod**
Glérolles (VD), une victime du *Tauredunum* ou des historiens?

Antemnae

- p. 81 **A. Combe (L. Decollogny)**
L'histoire n'est qu'un éternel recommencement
- p. 83 **P.-G. Cappietti**
Antichi passi, una marcia storica attraverso le Alpi
- p. 86 **T. Luginbühl**
Trois grottes vaudoises pour les dimanches d'été
- p. 90 **C. Wagner et J. Monnier**
Quelques recettes d'Apicius

Atalante, superwoman de la Grèce ancienne?

Introduction

Si l'étude d'un mythe peut parfois se limiter à sa description et à son analyse, elle déborde cependant fréquemment de ce cadre, sans que l'on s'y attende, nous ouvrant des perspectives jusque-là insoupçonnées.

C'est ce qui s'est passé lors d'une étude ponctuelle qui était, à la base, limitée à l'examen du mythe d'Atalante. Au-delà de la description et de l'analyse, il est apparu que certaines questions étaient restées sans réponse et que ces réponses ou éléments de réponses ne nous seraient donnés que par le débordement du champ d'étude initial.

C'est dans ce contexte, plus méthodologique que véritablement novateur en ce qui concerne les résultats obtenus que s'inscrit cette brève étude.

Buts et méthode

Le fait même que le mythe d'Atalante soit grec nous offre des possibilités d'investigation importantes. Elles se résument cependant à deux composantes, à savoir les sources écrites d'une part, les sources iconographiques de l'autre.

C'est de la confrontation de ces deux types de sources, ajoutée à ce que l'on connaît de la société grecque, que sont nées les questions dont j'ai parlé plus haut.

Il convient maintenant d'apporter quelques précisions concernant le matériel utilisé, à commencer par les sources écrites.

D'emblée, je dois avertir le lecteur du fait que cette étude ne s'est faite, faute de capacités et de temps, que sur les sources traduites. Je crois cependant pouvoir affirmer que la majeure partie des sources concernant Atalante ont été examinées, la recherche exhaustive des mentions s'étant faite par le logiciel Pandora.

D'autre part, et en guise de second avertissement, la totalité du Corpus Vasorum Antiquorum n'ayant pas été examinée, je ne demande qu'à être contredit par les sources

iconographiques dans les propositions qui vont suivre.

J'ai déjà annoncé le sujet qui allait m'occuper maintenant: Atalante. Et dans cette optique, il est nécessaire de rappeler brièvement ce que l'on sait du mythe d'après les sources écrites, démarche qui nous amènera à une confrontation de ces données avec celles de l'iconographie. Nous verrons par la suite s'il n'est pas possible d'aller plus loin en proposant des modèles utilisant d'autres représentations de la femme.

Car c'est bien de la femme qu'il s'agit, de sa condition et de la perception qu'en avaient les Grecs anciens.

Le mythe d'Atalante

Avant d'aborder l'aspect purement iconographique, j'aimerais passer en revue les composantes mythologiques du personnage d'Atalante. C'est ici Apollodore¹ qui nous donne la description la plus précise:

"Lorsqu'elle fut adulte, Atalante choisit de rester vierge. Elle passait son temps, toujours armée, à chasser dans les lieux sauvages. [...] Elle prit part aussi, avec l'élite des héros, à la chasse au sanglier de Calydon et, dans les jeux célébrés en l'honneur de Pélias, elle affronta Pelée à la lutte et le vainquit".

Les parents d'Atalante se prénomment Iasos et Clyménè et nous pouvons ajouter qu'Atalante est née d'un père qui voulait un garçon. Lorsqu'Atalante vint au monde, elle fut refusée et exposée sur la montagne, puis nourrie par une ourse et recueillie par des chasseurs qui assurent son éducation. Elle décide de vouer sa vie à Artémis, déesse chasseresse, lui consacrant sa virginité et son art de la chasse. Le texte d'Apollodore

¹Bibl., III, 106.

nous montre qu'elle fait partie de la chasse de Calydon et de l'équipée des Argonautes. Lorsque son père l'accepte enfin, il la pousse à se marier. Voici ce que nous dit Apollodore² à ce sujet:

"Plus tard, elle retrouva ses parents et, comme son père la poussait à se marier, elle s'en alla dans un endroit qui avait les dimensions d'un stade et y planta, à mi-parcours, un poteau de trois coudées. C'est de là que ses prétendants prenaient le départ, avec de l'avance sur elle, pour une épreuve de course qu'elle courait toute armée. Celui qu'elle rattrapait devait mourir sur le champ, celui qu'elle ne rattraperait pas l'épouserait".

Il semble donc qu'Atalante ait accepté de se marier à la condition de se faire vaincre à la course par le prétendant. Il faut remarquer ici combien Atalante est sûre de ses capacités puisqu'elle part avec un handicap et qu'elle est équipée de ses armes. Voici ce qu'il advint³:

"Beaucoup de prétendants avaient déjà péri, quand Mélianion se prit d'amour pour elle et vint participer à la course. Il amenait des pommes d'or qu'il avait reçues d'Aphrodite. Il les jeta pendant la poursuite et Atalante, qui les ramassait, perdit la course. Mélianion l'épousa donc".

Voilà pour la trame du mythe. Mais essayons maintenant de voir un peu plus en détail ce que nous disent les autres sources écrites et faisons un portrait d'Atalante le plus complet possible.

Avant que Mélianion ne puisse la vaincre à la course, nous l'avons vu avec le texte d'Apollodore, elle est vierge chasseresse. Dans sa participation à la chasse de Calydon, elle fait partie de l'élite des héros. De plus, le texte nous montre encore une Atalante athlète, puisqu'elle combat Pelée à la lutte et gagne. Dans son concours avec les prétendants, c'est encore une fois l'athlète qui est à l'honneur avec la course. Enfin, cette épreuve se fait pour elle en armes, et avec un handicap, ce qui n'est donc pas une course à proprement parler, mais bien une poursuite précédent, comme à la chasse, la mise à mort..

²Bibl., III, 107.

³Bibl., III, 108.

Dans la chasse de Calydon, Apollodore⁴ remarque que les chasseurs ne veulent pas partir avec une femme. Méléagre, qui semble déjà être sous le charme d'Atalante, les y oblige. Avec les Argonautes, elle fait partie de l'élite des Grecs⁵.

Voici ce que savait Apollodore sur le mythe. Il y a cependant un aspect qu'il a passé sous silence, soit volontairement, soit qu'il ne le connaissait pas, peu importe, et que nous rapporte Apollonios de Rhodes⁶ qui fait d'Atalante une femme séduisante, capable de troubler les compagnons de Jason.

"Jason prit ensuite dans sa main droite la lance qui frappe au loin, cadeau d'hospitalité qu'Atalante lui avait jadis offert sur le Ménale en lui faisant un accueil empressé; elle avait en effet le plus vif désir de le suivre dans son voyage. Mais, volontairement, il retint lui-même la jeune fille, par crainte des pénibles conflits que fait naître l'amour".

Diodore de Sicile⁷ nous montre Atalante pouvant être l'objet d'un désir puisqu'il signale combien Méléagre en est amoureux. Théognis⁸, quant à lui, nous montre que même lorsque Atalante refuse le mariage, en insistant sur le fait que c'est un impossible exploit, la morale est sauve et il rappelle aux lecteurs qu'heureusement la raison finit par l'emporter.

"Elle réussit, la blonde Atalante, un impossible exploit, alors qu'abandonnant la maison de son père elle s'en allait sur les hautes cimes des monts pour fuir l'aimable hymen, don d'Aphrodite d'or; mais elle se rendit enfin, quoique rebelle, à la raison".

⁴Bibl., I, 69.

⁵Bibl., I, 110.

⁶Arg., Chant 1, 770.

⁷Bibl. hist., IV, XXXIV: "[...] Méléagre, amoureux d'Atalante, fille de Schoenée, qui assistait à cette chasse, lui fit présent de cette peau, comme prix d'honneur. Les enfants de Thestius, qui assistaient aussi à cette chasse, s'indignèrent de ce que Méléagre avait honoré une étrangère de préférence à ses parents".

⁸Poèmes élégiaques, II, 1290.

Platon⁹, nous apprend que l'âme d'Atalante choisit comme nouvelle condition une âme d'athlète pour les grands honneurs et souligne que c'est par habitude de leur vie antérieure que les âmes faisaient leur choix. Callimaque, dans son hymne à Artémis¹⁰, nous apprend qu'Atalante est une protégée de la déesse chasseresse; de plus, elle est archère.

Ces différentes sources écrites nous permettent donc de dresser le "portrait robot" d'Atalante, portrait à deux facettes, comme nous avons déjà pu le remarquer, deux facettes qui semblent a priori peu compatibles, voir contradictoires.

Certains aspects nous la présentent en effet dotée d'une virilité typique, alors que les autres en font une femme très séduisante, vierge, refusant le mariage, mais revenant à la raison sous l'impulsion de deux déesses résumant bien la nature d'Atalante: il s'agit d'Artémis qui conduit les jeunes filles au mariage, qu'elles ne peuvent éviter sous peine d'ensauvagement, et d'Aphrodite, déesse de l'amour qui fournit les pommes d'or.

La beauté de l'athlète Atalante, son jeu de séduction associé à son hypervirilité, en font, lorsqu'on connaît l'idéal grec masculin et féminin, une figure intéressante, voire subjuguante. On ne peut peut-être pas encore parler ici de fantasme certes, mais nous discernons des aspects chez Atalante qui ne devaient pas laisser froid l'homme grec. Mais restons-en là pour l'instant et examinons l'imagerie.

⁹Rép., 619a-621a: "En effet, c'était d'après les habitudes de la vie précédente que, la plupart du temps, elles [les âmes] faisaient leur choix. [...] Appelée parmi celles qui avaient obtenu un rang moyen, l'âme d'Atalante, considérant les grands honneurs rendus aux athlètes, ne put passer outre et les choisit".

¹⁰III, 215-223: "Tu aimas Atalante aussi, les chasseresse aux pieds agiles, la tueuse de sangliers, fille d'Iasos, le fils d'Arcas, à qui tu appris le mener des chiens et le lancer des traits. Le ban des guerriers chasseurs du sanglier de Calydon n'a pas de blâme pour elle: l'Arcadie reçut le trophée de victoire et détient encore les dents du monstre. Et chez Adès Hylaios non plus que Rhoicos l'insensé n'osent, avec toute leur haine, mal parler d'un tel archer".

Atalante et l'imagerie

L'iconographie présentant Atalante est à la mesure de la richesse du mythe: il ne semble pas qu'il y ait des épisodes non-représentés: tous les aspects de l'héroïne semblent y figurer¹¹. Mais je voudrais mettre l'accent sur celui de la séduction. Les textes semblent nous montrer une Atalante séduisante par ses capacités athlétiques: l'imagerie respecte consciencieusement cette facette et va même beaucoup plus loin lorsqu'il s'agit de traiter l'autre aspect de l'héroïne: elle fait d'Atalante une femme à part entière, une femme "conventionnelle" avec un potentiel de séduction typiquement féminin¹².

Le costume accentue encore l'attitude lorsqu'il n'est pas tout simplement omis, Atalante nous dévoilant sa nudité¹³.

Je ne pense pas que l'homme grec ait été tout à fait indifférent à cette figure dont il connaissait les hauts faits par le mythe et dont il pouvait apprécier l'élégance et la beauté corporelle au travers de l'imagerie. Le fantasme est canalisé, certes, l'action est impossible, comme nous le dit Théognis: on ne refuse pas le mariage, Artémis ne le permettrait jamais. Si Atalante devient véritablement une athlète, ce n'est qu'après sa mort, en dehors du domaine de la cité¹⁴. Durant sa vie, la raison canalise ses pulsions, et la rend plus docile au mariage. Pourtant, là encore, elle s'ensauvage et doit être retirée du monde des humains par une

¹¹Cf. Figs. 1 à 3 par exemple. On aura cependant remarqué que, contrairement au mythe, Atalante n'est jamais représentée en armes, si ce n'est celles nécessaires à la chasse. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

¹²Cf. Figs. 4 à 7.

¹³Il faut ici se poser la question de savoir s'il n'y a pas une impossibilité pour le peintre grec de représenter Atalante, femme, avec des composantes masculines. Même si quelques maladresses sont bien visibles je n'ai pu déceler dans ce corpus d'images une volonté délibérée de virilisation de la femme Atalante. J'en conclus donc que les peintres ont cherché à représenter, anatomiquement parlant, une femme, avec des attributs masculins certes, mais non une créature mi-masculine, mi-féminine surgie d'un quelconque imaginaire.

¹⁴Cf. ci-dessus le texte de Platon.

transformation en lion¹⁵. Par sa conduite scandaleuse, elle passe du monde humain au monde animal. Du monde civilisé, elle passe définitivement au monde sauvage. Et je serais tenté de dire que le mythe ne pouvait pas lui ménager d'autre issue. Sa condition l'oblige à passer par ces épreuves. Comment une femme pourrait-elle s'épanouir librement en concurrençant les héros masculins sur leur propre terrain? Il n'en reste pas moins qu'Atalante devait être l'objet d'une forte admiration auprès de la gent masculine de la société grecque.

Fantasme incomplet

A ce stade, il y a tout de même un aspect du mythe et du fantasme qui me trouble. On a vu que la virilité d'Atalante se manifeste par sa participation aux chasses et par ses prouesses d'athlète. L'activité physique et la chasse sont deux institutions dans le monde grec que nous connaissons bien: elles font partie intégrante de l'éducation des éphèbes, composante masculine de la société. Elles sont présidées par Artémis, responsable de leur ascension au statut d'adulte. Elles ont une fonction reconnue: former les éphèbes au métier de citoyen hoplite. On sait par ailleurs que l'activité physique, quelle qu'en soit la finalité, n'est pas uniquement réservée aux hommes: les femmes la pratiquent mais seulement entre elles.

Si nous avons, avec le mythe d'Atalante un fantasme, c'est-à-dire la condensation de vertus masculines dans un corps féminin, il manque l'aspect fondamental où nous mènent les activités de la chasse et du sport: où se trouve le guerrier chez Atalante, guerrier que la chasse et l'activité physique ont préparé? Pas une représentation, pas une allusion dans les textes, si ce n'est celle d'Appollodore, qui la fait courir en armes. Faut-il croire que l'aspect féminin a pris le dessus chez Atalante? Là encore, je crois qu'il faut examiner les possibilités offertes par le mythe. Et je suis obligé de constater, puisque le mariage ne se refuse pas, que la

¹⁵Appollodore raconte cet épisode dans Bibl., III, 108: "[...] On raconte qu'un jour, au cours d'une chasse, ils pénétrèrent dans le temple de Zeus, s'y livrèrent au plaisir d'amour et furent changés en lions".

soumission aux coutumes et usages de la cité est inévitable pour Atalante. La voir à la chasse, tuant des bêtes sauvages, passe encore. Car il faut rappeler ici qu'Atalante n'est pas une déesse: ce qui est évident pour Artémis l'est moins pour une femme comme Atalante. Dès lors, la voir participer à l'activité guerrière et l'accepter défendant la cité en armes, c'est trop: le mythe et le fantasme qui y est associé ont atteint leurs limites. Au-delà, le citoyen grec ne peut plus suivre: il ne saurait être question de ménager une place aussi importante dans la société à une femme, quelle que soit son appartenance à l'élite des héros.

Je ne suis cependant pas persuadé qu'il évacue pour autant le fantasme. Un fantasme est entier, il n'a pas de demi-mesure: il est simplement limité par l'imagination. Visiblement, un Grec ne pouvait pas imaginer une Atalante, c'est-à-dire une femme grecque, dans une phase de combat. Alors, où transpose-t-il son fantasme de femme guerrière? Chez les barbares. Et dans ce contexte, ce sont les Amazones qui nous viennent immédiatement à l'esprit. Je ne veux pas discuter ici de la possible réalité de ces femmes guerrières barbares malgré le côté passionnant de cette recherche. Je cherche simplement à expliquer le phénomène des Amazones comme complément au mythe d'Atalante et ceci particulièrement en imagerie. Il s'agit maintenant d'un postulat à vérifier.

Les Amazones

La tâche est ardue et je me propose dans un premier temps de faire un bilan des figures d'Amazones¹⁶.

La première chose à constater est leur appartenance au groupe d'Artémis, comme nous le mentionne Callimaque¹⁷. Elles dansent en armes autours de l'image d'Artémis en produisant un bruit effrayant.

"Et jadis, au rivage d'Ephèse, les guerrières Amazones dressèrent ton image[Artémis], au pied du tronc d'un hêtre; Hippô accomplit les rites, et les Amazones, reine

¹⁶On lira avec intérêt les pages de F. Hartog, 1991, pp. 229 ss.

¹⁷Hym. à Art., III, 237-247.

Oupis, autour de l'idole firent la danse armée, la danse des boucliers, puis en cercle déroulèrent leur large choeur; le chant aigu et léger de la syrinx soutenait leurs pas pour, d'accord, frapper la terre; on n'avait pas encore les os de faon percés de trous par l'invention d'Athéna, cruelle aux cerfs. Et l'écho résonnait jusqu'aux Sardes, jusqu'au pays du Bérécynthe. Et les pieds claquaient, avec un bruit pressé, et les carquois retentissaient".

Diodore¹⁸ confirme leur attachement à Artémis, comme d'ailleurs, beaucoup plus tard, Quintus de Smyrne qui compare plusieurs fois Penthesilée, la célèbre amazone, à Artémis¹⁹.

En fait les sources sont très évasives sur leur situation. Ce qui retient mon attention, c'est que pour les Grecs, la plupart des Amazones se trouvent en Asie ou en Libye, en Albanie, etc..., bref, elles sont barbares, éloignées géographiquement et socialement de la cité grecque.

Elles sont d'autre part viriles: presque tous les textes font mention de cette caractéristique. Homère d'une part²⁰, et

¹⁸Bibl., IV, 16. L'épisode raconte le combat d'Hercule contre les Amazones: "[...] Céléno, Eurybia et Phœbé [des Amazones], compagnes de Diane chasseresse et habiles à tirer à l'arc...".

¹⁹Livre I, Penthesilée, 358: "Voyez, amis! Une déesse est sûrement descendue du ciel aujourd'hui pour combattre les Argiens et nous porter assistance: tel est le souverain vouloir de Zeus, car il se souvient sans doute encore du puissant Priam qui se réclame de son sang immortel. Non! je ne puis croire en la voyant qu'elle ne soit qu'une femme: quelle bravoure! quelle armure splendide! Ne dirait-on pas plutôt Athéné ou la violente Ényo, la Discorde ou la glorieuse fille de Léto [Artémis]?"

Livre I, Penthesilée, 663: "[...] A la voir reposer sur le sol, dans son armure, ne dirait-on pas la fille de Zeus, l'indomptable Artémis, lorsqu'elle dort, les membres lassés d'avoir en pleine montagne forcé les lions à la course? Ce charme qu'elle conserve jusque dans la mort, c'est l'œuvre d'Aphrodite en personne, la compagne à la belle couronne du puissant Arès; car elle veut que la vierge tourmente d'amour même le fils de l'irréprochable Pelée".

²⁰Il., III, 183 ss.: "[...] je fus compté parmi eux quand vinrent les Amazones viriles".

Il., VI, 1 ss.: "En troisième lieu, il [Bellérophon] massacra les viriles Amazones".

enfin Lysias²¹, qui montre bien leur virilité en leur opposant des guerriers mâles grecs, vaillants et courageux. Si Lysias les oppose, c'est qu'il considère les Amazones sur le même pied que les hoplites grecs.

"[...] Elles étaient plus voisines, à cause de leur grand courage, des hommes que de leur propre sexe; elles dépassaient tant les hommes par leur vaillance que leur forme féminine ne semblait pas les désavantage. Dominant de nombreuses nations, elles avaient réduit en servitude tous leurs voisins. Mais, entendant parler de la grande renommée de notre propre nation, leur haute ambition les poussa, pour accroître leur gloire, à s'allier avec la plus belliqueuse des nations et à marcher ensemble contre notre ville. Mais elles se heurtèrent à de vaillants hommes et leur courage devint pareil à celui de leur sexe".

Ce même procédé qui consiste à décrire leur vaillance au combat est appliqué par Diodore, où elles sont opposées à une des plus grandes figures héroïques, en l'occurrence Héraclès en personne²². Bref les exemples ne manquent pas et les Amazones nous sont dépeintes comme particulièrement redoutables. Laissons pour le moment de côté l'issue des combats.

On remarquera dans le texte de Diodore²³ qu'Héraclès combat les Amazones parce qu'il ne supporte pas, après avoir décidé d'oeuvrer pour le genre humain, que des femmes puissent gouverner un peuple²⁴. Quant à la séduction dont nous parle Quintus de Smyrne, elle me paraît découler d'une œuvre faisant une large place au tragique: je ne m'y attarderai donc pas pour l'instant.

²¹Oraison funèbre, 4-6.

²²Cf. note. 17. "[...] Mais les plus braves combattirent Hercule lui-même, et se défendirent vaillamment".

²³Bibl. hist., XIII, 55, 3: "[...] Pour finir, elles [les Gorgones] furent exterminées par Héraclès, ainsi que le peuple des Amazones, lorsque ce héros, dans son expédition vers les régions du Couchant, érigea les stèles de Libye, estimant qu'il serait scandaleux, pour lui qui avait résolu d'être le bienfaiteur de l'ensemble du genre humain, de tolérer que certains parmi les peuples, fussent gouvernés par des femmes".

²⁴Voir à ce propos les vues intéressantes de Hartog, 1991, pp. 44-45.

Les Amazones sont donc de redoutables guerrières, et, selon les différents noms qu'on leur donne, opposées aux hommes, tueuses d'hommes, carnassières. En tous points, elles prennent la place de l'homme, comme nous le décrit bien Strabon²⁵. On ne saurait accepter cette férocité et cette prise de pouvoir chez des femmes grecques, même dans un fantasme... Mais rappelons-le, les Amazones sont barbares.

Les Amazones et l'imagerie

Il faut bien admettre qu'à la lumière des textes, le rapprochement est difficile, voire hasardeux. Qu'en est-il de l'imagerie? Elle est compatible avec les textes en ce sens que les Amazones y sont représentées en tous points comme des hommes²⁶. Elles ne se distinguent que par la couleur claire de leur peau dans la céramique à figure noire, parfois par un attribut physique féminin ou enfin par leur nom. Mais leur attitude est la même que celle des hommes, dans leurs gestes lorsqu'elles sont en train s'armer, comme dans ceux du combat. Il est même parfois extrêmement difficile, voire impossible de différencier les hommes des femmes lorsqu'elles combattent en costume d'archer scythe. En revanche, aucune figuration d'attitude typiquement et exclusivement féminine.

Certaines représentations dans la céramique à figures rouges, comme la coupe du peintre de Penthésilée²⁷, certaines sculptures²⁸, trahissent un autre aspect de la figure des Amazones: la femme, comme

²⁵Géog., XI, 5, 1: "[...] Elles passeraient entre elles la plus grande partie de leur temps, vaquant elles-mêmes à tous les travaux tels que le labourage, les plantations et l'élevage des troupeaux, en particulier des troupeaux de chevaux, cependant que les plus vaillantes d'entre-elles se consacraient surtout à la chasse et s'exerceraient à la guerre".

²⁶Cf. Figs. 8 et 9. Il existe cependant un très grand nombre de situations de la guerre dans lesquelles les Amazones sont représentées avec les mêmes attitudes que les hommes. Nous n'avons malheureusement pas pu les présenter ici faute de place.

²⁷Cf. Fig. 10. On ne peut pas vraiment dire ici que l'Amazone est représentée de manière particulièrement féroce!

²⁸Voir par exemple les frises du Mausolée d'Halicarnasse.

être désirable, séduisant, voire érotique. Mais à part au combat et à la chasse, pas de représentation d'Amazones. Dans l'imagerie, comme d'ailleurs dans les textes, l'Amazone se trouve être ainsi l'exact complément de l'image d'Atalante. Si l'on osait faire la synthèse, purement artificielle, on obtiendrait une femme athlète, courant et dansant en armes, chasseresse, combattante redoutable comme séduisante.

La différence tient dans l'origine: les Amazones sont acceptées comme combattantes parce qu'elles sont barbares. Et encore, il n'est pas imaginable qu'elles infligent des défaites aux mâles grecs. Partout, l'issue des combats résonne comme une sentence, inéluctable: c'est la défaite, rappel du monde de la cité sur les barbares et sur l'ordre des femmes. La cause est impossible, d'avance perdue. La question suivante est: avons-nous mis en rapport deux situations extrêmes qui par bonheur coïncident bien? En d'autres termes, pouvons-nous trouver des exemples intermédiaires entre ces deux situations extrêmes, témoins du dérapage possible et de l'expression du fantasme?

Les Danaïdes

J'ai arrêté la recherche après avoir trouvé un cas, celui du mythe des Danaïdes, mais il est très probable que cela ne soit pas le seul. Je rappelle le mythe en deux mots: les 50 filles de Danaos refusent un mariage avec leurs cinquante cousins. L'issue du combat qui s'ensuit leur est néfaste et elles prennent la fuite avec leur père sur un bateau en partance pour la Grèce. Les prétendants les poursuivent et les forcent au mariage. Le père donne alors comme cadeau à chacune d'elles une dague et leur fait promettre de tuer leur mari lors de la nuit de noces. Elles s'exécutent, seul un mari étant épargné, celui-là même qui exercera sa vengeance. Les Danaïdes sont condamnées à une châtiment éternel: le remplissage d'un chaudron sans fond. C'est ce que l'imagerie nous montre immanquablement.

Ainsi, le mythe nous montre des femmes refusant, comme Atalante, le mariage: aux yeux des Grecs, c'est, comme dit Moreau²⁹, tomber dans la sauvagerie, dans la barbarie. Tuer son mari, c'est *a fortiori*

²⁹Moreau 1985, pp. 60-90.

refuser le monde de la cité, s'enfoncer dans le monde barbare, s'ensauvager. Examinons tout d'abord les textes. Et je commencerai par un texte de Mélannipidès, fragment des Danaïdes, qui a été examiné par Moreau³⁰ et qui nous plonge tout de suite dans le cœur du sujet. Voici ce qu'il dit:

"En effet, elles [les Danaïdes] n'avaient pas l'apparence habituelle des êtres humains, ni non plus la voix de femmes. Au contraire, montées sur des chars garnis d'un siège, elles s'exerçaient à travers les clairières ensoleillées des bois; leur cœur trouvait souvent plaisir à chasser, et souvent aussi à rechercher l'encens aux larmes saintes, les dattes odoriférantes et la casse, délicates graines de Syrie".

Les cinquante fille de Danaos prennent un aspect qui nous est désormais familier. Elles ont une voix qui n'est plus féminine, mais masculine: elles chassent et sont montées sur des chars qu'elles manoeuvrent elles-mêmes, comme les Zauèces, femmes barbares de l'œuvre d'Hérodote³¹: dans l'imagerie, jamais on ne représente les Danaïdes dans cette manoeuvre. Par contre, c'est une séquence bien connue chez les Amazones. Elles sont viriles comme elles, comme le trahit leur voix, devenue masculine.

Un texte d'Eschyle nous montre les Danaïdes sous des aspects à peine différents: elles ressemblent à des barbares par leur habillement, de Libye plus précisément, à des Amazones carnassières, si elles avaient des arcs. Elles proclament cependant leur appartenance à la race argienne.

"Le Coryphée. - Je parlerai bref et net. Nous nous honorons d'être de race argienne et de descendre d'une génisse féconde. Tout cela est vrai et, si je puis parler, je saurai l'établir.

Le Roi. - Votre langage, étrangères, semble incroyable à mes oreilles: d'où vous viendrait telle origine? Ce sont les Libyennes que vous rappelez, bien plutôt que les Argiennes. Le Nil encore pourrait

³⁰ibid.

³¹L'Enquête, IV, 193: "Après les Maxyes viennent les Zauèces, dont les femmes mènent les chars à la bataille".

nourrir plantes pareilles. Le type chypriote que, comme dans un moule, frappent les mâles au sein des femmes, ressemble également au vôtre. J'ai ouï aussi parler d'indiennes nomades, qui vont chevauchant des mules sur des selles à dossier à travers les régions qui avoisinent l'Ethiopie. Ou des Amazones, vierges carnassières! Voilà peut-être encore pour qui je vous prendrais si vous aviez des arcs. Mais instruisez-moi: que je comprenne mieux comment votre origine, votre sang peuvent être argiens".

Elles ne manquent cependant pas d'attributs féminins, puisque soumises à leur père, faibles et pleurantes. Mais elles sont cependant fermement opposées au mariage. Ces Danaïdes ont donc un caractère ambivalent, tantôt, femmes supplantes, tantôt féroces meurtrières.

Si l'on examine attentivement le texte, on remarquera que tout les différences de la femme habituelle, les détache du monde civilisé, et les fait glisser vers la barbarie masculine.

Le combat qu'elles perdent au bord du Nil en font des guerrières à part entière, mais là aussi, comme pour les Amazones, la défaite vient sanctionner leur action en marge du monde féminin. Ce combat, nous en avons une vague allusion dans une tragédie d'Eschyle³² et deux vers d'un fragment d'une épopée du VIème siècle³³:

"Et les filles de Danaos s'armaient alors rapidement près du Nil souverain au cœur abondant".

Ainsi, nous voyons que le dérapage est possible. La figure d'Atalante glisse vers celle des Danaïdes, car comme elles, elle refuse le mariage, supplie Artémis, l'éternelle vierge. Mais les Danaïdes restent barbares: leur situation, leurs actions sont sanctionnées par la mort et le châtiment éternel. La différence avec Atalante, c'est l'action armée, intolérable parce qu'à l'encontre de leur mari, c'est-à-dire à l'encontre des principes de la cité. Ce rejet de la domination masculine, qui va jusqu'au meurtre, trouve son parfait répondant chez

³²Supp., 81-83: "Même aux fugitifs, meurtris par la guerre, une sauvegarde contre le malheur s'offre dans l'autel où réside la majesté des dieux.

³³Fr. 1 Kaibel; voir Friis Johansen - Whittle, I, p. 44.

les tueuses d'hommes, les Amazones, barbares à part entière et de ce fait affranchies des lois de la cité grecque.

Censure!

Mais qu'en est-il de l'imagerie? Là encore, sauf erreur et jusqu'à plus ample enquête, tout concorde: les Danaïdes ne sont pas représentées autrement qu'accomplissant le châtiment éternel, comme si le peintre avait créé l'image en guise d'avertissement. Elles ne sont pas tout à fait barbares, puisqu'elles donnent même leur nom aux Grecs, les Danaens. Il est donc dangereux de les représenter accomplissant leur forfait. Le fantasme de la femme séduisante-combattante ne résiste donc pas aux interdits de la cité, tant au niveau du mythe qu'au niveau de sa représentation, comme nous le montre l'exemple des Danaïdes: elles sont ici condamnées parce que leur comportement tombe par trop dans le monde sauvage et qu'elles ne sont pas tout à fait barbares. Ce qui n'est ni le cas des Amazones, ni le cas d'Atalante, qui pourtant n'est jamais représentée en armes de combat, sur lesquelles le Grec peut fantasmer, car la cité est sauve, ses institutions aussi.

En guise de conclusion: Atalante, superwoman de l'antiquité?

Le terme moderne de *superwoman* peut-il s'appliquer à la figure d'Atalante? Si l'on considère que ce terme est l'expression d'un des fantasmes d'une société moderne encore tellement masculine, je serais tenté de répondre par l'affirmative. En vérité, il me semble nécessaire de parler de *superwomen*: Atalante n'est qu'une composante du fantasme faisant partie intégrante du groupe Amazones-Danaïdes-Atalante sur lequel l'homme grec pouvait rêver. Je demeurerai cependant prudent au moment d'aborder ce difficile aspect de la recherche, qui découle plus de la sociologie et de la psychologie que de l'archéologie. Ce n'était en tout cas pas le but de ces quelques lignes.

S'il est un domaine où l'on doit bien évidemment pousser la recherche, c'est celui des sources.

D'une part, il s'agit de porter une attention particulière aux documents iconographiques

dans la perspective que nous venons de suggérer.

D'autre part, il serait bon qu'un philologue se penche attentivement sur les textes afin d'y déceler ce que la déduction a permis d'élaborer. Je dois rappeler n'avoir utilisé que des sources traduites. Un examen global s'impose donc encore. Enfin, le lecteur aura tout de suite remarqué l'absence d'une quelconque chronologie tant au niveau des textes qu'au niveau de l'analyse des images. De même leur provenance n'a pas été prise en considération et l'on sait à quel point certains groupes culturels développent des particularismes qui ne permettent parfois plus de reconnaître une origine commune au sujet représenté. Pour donner au mythe d'Atalante les caractéristiques que j'ai voulu lui reconnaître, il sera nécessaire de passer par ces différentes étapes.

En ce qui concerne la thématique, rappelons que nous avons délibérément laissé de côté la figure d'Artémis. Il me semble que la confrontation détaillée de ces deux mythes nous apporterait des renseignements intéressants: pour mémoire, il n'est pas improbable que les études touchant à l'aspect de l'ours, tant dans le mythe d'Atalante que dans le mythe d'Artémis, ne puisse faire de progrès significatifs.

Et pour conclure, il serait particulièrement intéressant d'examiner attentivement les circonstances du meurtre d'Agamemnon et voir quel rôle peut y jouer une femme comme Clytemnestre. Pour aiguiser la curiosité, je rappellerai simplement que l'unique représentation du meurtre nous montre Clytemnestre armée de la double hache des Amazones...

Liste et légende des figures

Fig. 1.- LIMC, Atalante, 2

Fig. 2.- LIMC, Atalante, 72

Fig. 3.- LIMC, Atalante, 60

Fig. 4.- LIMC, Atalante, 85

Fig. 5.- LIMC, Atalante, 86

Fig. 6.- LIMC, Atalante, 87

Fig. 7.- Lécythe de Douris

Fig. 8.- Amphore attique d'Exekias

Fig. 9.- Plat attique, ABV, p. 677, 1

Fig. 10.- Coupe, peintre de Penthésilée

Cratère à volutes, Vase François, ABV, 76,1. Vers 560. Atalante et Méilanion à la chasse.

Coupe, ARV(2), 65, 113. Vers 510. Atalante dans sa lutte contre Pelée.

Coupe, ARV(2), 797, 137. Vers 450. Atalante en tenue d'athlète, strigile et borne.

Coupe, ARV(2), 919, 4. Vers 450. Atalante et Méilanion (?), ou Pelée. Atalante est encore présentée comme une athlète.

Coupe, ARV(2), 919, 5. Vers 450. Atalante et Méilanion (?) ou Pelée

Coupe, ARV(2), 1512, 23. Vers 400. Atalante et Pelée. Le jeu de la séduction.

in BERARD, C.: "La chasseresse traquée", in *Kanon, Festschrift Ernst Berger*, No 15, Basel, 1988, pp. 280-286. Fig. 83.1. Atalante fuyant le mariage.

Munich, MaK, inv. 1470, vers 540, in DUCREY, 1985, Fig. 146. Un guerrier ramène son camarade du champ de bataille.

in VON BOTHMER, 1957, Pl. LXI, 4. Une Amazone ramène sa camarade du champ de bataille.

Munich, SAG, inv. 8705. in DUCREY, P, 1985, Fig. 190. Achille donne le coup fatal à Penthésilée, la reine des Amazones. Que reste-t-il de la férocité de cette femme guerrière? L'ordre de la cité est sauf.



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4



Fig. 5



Fig. 6





Fig. 8



Fig. 9

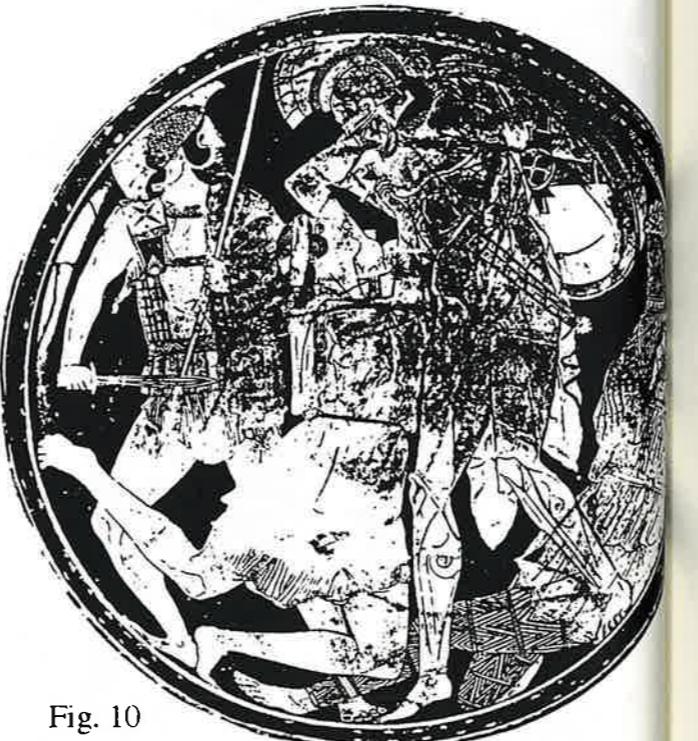


Fig. 10

Bibliographie

Sources

- Apollodore
- Apollonius de Rhodes
- Callimaque
- Diodore de Sicile
- Hérodote
- Homère
- Lysias
- Platon
- Strabon
- Theognis
- Xénophon

La bibliothèque, livres I, 67-71; I, 110-115; III, 105-109.

Argonautica, livre 1, 769-770.

Hymne à Artémis, III, 215-250.

Bibliothèque historique, livres IV, 16; IV, 24.

L'Enquête, livre IV, 110-117.

Iliade, III, 183 ss.; VI, 186 ss.; II, 814 ss.

Oraison funèbre, 4-6.

La République, 619a-621a.

Géographie, livre XI, § 5, 1-4.

Poèmes élégiaques, livre II, 1283-1294.

L'art de la chasse, XIII, 17.

Ouvrages généraux

- Anderson, J. K.
- Collectif

Hunting in the ancient world, London, 1984.

La cité des images: religion et société en Grèce antique, Lausanne, 1984.

Femme et mythe, Paris, 1982.

Guerre et guerriers dans la Grèce antique, Paris.

Women in the Greek Myth, London, 1986.

Dictionnaire de la civilisation grecque, Paris, 1986.

Ouvrages spécialisés

- Benett, F. M.
- Von Bothmer, D.
- Charachidze, G.

Religious cults associated with the Amazons, New York, 1912 et 1987.

Amazons in Greek Art, Oxford, 1957.

Prométhée ou le Caucase: essai de mythologie contrastive, Paris, 1986.

Centaurs and Amazons: women and the Pre-history of the great chain of being, The university of Michigan Press, 1982.

La mosaïque des Amazones: fouille d'Apamée de Syrie, Bruxelles, 1968.

Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre, Paris, 1991², 1980.

Die Sagen von den Argonauten von Theben und Troia in der klassischen und hellenistischen Kunst, München, 1989.

Amazones guerrières et gaillardes, Grenoble, 1975.

Amazons: a Study in Athenian Mythmaking, Baltimore et London.

Figures, Idoles et Masques, Paris, 1990.

Articles

- Bérard, C.

"L'impossible femme athlète", in *Annali, Archeologia e Storia Antica*, VIII, Naples, 1986, pp.195-207.

"La peau de lion", in *Annali, Archeologia e Storia Antica*, VIII, Naples, 1987, pp. ?-170

Bernardini, P.

"La chasseresse traquée", in *Kanon, Festschrift Ernst Berger*, No 15, Basel, 1988, pp. 280-286.

Loraux, N.

"Aspects ludiques, rituels et sportifs de la course féminine dans la Grèce antique", in *Stadion*, 12-13

Moreau, A.

"La cité, l'historien, les femmes", in *Pallas, Revue d'Etudes Antiques*, tome 32, 1985, pp. 7-39.

Weber, M.

"Les Danaïdes de Melanippides: la femme virile", in *Pallas, Revue d'Etudes Antiques*, tome 32, 1985, pp. 60-90

Un article un peu à part

Petit, A

"Le traitement courtois du thème des Amazones d'après trois romans antiques: Enées, Troie et Alexandre", in *Le Moyen-Age, Revue d'Histoire et de Philologie*, No. 1, 1983, pp. 63-84

Thierry Luginbühl

Dionysos et le banquet gaulois

Symposion classique et civilisation celtique

Les données des archéologies classique et protohistorique européennes permettent aujourd'hui d'avoir une assez bonne connaissance sur la chronologie, la nature et la symbolique des importations de mobilier ou de produits méditerranéens dans le monde celtique³⁴. L'importance, dans ces échanges, des biens liés à la consommation du vin et donc au symposion est bien connue et même emblématique de certaines périodes: pensons simplement au cratère de Vix, à l'hydrie de Gräschwill ou au chaudron de Hochdorf qui sont vraisemblablement les trois récipients les plus célèbres du premier Age du Fer nord-alpin. Mais quelle a été l'influence réelle de ces ustensiles et du vin sur la conception du banquet des populations qui les découvraient? Quel a été le degré d'hellénisation des Celtes qui les utilisaient ou les consommaient? Dionysos et le banquet "à la grecque", le symposion, se sont-ils enracinés en Gaule avant la romanisation?

Dans le but, certes un peu téméraire, de répondre à ces questions, cette petite étude tentera de dégager les origines et l'évolution de la conception du banquet dans le monde méditerranéen puis de l'importation en Celtique du vin et de l'*instrumentum* nécessaire au symposion. Après un chapitre sur la société celtique et sa conception du banquet, religieuse, hiérarchique et symbolique, elle tentera en conclusion de dégager les informations que l'on peut tirer en comparant la forme et le fond de "l'idéologie" du vin de ces deux civilisations.

³⁴ Voir par exemple Brun 1987, *Trésors des princes celtes* ou collectif, *Les princes celtes et la Méditerranée*, 1988.

Le symposion, un rituel, des accessoires

Monde homérique

L'état des connaissances permet aujourd'hui de penser que le vin a été introduit en Grèce, à partir de l'Orient, dès l'Helladique récent. Les allusions à son sujet dans les textes homériques, assez rares et peu commentées, sont un peu ambiguës. Le vin y apparaît à la fois comme un article de luxe - apanage de la noblesse et des guerriers³⁵ - gardé dans les celliers avec les biens les plus précieux (or, bronze, armes, étoffes) et aussi, au contraire, comme un produit de consommation répandu, offert par exemple par le porcher Eumée à Ulysse déguisé en mendiant³⁶ et placé sous l'égide d'un dieu qualifié de "Démotikos".

Outre une consommation probable durant certains repas, le vin semble avoir été au centre de trois types de rituels particuliers: le repas d'hospitalité, offert à tout étranger (et même semble-t-il au plus pauvre), le banquet royal et le banquet de pairs, entre aristocrates, ancêtre probable du symposion classique.

Les conventions d'hospitalité dont la violation est le thème central de l'Iliade et dont l'importance sur le plan social a été relevée par M. I. Finley³⁷ n'étant pas le propos de cette petite étude, seules les deux formes aristocratiques du partage du vin seront ici développées.

L'Iliade et l'Odyssée offrent de nombreux exemples de banquets royaux: banquet d'Agamemnon aux anciens (Il. IX, 70), banquet de Priam pour les funérailles d'Hector (Il. XXIV, 801-804), banquet d'Alkinoos (Od. VIII, 100), etc...

³⁵ Voir par exemple Iliade XII, 310-321.

³⁶ Odyssée XIV, 45-47.

³⁷ *Le monde d'Ulysse*, New-York, 1954, 1977.

Le roi, pour divers motifs (célébrations, funérailles, présence d'un hôte que l'on veut honorer, ouverture d'un conseil), y conviait ses vassaux, des chefs alliés et parfois ses guerriers. Le programme des réjouissances semble y avoir été varié (festins, beuveries, joutes sportives, musique, danse et poésie), et avoir présenté une forte signification "socio-religieuse". Les sources nous montrent assez clairement qu'en être écarté représentait une terrible exclusion sociale et la perte, *de facto*, du statut de chef reconnu³⁸.

Ce type de banquet donné aux seuls frais d'un roi et dont G. Dumézil (1924) a retrouvé des parallèles dans toutes les sociétés "indo-européennes", semble avoir été à la fois le symbole et le justificatif de la souveraineté monarchique. Le degré de magnificence de ces beuveries royales (nombre de convives, d'animaux abattus, qualité du vin, des services, des jeux, des aèdes, etc...) paraît alors avoir été compris comme le révélateur de la puissance et de la richesse de leur organisateur.

Comme l'a soullevé M. I. Finley³⁹, ces banquets, placés par des sacrifices sous la protection de divinités variées (Zeus, Hermès, les nymphes, etc...), semblent avoir établi et renouvelé un lien, par le moyen du rite, entre les hommes, entre les hommes et les dieux, et entre les vivants et les morts. Le retour constant du festin aurait été alors perçu comme la condition nécessaire à la cohésion et à la préservation de la société et des bons rapports de voisinage. Par cette fonction de lien entre les différents niveaux de l'univers et de garant de la survie et de la solidarité de la société, le rituel du banquet royal avec son élément principal, le vin, semble avoir été un élément important de la symbolique grecque de l'éternité.

Le banquet entre aristocrates doit avoir eu des motivations et un déroulement très différents. Loin du cérémonial des fêtes royales, Dionysos semble avant tout y avoir été célébré pour son rôle de dispensateur de joie. Le dieu qui donne l'oubli des peines y était probablement

honoré par des groupes plus ou moins restreints de convives de rang social proche, banquetant en privé dans la demeure d'un des leurs.

Occupation héroïque, sur le même plan que la bataille ou la chasse, le banquet était réservé aux hommes. Un petit discours d'Ulysse, fatigué d'aventures et pressé de quitter les Phéniciens pour retrouver son foyer, nous donne une bonne idée de ce type de fêtes entre nobles, archétype probable du symposion entre citoyens de l'époque classique:

"le plus cher objet de mes voeux, je te jure, est cette vie de tout un peuple en bon accord, lorsque, dans les manoirs, on voit en longue file les convives siéger pour écouter l'aède, quand, aux tables, le pain et les viandes abondent et qu'allant au cratère l'échanson vient offrir et verser dans les coupes"⁴⁰.

Elément essentiel du sentiment de solidarité entre responsables de communautés voisines, ces fêtes ont néanmoins été, vraisemblablement, le théâtre de l'expression de la concurrence entre aristocrates soucieux d'étiquette et suivant parfois aveuglément leur code de l'honneur.

Le banquet privé, de par la création d'une hiérarchie interne entre convives, en fonction de leur puissance ou de leur renommée, offrait ainsi un excellent exutoire aux rivalités de voisinage et permettait de rééquilibrer fréquemment et pacifiquement la balance des forces entre "dominants" de rang proche, du simple chef d'*oikos* familial au seigneur de communauté importante.

L'épisode des prétendants banquetant dans le palais d'Ulysse a pour thème central la violation de l'éthique de ce symposion aristocratique, organisé, en temps normal, successivement par chacun des participants.

Ce qu'il y avait de blâmable chez les prétendants, ce n'était pas l'oisiveté et le luxe d'une vie passée en banquets au palais d'Ulysse. Cette conduite était normale pour l'aristocratie. Il était, par contre, tout à fait malséant de ne cesser de festoyer aux dépens d'un seul homme, à plus forte raison en son

absence. "Videz ma salle" ordonne Télémaque aux prétendants "arrangez-vous ensemble pour banqueter ailleurs, et, tour à tour, chez vous, ne mangez que vos biens"⁴¹.

Concernant mobilier, le banquet homérique semble avoir surtout été caractérisé par la présence du récipient à mélanger et à présenter le vin: chaudron sur trépied, cratère, situle, bassine ou baquet, selon le rang de l'hôte. Le vin, à partir de contenants comme outres et amphores, y était coupé avec de l'eau transportée dans des seaux ou des hydries. Les serviteurs, indispensables au symposion, y puisaient au moyen d'oenochœs et servaient le mélange dans des coupes dont la beauté et la rareté étaient la marque du rang et de la renommée des invités, et dont la possession⁴², garante du statut du participant, servait en fait de "carton d'invitation".

Epoque classique

Le symposion de l'époque classique est très bien connu grâce à des sources écrites et figurées nombreuses, variées et abondamment commentées. Très proche, sur le plan formel, du banquet entre nobles de l'époque homérique, la "réunion de buveurs" de l'époque classique, tout en gardant une grande importance sociale, s'en est considérablement écarté sur le plan de l'idéologie. La conception du symposion semble avoir suivi la rapide évolution sociale qui caractérise, en Grèce, le sixième siècle. Le banquet aristocratique se transforme, tout en gardant quelques archaïsmes trahissant son origine, en une manifestation de citoyenneté, à la fois modèle socio-religieux et expression d'une classe possédante et dirigeante (certaine de sa supériorité culturelle). Au moyen d'un rituel très structuré, dont le déroulement a été abondamment étudié, d'une hiérarchisation bien définie et d'un mobilier varié, support d'une imagerie très développée, le symposion réunissait,

selon F. Lissarague⁴³, tous les plaisirs sensoriels et permettait, de par son rôle de révélateur du caractère, une expérimentation de l'autre, susceptible de renforcer la solidarité entre convives. Il était aussi une école de civilité et de tempérance, associée symboliquement au bon mélange du vin et de l'eau.

Outre cet aspect social et moral, la religion semble avoir joué un rôle important dans le rituel de ces banquets privés. Dionysos, assimilé au vin lui-même, y était vénéré pour sa faculté de réchauffer les âmes et de soulager les peines et était "sacrifié" lors des offrandes, des "toasts" et des dédicaces. Le premier cratère du symposion était généralement dédié à Zeus, le deuxième aux héros et le troisième à Zeus-Sôter. Cette triade du banquet classique qui peut surprendre par sa sérénité et son "archaïsme" nous rappelle fortement l'univers religieux des fêtes royales du monde d'Ulysse, sans qu'il soit pour autant possible d'en connaître la raison: formalisme monarchique perpétué par la tradition dans les banquets privés ou influence directe des chants homériques.

La symbolique de l'éternité, si présente comme nous l'avons vu dans les festins royaux homériques, paraît n'avoir persisté qu'à l'état de trace dans l'univers religieux du symposion archaïque puis classique. Certains passages de Pindare nous permettent d'entrevoir ce thème dont le rituel de la distribution tournante du vin n'est peut-être pas étranger. Le banquet éternel fait aussi partie de la conception orphique de la mort telle que l'expose Adimante dans la République de Platon:

"Musée et son fils, de la part des dieux, accordent aux justes des récompenses plus grandes encore. Les conduisant chez Hadès, ils les introduisent au banquet des saints, où, couronnés de fleurs, ils leur font passer le temps à s'enivrer, comme si la plus belle récompense de la vertu était une ivresse éternelle"⁴⁴.

Certains aspects du rituel du banquet royal homérique doivent avoir aussi persisté jusqu'à l'époque classique où on

³⁸ Iliade XXI, 492-498.

³⁹ 1954/1977, p. 155.

⁴⁰ Odyssée IX, 5-10; traduction de V. Bérard, 1931.

⁴¹ Odyssée I, 374-375.

⁴² Les coupes comme les armes sont des objets personnels au contraire de la quasi-totalité des autres biens, propriétés de l'*oikos*.

⁴³ 1987, p.13, 16 et al.

⁴⁴ République, II, 363b.

les retrouve dans les banquets civils ou religieux, désormais financés par les cités ou les sanctuaires, et où ils jouent toujours le rôle de lien entre membres d'une communauté et de garant de la survie de la société.

Etrurie

L'Etrurie qui, comme on le verra plus bas, a joué un rôle important dans la diffusion du vin et des services à boire en Gaule, semble avoir élaboré un symposion sensiblement différent de celui du monde hellénique⁴⁵. Considérablement inspiré par l'"assemblée de buveurs" grecque, sur le plan de la forme en tout cas (rituel, accessoires, iconographie), le symposion étrusque en diffère surtout par la place réservée aux femmes. Là où les Grecs ne conviaient qu'hétaïres, danseuses et musiciennes, l'iconographie du banquet étrusque nous montre époux et épouses étroitement associés, en pleine égalité.

Au delà de cette importance des "matrones", le symposion étrusque, comme le grec, semble avoir été le marqueur d'un statut privilégié et le vecteur d'une conception socio-religieuse du bien vivre.

La fréquence des représentations de banquets dans les tombes toscanes nous permet de supposer un lien fort entre symposion et mort, sans qu'il soit cependant possible d'établir, vu la quasi absence de sources écrites, la nature et l'idéologie de ce lien: éternité bienheureuse proche de la vision orphique, mise en contact par le vin avec l'Autre-Monde, banquet funéraire ou simple rappel de la joie de vivre des aristocrates étrusques et de la brièveté de l'existence.

⁴⁵ Voir par exemple B. Bouloumié, "le symposion gréco-étrusque et l'aristocratie celtique", dans *Les princes celtes et la Méditerranée*, Paris, 1988, p. 447-350.

Dionysos, Hermès et la Gaule, du premier vin aux importations massives.

Les premiers contacts

L'arrivée du vin dans le monde celte, où il était inconnu malgré l'existence de la vigne sauvage (*vitis vitifera*) et l'usage en Gaule de procédés de fermentation pour la bière et l'hydromel, est liée au développement des commerces grec et étrusque et à l'augmentation de leur production viticole au VIIème siècle avant J.-C.

En l'état actuel de la recherche⁴⁶, les données archéologiques situent aux alentours de 650 av. J.-C. les premiers échanges entre marchands grecs, vraisemblablement Phocéens, essentiellement intéressés par les minerais de l'"isthme gaulois" (l'étain particulièrement) et les habitants du monde celte méditerranéen: Languedoc celtibre et Provence celto-ligure.

Dès les premiers bateaux la civilisation du vin s'impose comme moteur des échanges sans qu'il soit possible d'en déterminer la raison: choix d'une élite indigène plus impressionnée par ce nouveau produit que par l'équipement et l'armement des marchands méditerranéens ou volonté délibérée de ces derniers d'exploiter un créneau où les affaires, de par la création *ex nihilo* d'une demande susceptible de devenir énorme, risquaient d'être les meilleures (mécanisme de base du commerce grec). Les premiers contacts aux alentours de 630 av. J.-C. semblent avoir introduit en Gaule la vaisselle liée au symposion avant le vin lui-même ou, en tout cas, avant son contenant le plus usuel, l'amphore.

Ces premiers vases à boire grecs (céramique corinthienne, "ionienne" et attique à figure noire), des coupes principalement, se retrouvent en bonne place dans les tombes les plus riches de la nécropole d'Agde (Hérault) ou de celles du Grand Bassin I à Mailhac (Aude). Leur rareté fait suggérer à F. Laubenheimer⁴⁷ un apport épisodique de

⁴⁶ Voir par exemple Laubenheimer 1990, p. 9-24.

⁴⁷ 1990, p. 12.

cadeaux de prestige offerts à des potentats de communautés suffisamment organisées pour fournir en échange les contre-dons convoités par les marins-marchands⁴⁸.

Des liens se nouent rapidement avec l'Etrurie également d'où parviennent des amphores vinaires dès le dernier tiers du VIIème siècle. Ces premières amphores échangées en Gaule sont assez bien réparties sur la côte (Cap Couronne, Saint-Blaise, etc...) et son arrière pays immédiat (Lattes, La Liquières, etc...)⁴⁹.

Le début des réseaux

Au VIème siècle ces premières explorations cèdent le pas à des courants commerciaux réguliers. L'ouverture du marché gaulois amène une intensification et une diversification des échanges. Les amphores vinaires et certains accessoires du symposion (oenochœs, coupes, canthares, skyphoi, en céramique ou en bronze) se répandent vers l'intérieur sous l'impulsion des trafiquants grecs, étrusques et puniques vraisemblablement appuyés par des "principautés" locales (protection, redistribution, etc...).

La fondation de Marseille aux alentours de 600 av. J.-C. semble avoir assuré une courte prédominance aux produits grecs (céramique attique ou ionienne, amphores de Grèce et d'Asie, récipients en bronze d'Ionie et de Grande Grèce) qui se termine pour un temps⁵⁰ à l'avantage des Etrusques et des Puniques dès 535 av. J.-C., probablement à cause de la destruction d'Alalia (bataille navale au large de la Corse). Alors que l'axe de pénétration du commerce grec semble se déplacer pour emprunter la voie du Pô et des cols suisses⁵¹, la Gaule méditerranéenne voit arriver d'importantes quantités de matériel étrusque (amphores, services à vin en *bucchero nero*) et punique, redistribués à partir du comptoir de Saint-Blaise.

En dehors de la zone méditerranéenne, le noyau de la civilisation celtique (culture

de Hallstatt) est rapidement touché par ce type d'importation. Son aire d'origine, le croissant nord alpin (Allemagne du sud, ouest de l'Autriche, plateau suisse, nord-est de la France), voit l'arrivée des premiers produits d'importation liés au symposion dès la fin du VIIIème siècle⁵².

L'étude du matériel des *tumuli* princiers qui caractérisent cette civilisation permet de reconstituer l'histoire de ces importations méditerranéennes et de leurs réseaux d'échange. Les premières importations du monde méditerranéen dans ces régions sont en grande partie liées au service du vin. Ce sont d'abord des coupes de bronze ou martelées dans des tôles de métaux précieux qui complètent puis remplacent progressivement les services constitués de cornes à boire, de chaudrons⁵³ et de tasses à puiser des princes locaux. Ces premiers éléments du symposion grec, acheminés vraisemblablement par la voie du Danube ou des cols alpins⁵⁴, paraissent être parvenus en Gaule "celtique" (comme en Gaule méditerranéenne) avant l'arrivée du vin lui-même ou, en tout cas, des amphores, et ont probablement servi à la consommation de boissons fermentées moins exotiques comme la cervoise et l'hydromel⁵⁵.

Dès le VIème siècle ces biens de grand prestige, dont l'importance sociale a été soulevée par M. Mauss⁵⁶ et F. Braudel⁵⁷, voient leurs provenances se diversifier et leur usage se généraliser

⁵² Voir Laubenheimer 1990, p. 21-22, ou F. Villard, "Des vases grecs chez les Celtes", dans *Les princes celtes et la Méditerranée*, Paris, 1988, p. 333-342.

⁵³ Ces chaudrons comme les situles et les bassins qui les remplacent dans les tombes moins riches étaient utilisés pour le service des boissons alcoolisées (voir note 55).

⁵⁴ Fréquentés dès le néolithique moyen, 2'500 ans plus tôt.

⁵⁵ De l'hydromel a été identifié au fond du chaudron de Hochdorf; voir par exemple *Trésors des princes celtes*, 1987, p. 155.

⁵⁶ Rôle déterminant du don/contre don (potlatch) sur le fonctionnement global d'une société sans économie de marché, voir par ex. Brun 1987, p. 160-164.

⁵⁷ Notion d'"économie monde" méditerranéenne, voir par exemple Brun 1987, p. 49-57.

dans les résidences des princes celtes ("Fürstensitze"), installées aux points stratégiques des réseaux commerciaux qui les ont fait naître.

Toute une série de mobilier lié au vin retrouvé dans les tombes ou les places fortes de cette époque provient d'Etrurie: situles, stamnoi, oenochoés, bassins, amphores décorées, chaudrons et trépieds en bronze, services en *bucchero nero*, etc...

Le matériel grec est plutôt céramique: coupes, canthares et cratères attiques à figures noires puis rouges, amphores ionniennes et massaliètes distribuées à partir de Marseille par l'axe Rhône-Saône. Les bronzes ne sont cependant pas absents; la chaudronnerie et la fonderie d'art de la Grande Grèce ont fourni aux rois celtes leurs récipients les plus précieux servant au mélange ou au service des boissons alcoolisées: chaudron de Hochdorf, cratère de Vix, hydrie de Gräschwill⁵⁸, etc...

Domination marseillaise et impérialisme romain

La disparition des centres princiers qui caractérisent le Vème siècle⁵⁹, vraisemblablement liée à un déplacement des principaux axes commerciaux grecs et à l'importance croissante de la civilisation de Golasecca comme intermédiaire du commerce étrusque⁶⁰, marque la fin des importations de grand prestige en Gaule.

Le commerce du vin en Gaule, dès cette époque et pour plus de trois siècles, passe sous la domination de Marseille qui y importe ses amphores et la céramique à vernis noir dite campanienne. Cette hégémonie commerciale décline dès 220/200 au profit de l'Italie romaine qui submerge dès lors le marché d'amphores vinaires du type Dressel 1.

En une centaine d'années, Marseille, de productrice et exportatrice, passe au rôle de redistributrice et d'intermédiaire entre

⁵⁸ Cette hydrie a probablement été utilisée comme cratère, voir K. Zimermann, "Gräschwill", dans *Trésors des princes celtes*, 1988, p. 244-246.

⁵⁹ Début de la civilisation de La Tène.

⁶⁰ Brun 1987, p. 169-186.

l'expansionnisme commercial italien et la Gaule qui se convertit à l'étalement numéraire romain.

La Gaule est rapidement inondée par ces productions "industrielles" de Campanie et d'Italie du sud souvent contrôlées par des investisseurs de l'ordre sénatorial. Ces amphores italiennes, accompagnées par des services de céramique campanienne puis de céramique sigillée à vernis rouge produite par des grands centres comme Arezzo, pénètrent alors profondément en Gaule et même au-delà (Bretagne et territoires germano-celtes transrhénans).

Dès le début du Ier siècle après J.-C. les productions italiennes commencent à subir la concurrence des productions de Narbonnaise (amphores et terre sigillée gauloises) et d'Espagne. Le prix du vin, encore exorbitant au Ier siècle avant J.-C.⁶¹, s'écroule et sa consommation se généralise: six siècles avaient été nécessaires pour le faire passer de produit de haut luxe réservé à une aristocratie dont il était l'un des principaux symboles, à celui de bien de consommation assez courant, à la portée de tout homme libre de l'Empire.

Symposion gréco-étrusque et noblesse gauloise.

La société celte

Les sources antiques, comme les données de l'archéologie ou de la philologie⁶², nous permettent aujourd'hui de nous faire une assez bonne idée de la société celte, de ses origines et de son évolution.

Le système social des divers ensembles constituant l'entité techno-culturelle que nous qualifions de celtique a, bien évidemment, considérablement différencié selon les périodes ou les régions, mais garde dans sa forme originelle (chefferie tribale) comme dans ses différents stades d'évolution (royauté de type féodal,

⁶¹ Une amphore contre un esclave selon Diodore de Sicile (V,26,3).

⁶² Littérature médiévale galloise et irlandaise principalement, voir par exemple Le Roux/Guyonvarc'h 1986, p. 353-361 (répertoire commenté des principaux récits).

oligarchie à magistratures) un certain nombre de particularités récurrentes. La société celte, rompt avec les moeurs néolithiques, est ostensiblement hiérarchisée. Classique exemple "dumézilien" de tripartition fonctionnelle⁶³, elle est divisée en trois classes: prêtres, guerriers et producteurs, soumises à l'autorité d'un chef issu de l'ordre militaire, gardien de l'ordre établi et de la pérennité du peuple.

Au niveau géopolitique, le développement du commerce à longue distance, qui caractérise le premier Age du Fer, a profondément transformé la civilisation de petites chefferies indépendantes et juxtaposées de l'Age du Bronze. Certains chefs de communauté en position géographique favorable⁶⁴, intermédiaires obligés des commerçants méditerranéens, développent alors leur pouvoir et parviennent, par la force ou des liens de clientèle, à "coiffer"⁶⁵ des territoires voisins, créant ainsi des petits "royaumes" centralisés. Cette société de type féodal que l'on peut qualifier d'hallstattienne est très proche, de par son stade de développement et de par sa structure, des cultures de l'Helladique récent, du Protogéométrique et du Géométrique de Grèce continentale ou de la société homérique décrite par M.I. Finley.

La disparition ou le déplacement de certains axes commerciaux au Vème siècle a amené une redistribution et une nette diminution de l'importance de ces centres de pouvoir et leur remplacement par des petites principautés dont la structure a dû être proche de celle des chefferies de l'Age du Bronze.

La réunion par la force ou par association de ces petites unités territoriales (*pagi* en latin) va amener dès le IVème siècle la création de peuples (*civitates*), puis de confédérations, libres⁶⁶ ou soumises à l'autorité d'un peuple souverain⁶⁷. Ces

⁶³ Le Roux/Guyonvarc'h 1986, p. 35-44, 1990, p. 67-69 et surtout 1991, p. 11-34.

⁶⁴ Débouchés des transversales alpines, points de rupture de charge, passages obligés.

⁶⁵ Brun 1987, p.193.

⁶⁶ Confédération armoricaine ou galate d'Asie Mineure par exemple.

⁶⁷ Confédérations arverne, biturige, éduenne, séquane etc...

confédérations dirigées par un roi élu ou héritaire semblent avoir généralement été composées sur un modèle théorique de quatre *pagi* par peuple et de trois peuples par confédération⁶⁸.

La fin de la période de La Tène est marquée par la disparition progressive du système monarchique et son remplacement par des "constitutions" oligarchiques donnant le pouvoir à des magistrats élus.

Le banquet gaulois

Le banquet gaulois, son déroulement comme son sens socio-religieux ou ses accessoires, nous sont assez bien connus grâce aux données de l'archéologie et aux sources littéraires antiques et celtes médiévaux. Il semble, on le verra, avoir été très proche, par le fond sinon par la forme, de son homologue grec et avoir suivi une évolution parallèle, bien que décalée chronologiquement.

La consommation d'alcool, comme dans le monde hellénique, semble avoir été considérée comme indispensable à toute fête, à toute célébration, et devait être, avec les armes, l'un des principaux symboles de la noblesse. Banqueter, et surtout boire, comme chasser ou combattre, étaient l'idéal de la vie terrestre d'un aristocrate gaulois.

Les boissons traditionnelles des Celtes étaient la bière et l'hydromel. La bière était la boisson des guerriers. Ecume de Lug transformé en sanglier dans la mythologie irlandaise, elle était symbole de souveraineté et d'immortalité. Elle était généralement fabriquée à partir d'une décoction d'orge fermentée et aromatisée. L'hydromel, ou vin de miel, que l'on offrait aux Dieux de la Grèce, selon Plutarque, avant l'apparition de la viticulture, était pour les Celtes la boisson des Dieux et, par extension, celle des héros.

Le vin, à son arrivée en Gaule, aux alentours du VIIème siècle av. J.-C., a remplacé ces boissons traditionnelles dans les banquets de l'aristocratie sans, pour autant qu'il soit possible de le savoir, en transformer le rituel ou le sens socio-religieux, d'ailleurs très proches,

⁶⁸ Strabon, XII, 5, 1-2.

comme on le verra, de ceux du monde homérique.

La relation entre le vin et les Celtes a abondamment été commentée par les auteurs antiques férus d'"ethnologie comparative"⁶⁹. Ces derniers, souvent plus soucieux d'exotisme que de véracité, et toujours simplificateurs, ont tous souligné la passion exercée par le vin sur les Gaulois. Si l'on en croit leur témoignage, les Celtes auraient été des buveurs invétérés, dépassant par toutes sortes d'excès la "bienséance" du symposion grec. Le vin, bu pur, aurait été l'objet de toutes les rivalités et de querelles allant parfois jusqu'à la mort. Les nobles gaulois auraient été prêts à tout pour en avoir, et n'auraient pas hésité à l'acheter au prix, délivrant pour un Grec (même aux vues de l'époque), d'un esclave contre une amphore.

Les deux formes du banquet homérique, le *gerausios oinos* royal et le "symposion de pairs" paraissent avoir existé en Gaule, en tout cas à partir du VI^e siècle av. J.-C., et avoir connu une évolution parallèle à celle du monde hellénique, bien que décalée dans le temps.

Le banquet royal doit avoir eu une très grande importance sociale et religieuse dans le monde hallstattien, très proche - on l'a vu - de celui de l'"Age du Bronze" homérique. La présence dans les tombes les plus riches de grands récipients à mélanger et à servir les boissons alcoolisées: chaudrons, cratères, ou *dinoi* implique l'existence de réjouissances collectives offertes par un chef à ses subordonnés. Le luxe de ces festins ou de ces beuveries royales, facteur essentiel de l'individualisation du pouvoir dans le schéma dumézilien⁷⁰, semble avoir été l'une des marques essentielles de la puissance des roitelets celtiques, son symbole et sa justification. La possession de ces grands récipients doit donc avoir été l'un des apanages indispensables de la fonction royale, comme la coupe était celui de la noblesse et des guerriers⁷¹.

⁶⁹ Posidonios, *Histoires*, Livre XXIII; Diodore, B.H. V, 36; Platon, *Lois*, 637d.

⁷⁰ Voir par exemple Le Roux/ Guyonvarc'h 1991, p. 24-26 et 61-70.

⁷¹ Le Roux/ Guyonvarc'h 1986, p.374 et 377.

L'hellénisation progressive des accessoires de ces banquets (coupes à la place de cornes à boire, cratères à la place de chaudrons) et, comme on l'a vu, le passage des boissons traditionnelles au vin, ne semblent pas avoir transformé le sens social, ni même le rituel du banquet gaulois. La comparaison entre le mobilier des différentes tombes princières du monde celte (voir fig. 2) montre clairement que les récipients d'importation n'ont fait que remplacer leurs équivalents indigènes de même fonction et n'ont pas entraîné une acculturation ou, comme en Etrurie, un rapprochement des idéologies attachées à la consommation de l'alcool⁷².

Si l'on en croit les données de l'archéologie⁷³, ce type de banquets de prestige offerts par un chef à ses vassaux va, comme en Grèce, perdre de l'importance avec la disparition des grands centres princiers au début de la civilisation de La Tène, et ne va survivre que sous la forme des banquets sacrés, comme ceux dont les restes ont été retrouvés dans des sanctuaires comme Gournay sur Aronde⁷⁴.

Le "banquet de pairs" - aristocrates membres du conseil armé - déjà attesté par la présence de récipients de taille moyenne comme baquets ou situles dans certaines tombes hallstattiennes va se développer avec la civilisation moins centralisée de La Tène. Un texte d'Athènée (IV, 36, c 151-152) reprenant Posidonios nous permet de nous faire une assez bonne idée de ces fêtes entre guerriers:

"Lorsqu'ils mangent en plus grand nombre, ils s'assoient en cercle, le plus important au centre comme un chef de choeur, qu'il doive sa prééminence à son adresse guerrière ou à sa naissance ou à sa richesse; celui qui reçoit se met à côté de lui, puis de chaque côté les autres dans l'ordre hiérarchique; ceux qui portent leurs boucliers se tiennent debout derrière eux, mais ceux qui portent leurs lances, assis en cercle en face de leur maître, participent à leur festin. Les

⁷² Une trop grande différence dans le stade d'évolution des sociétés grecque et celte rendait d'ailleurs cette convergence très improbable.

⁷³ Disparition dans les tombes des récipients de grand prestige.

⁷⁴ Voir par exemple Bruneaux 1986, p. 81, 120-125 (ossements de morceaux de choix portant des traces de type culinaire)..

serviteurs font circuler la boisson dans des vases semblables aux ambiques, en argile ou en argent... Quant à la boisson c'est, pour les riches, le vin qu'on fait venir d'Italie, ou de la région marseillaise, d'ordinaire servi pur, parfois mêlé d'un peu d'eau; pour les moins riches c'est la bière d'orge préparée parfois avec du miel, mais chez la plupart telle quelle: on l'appelle korma. Ils puisent à la même coupe par petits coups n'excédant pas un cyathe, mais ils le font assez souvent. Le serviteur circule de droite à gauche. C'est ainsi qu'ils servent et c'est de même, tournés vers la droite, qu'ils adressent la prière aux Dieux"⁷⁵.

Les contes épiques irlandais⁷⁶, confirmant ce témoignage, nous présentent eux aussi le banquet comme un rite particulièrement hiérarchisé où chacun a une place selon son rang ou sa renommée⁷⁷. Théâtre de fréquentes querelles de préséance, il était l'exutoire des rivalités entre nobles qui s'y affrontaient, par la boisson ou par les armes, pour la place qu'ils estimaient honorable ou, en Irlande en tout cas, pour le "morceau du héros"⁷⁸. Cet honneur suprême et vraisemblablement assez rare faisait de son bénéficiaire le maître absolu de l'assemblée qui, par là, lui reconnaissait une supériorité héroïque. Lors du banquet avec Curoi, par exemple, Cuchulainn, pour avoir volé les trois vaches magiques d'Echde et relevé de nombreux défis, allait voir sa valeur reconnue par l'octroi d'un chaudron de vin pur et, entre autres nourritures, d'un sanglier de sept ans exclusivement nourri au lait et d'un bœuf du même âge nourri aux herbes fines⁷⁹.

⁷⁵ Traduction de L. Lerat (1977).

⁷⁶ Lasaman, festin de Bricriu etc., voir par exemple Le Roux/ Guyonvarc'h 1986, p. 353-360.

⁷⁷ Le mythe de la Table Ronde arthurienne peut être considéré comme une réaction "monarchique" contre ces rivalités aristocratiques.

⁷⁸ Part réservée au meilleur guerrier (place d'honneur, meilleurs vins et morceaux).

⁷⁹ Persigout, J.-P., *Dictionnaire de mythologie celtique*, Paris, 1990, p.64, 152; Le Roux/ Guyonvarc'h 1986, p. 374.

Le chaudron, la coupe et l'amphore, symboles d'une élite.

Les accessoires du banquet gaulois, indigènes ou importés, semblent avoir joué un rôle symbolique de première importance.

Le chaudron parfois remplacé par un cratère ou même une hydrie⁸⁰, nous l'avons vu, était indissociable de la fonction royale au premier Age du Fer. Symbole panceltique et, plus généralement "indo-européen", d'abondance, de connaissance et d'immortalité, il est, de par son rôle dans l'unité du clan, de la tribu ou du peuple, l'emblème de la souveraineté. Ce chaudron jamais vide, attribut du vieux Dispater celtique (Dagda ou Sucellus) et première prise de guerre d'Arthur dans le cycle gallois semble bien avoir été l'archétype du Graal de la littérature médiévale⁸¹.

La coupe, comme dans le monde d'Homère, paraît avoir été, avec les armes, l'insigne de la noblesse hallstattienne et sa possession, dans le monde des vivants comme dans celui des morts, devait probablement donner le droit de participer aux beuveries royales ou privées. Vraisemblablement très souvent offerte par un chef à son vassal, elle matérialisait probablement ce lien et impliquait la reconnaissance et l'acceptation de ces rapports de force. La beauté et la rareté de ces attributs hiérarchiques, chaudron-cratère ou coupe, semble avoir été un marqueur de rang et de puissance supplémentaire qui explique l'importance démesurée des instruments liés au symposion dans le matériel d'importation retrouvé en Gaule tempérée.

Le développement du commerce marseillais puis italien (voir *supra*) comme l'abandon du système monarchique qui caractérisent la fin de la période de La Tène vont amener l'émergence, puis la suprématie, d'un nouveau symbole lié au vin: l'amphore. Convenant mieux que ses deux prédécesseurs à connotation person-

⁸⁰ Hydrie de Grächwill, voir note 58.

⁸¹ Persigout, J.-P., *Dictionnaire de mythologie celtique*, Paris, 1990, p.64, 152; Le Roux/ Guyonvarc'h 1986, p. 374.

nelle⁸² au symbolisme des nouveaux "peuples-nations" de la Gaule, l'amphore va être utilisée, en numismatique particulièrement, comme insigne de puissance économique, et donc de puissance tout court, par les grandes *civitates* redistributrices, les Arvernes principalement⁸³.

fig. 2



Statères d'or arvernes (BN)

L'ivresse éternelle

Le lien entre le vin (et l'alcool en général) et la mort chez les princes celtes, étudié notamment par B. Bouloumié (1983), semble avoir eu une très grande importance idéologique. Le récit du Cath Maighe Túreadh⁸⁴ nous présente une vision de la mort des héros très proche de l'orphisme (voir *supra*) ou du Walhalla germanique⁸⁵. Les guerriers tués l'arme à la main y sont représentés banquetant pour l'éternité autour du chaudron rempli de bière de Goibniu (nous sommes en Irlande), forgeron et échanson des Dieux, donnant l'immortalité et la jeunesse éternelle. L'ivresse, transcendante comme dans le monde d'Ulysse, y est présentée comme un état surnaturel, permettant le contact avec le monde des Dieux et des morts⁸⁶ et c'est avec un gobelet plein, en Gaule

⁸² Insignes du rang de leur seul possesseur.

⁸³ Gruel, K., *La monnaie chez les Gaulois*, Paris, 1989, p.34 et 97.

⁸⁴ Pour le combat de Mag Tured, voir par exemple Guyonvarc'h, C.-J., "Textes mythologiques irlandais", dans *Ogam Celticum*, Ogam 10, 1958, p. 285-310, ou Jubainville, d'Arbois de, *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique*, Paris, 1883.

⁸⁵ Voir par exemple Dumézil, G., *Mythes et dieux des germains*, Paris, 1939, ou Todd, M., *Les Germains*, Paris, 1990, p. 118-120.

⁸⁶ Persigout, J.-P., *Dictionnaire de mythologie celtique*, Paris, 1990, p. 47.

romaine, que Sucellus, accueille les défunts dans l'Au-Delà⁸⁷. La déposition dans les tombes des accessoires du symposion, eux-mêmes liés, on l'a vu, à une symbolique d'immortalité, peut donc vraisemblablement avoir eu pour but de faciliter l'entrée du défunt au banquet des héros en lui redonnant son rang (roi, s'il dispose d'un chaudron ou d'un grand cratère, noble s'il n'a qu'une coupe) et en témoignant de sa puissance et de sa renommée.

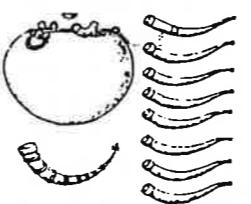
fig. 3

Sigmaringen-Vilsingen, début 6ème siècle

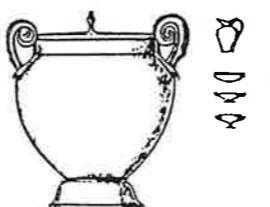


Statères d'or arvernes (BN)

Hochdorf, milieu 6ème siècle



Vix, début 5ème siècle



Asperg, milieu 5ème siècle



Services à boire de 4 grandes tombes principales, Trésors des princes celtes, op.cit., p.125.

⁸⁷ Voir par exemple Deyts, S., *L'image des Dieux de la Gaule*, p. 85-94

La forme et le fond

La forme et le fond du symposion, nous l'avons vu, semblent avoir été essentiellement liés au type et au stade évolutif d'une société. La consommation d'alcool pour les civilisations grecque et celtique, à leur stade archaïque en tout cas, paraît avoir été l'apanage de la noblesse et des guerriers. Grecs et Celtes doivent avoir connu les deux mêmes formes de banquet: le banquet royal où la distribution de boissons enivrantes par un chef à ses subordonnés était le symbole de sa puissance et de sa souveraineté ainsi que le banquet de "pairs", réunion d'aristocrates (puis en Grèce classique de citoyens) dont le rôle dans la cohésion d'un peuple (par ses chefs interposés) et comme exutoire des rivalités entre nobles (par la création de hiérarchies entre commensaux) a été relevé.

Le sens religieux de ces manifestations paraît aussi avoir été le même pour les deux cultures. Le banquet y était considéré comme un passe-temps héroïque, sur le même plan que la chasse ou la guerre, promis pour l'éternité aux membres des classes supérieures. Dans sa version royale il était, de par son retour régulier, le symbole de la pérennité du peuple et de son ordre social ainsi que de la fidélité des vassaux. Ses deux principaux instruments, le chaudron-cratère et la coupe (ou la corne), semblent avoir participé activement à cette idéologie en tant que symboles de leur fonction (offrir ou consommer des boissons enivrantes) et comme marqueurs du statut de leur propriétaire (roi ou simple aristocrate).

Malgré ce fond idéologique commun et une évolution parallèle du rituel, le banquet gaulois n'a jamais atteint le stade de développement et de sophistication du symposion classique. Le modèle gaulois, probablement assez proche par sa forme de celui du monde homérique, est resté un rite "barbare", très éloigné de la tempérance et du raffinement matériel et moral de l'assemblée de "citoyens-buveurs" grecque. Son hellénisation, en effet, semble n'être restée que matérielle et n'a concerné, contrairement à celui du monde étrusque, que ses accessoires: le vin et ses services. Le vin, sans transformer l'idéologie ni même le rituel

du banquet gaulois, s'est rapidement substitué aux anciennes boissons enivrantes pour des raisons assez faciles à imaginer. Sa couleur est celle du sang, principe même de la vie, et le symbole, pour toutes les cultures indo-européennes, de la classe des guerriers. La force et le caractère exotique de son goût lui donnaient une présence et un côté mystérieux que n'avaient pas, et de loin, les boissons traditionnelles du Nord-Ouest européen. Son taux d'alcool, supérieur à celui de la bière ou de l'hydromel, en faisait un meilleur transport pour des rites où l'ivresse, au sens physiologique du terme, était une véritable condition. Sa rareté et son prix, en outre, convenaient parfaitement au goût des princes celtes pour le luxe ostentatoire et renforçaient ou confirmaient le statut de celui qui pouvait le consommer et surtout l'offrir à ses subordonnés.

Le vin aurait donc supplantié les boissons traditionnelles de la Gaule dans les banquets des nobles car il convenait mieux aux rituels, fête ambroisienne ou banquet de prestige, que la bière ou l'hydromel qui pourtant étaient à leur origine.

Le remplacement progressif des accessoires traditionnels du banquet gaulois (cornes et chaudrons) par du mobilier d'importation a probablement eu des motivations assez semblables. La possession de services méditerranéens, d'une qualité technique et artistique indéniablement supérieure (surtout en ce qui concerne la céramique), est rapidement devenue en Gaule un marqueur de puissance indispensable à tout aristocrate soucieux d'afficher son prestige et son rang.

On ne peut donc parler, en Gaule, d'acculturation ou d'initiation au symposion "à la grecque". Le mobilier d'époque classique lié au service du vin retrouvé dans le domaine celtique semble plutôt avoir servi à des rituels autochtones très proches de ceux du monde homérique, sans qu'il faille y voir un quelconque apport idéologique. La raison de cette convergence évidente n'est donc attribuable qu'à des racines idéologiques semblables et à un stade analogue d'évolution politique et sociale. L'absence de toute figuration dionysiaque sur le mobilier d'importation

retrouvé à ce jour dans le monde celte corrobore cette hypothèse. L'imagerie du Dieu du vin, ni même celle du banquet couché, n'a jamais pénétré en Gaule comme cela a été le cas en Italie ou en Scythie. La société du Nord-Ouest européen, vu son stade de développement, ne l'aurait d'ailleurs ni comprise, ni acceptée⁸⁸. Le fond idéologique commun reconnu aux banquets des civilisations homérique et hallstattienne n'ayant pas généré les mêmes expressions culturelles, la comparaison de leurs différentes sources (littérature épique dans le monde grec, symbolisme religieux et dépôt de mobilier dans les tombes princières en Celtique) présente une complémentarité surprenante dont la portée mériterait d'être approfondie. Elle offre peut-être, par exemple, de nouvelles possibilités d'approche dans l'interprétation des *ktémata* (offrandes funéraires) liés au vin et des chaudrons des nécropoles du monde hellénique préclassique. Leur rôle comme marqueur social, permettant au défunt de récupérer son statut dans l'Au-Delà, dans une symbolique liée au banquet éternel, bien que tentante au terme de cette petite étude, reste cependant à démontrer.

Bibliographie sommaire

Ouvrages

- Benoit, F. *Recherches sur l'Hellénisation du Midi de la Gaule*, Aix-en-Provence, 1965.
- Bérard, C. et al. *La Cité des images*, Lausanne-Paris, 1984.
- Boardman, J. *The Greeks overseas*, London, 1973.
- Bouloumié, B. *Recherches sur les importations étrusques en Gaule du VIIIème au IVème siècle*, Paris, 1980.
- Brun, P. *Princes et princesses de la Celtique*, Paris, 1987.
- Brunaux, J.-L. *Les Gaulois, sanctuaires et rites*, Paris, 1986.
- Collectif *Trésors des princes celtes*, Paris, 1987.
- Collectif *Les princes celtes et la Méditerranée*, Paris, 1988.
- Dentzer, J.-M. *Le motif du banquet couché dans le Proche-orient et le monde grec du VIIème au IVème siècle av. J.-C.*, Rome, 1982.
- Dumezil, G. *Le festin d'immortalité*, Paris, 1924.
- Finley, M.-I. *Le monde d'Ulysse*, New-York, 1954, 1977.
- Gruel, K. *La monnaie chez les Gaulois*, Paris, 1989.
- Kircher, K. *Die sakrale Bedeutung des Weines im Altertum*, Giessen, 1910.
- Laubenheimer, F. *Le temps des amphores en Gaule*, Paris, 1990.
- Le Roux, F./ Guyonvarc'h, C.-J. *Les Druides*, Rennes, 1986.
- Le Roux, F./ Guyonvarc'h, C.-J. *La civilisation celtique*, Rennes, 1990.
- Le Roux, F./ Guyonvarc'h, C.-J. *La société celtique*, Rennes, 1991.
- Lissarague, F. *Un flot d'image*, Paris, 1987.
- Villard, P. *Recherches sur l'ivresse dans le monde grec*, Aix-en-Provence, 1975.

Articles

- Bouloumié, B.
- Cook, R.-M.
- D'Agostino, B.

"Le vin et la mort chez les "princes" celtes", dans *l'imaginaire du vin*, Marseille 1983, p. 15-24.
 "Archaic Greek Trade", dans *Journal of Hellenic Studies*, XCIX, 1979, p. 152-155.
 "Grecs et indigènes sur la côte tyrrhénienne au VIIème siècle: la transmission des idéologies entre élites sociales", dans *Annales ESC*, 32, 1, 1977, p. 3-20.

⁸⁸ Cette imagerie n'atteindra la Gaule que sous sa forme romainisée au premier siècle après J.-C. (décors sur sigillée ornée).

François T. Meylan

Aux origines de Nyon et d'Augst

Aperçu historique des fondations césariennes sur le plateau suisse

Nos ancêtres les Helvètes entrent dans l'histoire avec Posidonios d'Apamée, un philosophe historien (135-50 av. J.-C.), qui les qualifie de "riches en or, mais paisibles". D'autres mentions semblent placer les Helvètes au sud-ouest de l'Allemagne actuelle, dans la région de la Forêt-Noire, entre le Rhin et le Main⁸⁹. Au cours d'un processus migratoire relativement lent (un demi-siècle), les Helvètes seraient arrivés sur le plateau suisse, là où César les situe à l'aube de la Guerre des Gaules

L'ivresse de la liberté: les Helvètes sans Rome

Les causes de la migration de 58 av. J.-C. sont mal connues: poussée des Germains et attrait d'un pays plus facile, celui des Santons, au sud-ouest de la Gaule. Pour César, les Helvètes veulent ruiner et terroriser la Gaule, et s'enrichir en faisant payer un tribut aux peuplades gauloises: tel est le prétexte de son intervention en Gaule; prétexte facilement démonté lorsqu'on considère la minutie des préparatifs diplomatiques des Helvètes⁹⁰.

Bref, après deux ans de préparatifs, les Helvètes incendent leurs villes et villages⁹¹ - manière de s'interdire toute velléité d'abandon - et se mettent en route.

La suite des événements est connue. Au sud de Bibracte, c'est la terrible bataille de Montmort, qui dure deux jours: le

prix de la victoire de César est celui des milliers de morts dans les deux camps. Cette victoire ne fut probablement pas aussi nette que César veut bien le dire: sa clémence, sa magnanimité à l'égard des vaincus trahissent la peine qu'il a eue à les battre.

En conséquence, César renvoie les Helvètes chez eux, avec pour mission de réoccuper le plateau suisse et de reconstruire leurs lieux d'habitation: volonté de barrer la route aux terribles Germains et de ne pas créer un appel d'air en direction de la Province; car les Helvètes sont le tampon entre Rome et les barbares.

Quel statut ont les Helvètes à leur retour? Ce point est difficile à préciser, mais ils n'ont en tout cas pas le statut d'un peuple soumis. Cicéron⁹² parle en 56 av. J.-C. d'un traité (*foedus*) qui lie les Helvètes à Rome, probablement conclu en 58.

Il semble bien qu'ils gardent leur autonomie politique, sans présence militaire ni contrôle de la part de Rome: les clauses du traité étaient probablement suffisantes, et surtout les Helvètes durent s'atteler à un travail gigantesque, celui de se réinstaller sur les ruines encore fumantes de leur aventure brisée⁹³.

Dans les années qui suivent, les Helvètes semblent être tranquilles; du moins n'apparaissent-ils pas dans les Commentaires de César. En 52, cependant, au même titre que tous les peuples de la Gaule Chevelue, ils envoient un contingent de guerriers à Vercingétorix assiégié à Alésia⁹⁴. Cette mesure a-t-elle remis en cause le traité de 58? certains auteurs ont monté en épingle

⁸⁹ Voir Tacite, *Germania* 28.

⁹⁰ Des ambassades annoncent le passage des migrants et des otages sont échangés comme garantie de non-agression (*BG* I, 3).

⁹¹ L'archéologie rejette vraisemblablement l'histoire au Mont-Vully, où une couche d'incendie correspondrait au milieu du Ier siècle BC.

⁹² *Pro Balbo* 32.

⁹³ Occupation éventuelle du Bois de Châtel près d'Avenches (abandon du Mont-Vully), de l'oppidum restreint de Bern-Enge; on constate un rétrécissement des surfaces d'occupation "urbaine".

⁹⁴ César, *BG* VII, 75.

cet événement, y voyant la fin de l'autonomie des Helvètes, la rupture du traité avec Rome⁹⁵. César a-t-il vraiment puni les occupants du plateau suisse, ou a-t-il à nouveau fait preuve de la clémence et de la magnanimité de 58? On restera prudent sur les intentions réelles du général romain.

Avant d'aller plus loin, définissons brièvement le territoire des Helvètes. Cette peuplade occupe, au retour du Montmort, le plateau suisse de Genève (non comprise, car allobroge) au Rhin, frontière avec les Germains. La situation des Helvètes est donc fortement conditionnée par les données géographiques, puisqu'ils ont comme frontières naturelles le Rhône (sud), le Rhin (nord), le Jura (ouest) et les Alpes (est). Au nord du Jura se trouve le peuple des Rauraques, qui prit part à la migration de 58, et bénéficia des mêmes conditions que les Helvètes au retour de Bourgogne.

A l'est des Helvètes se trouvent les puissants et turbulents Rhètes, qui occupent les vallées alpines et la région du lac de Constance, et dans le Valais actuel les quatre tribus des Nantuates, des Vérages, des Sédunes et des Ubères.

César avait-il un bon jeu de cartes?

En 51, après la répression des derniers troubles, César a conquis la Gaule dans son entier. Son travail consiste donc à maintenir cet immense territoire dans l'orbite de Rome, par une présence militaire judicieuse et par l'implantation de foyers de romanisation (ces deux aspects se conjuguant pour une colonie). Pour cette raison, on a supposé que, dès 51, le général romain a élaboré une politique d'occupation, mais que les guerres civiles qui ont suivi l'ont empêché de la concrétiser avant 45/44.

Beaucoup s'accordent à penser que Lyon, Nyon et Augst s'inscrivent dans ce cadre: politiquement assainir la situation de la Gaule, militairement assurer une présence romaine,

⁹⁵ Voir Fellmann 1992, pp.15-16.

stratégiquement poser des jalons pour la suite des opérations. On place dans l'ordre chronologique Nyon (*Colonia Iulia Equestris*), fondée du vivant de César, puis Augst (*Colonia [Munatia] Raurica*) en 44 et Lyon (*Colonia Copia Felix Munatia Lugudunum*) en automne 43, toutes deux fondées par Lucius Munatius Plancus, un lieutenant de César alors gouverneur de la Gaule Chevelue.

Sortons nos calendriers

Commençons par préciser les arguments permettant d'affiner la date de fondation de ces trois colonies.

Le titre même de la *COLONIA IULIA EQUESTRIS* indique que la cité est une fondation césarienne, datant par conséquent d'après 51 (fin de la Guerre des Gaules) et d'avant 44 (mort de César). Déterminer une année précise est plus difficile; la plupart des modernes proposent les années 45-44, jugeant probablement que même si César s'est penché sur ses cartes d'état-major dès la fin de ses campagnes gauloises, les troubles politiques qui ont directement suivi l'ont empêché de matérialiser ses idées sur le terrain.

Il est également vraisemblable que ce n'est pas César en personne qui a procédé aux actes rituels de fondation, pour des raisons de cohérence historique⁹⁶. On pourrait rattacher la fondation de Nyon à la mission colonisatrice de Caius Tiberius, le père de Tibère, qui "déduisit" une série de villes en Gaule⁹⁷ à la fin de 45⁹⁸. Il est clair que cette entreprise est à la fois une solution au problème crucial et urgent des vétérans de César, au sortir de 15 ans de guerres incessantes (Guerre des Gaules, Guerre Civile), et une manière d'imprimer plus profondément le sceau

⁹⁶ Les années 45-44 sont en effet celles de la fin de la Guerre d'Espagne (défaite définitive des Pompéiens) et des efforts de César, à Rome, pour accéder à la royauté.

⁹⁷ Suétone, *Vie de Tibère*, 4: "Le père de l'empereur Tibère, questeur de César [...] fut chargé d'aller déduire en Gaule des colonies, parmi lesquelles Narbonne et Arles."

⁹⁸ Ainsi Goudineau 1990, p. 350.

de Rome, tout en assurant la stabilité politique des peuplades soumises de longue date en Narbonnaise⁹⁹. On notera au passage que toutes les colonies de vétérans sont fondées dans la Provincia, dans l'orbite de Rome dès 120 av. J.-C., à l'exception de Nyon; la cité lémanique apparaît cependant dans la droite ligne de cette série de fondations, placée à l'entrée sud du plateau suisse, assurant la stabilité des Helvètes par la présence de vétérans de la *Legio X Equestris*¹⁰⁰.

On place la fondation de la COLONIA RAURICA en 44 av. J.-C. également pour des raisons de cohérence historique.

En effet, nous savons, grâce à une inscription funéraire de Gaète¹⁰¹, que le fondateur de cette colonie est Lucius Munatius Plancus, gouverneur de la Gaule Chevelue dès 44, désigné par César. Or, le 17 mars 44, Plancus est à Rome, qui vote en faveur de l'amnistie des meurtriers de César, et la fin du mois de décembre 43 le voit célébrer son triomphe sur les Rhètes. Dans l'intervalle, il a fondé Colonia Raurica, nous l'avons vu, mais également Lugudunum, Lyon. Pour des questions de vraisemblance, on place la fondation rauraque en été 44, et celle de Lyon en automne 43.

Le nom complet de la colonie est inconnu: COLONIA RAURICA est attesté sur l'inscription de Gaète, et H. Bögli¹⁰² se risque à intercaler l'épithète MUNATIA, du nom du fondateur, en parallèle avec l'éphémère mais premier titre de Lyon attesté par la numismatique (COLONIA COPIA FELIX MUNATIA LUGUDUNUM)¹⁰³. On aurait pu supposer un IULIA, mais la mort de César l'interdit, et quand bien même cette appellation aurait existé, la

⁹⁹ Notamment les Allobroges, par la fondation de Vienne: la mort de César entraînera des troubles dans cette cité, et la fondation de Lyon (voir Tacite, *Histoires* I, 65).

¹⁰⁰ Ainsi surnommée à la suite des négociations entre César et Arioviste (*BG* I, 42).

¹⁰¹ CIL X 6087: "IN GALLIA DEDUXIT COLONIAS LUGUDUNUM ET RAURICAM"

¹⁰² Aventicum, la ville romaine et le musée, 1989, p. 3.

¹⁰³ Voir Goudineau 1989, p. 34.

nuncupatio augustéenne¹⁰⁴ n'aurait pas eu lieu¹⁰⁵.

La situation géographique de la colonie semble régler le problème de sa vocation: située aux confins du plateau suisse, au bord du Rhin, elle est la marque de l'emprise romaine sur la Gaule, signal d'avertissement aux Germains, fermeture du territoire helveto-rauraque. A cela, une objection, celle de A. Audin¹⁰⁶: celui-ci s'est penché sur la carte géophysique du plateau suisse et se demande pourquoi Plancus, si son intention (ou celle transmise par César) était de fermer le plateau suisse, n'a-t-il pas implanté sa colonie à la confluence de l'Aar et de la Limmat, pour barrer véritablement le couloir vers la Province que constitue le territoire helvète?¹⁰⁷ Pourquoi s'est-il retranché derrière les derniers contreforts du Jura?

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées: la Colonia Raurica est peut-être une base offensive "lorgnant" du côté de la Germanie et de la Bretagne; ou, plus prosaïquement, Plancus, qui est un des premiers militaires romains à s'aventurer aussi loin en terre helvète, s'est fourvoyé dans son choix stratégique¹⁰⁸; ou encore, comme le suppose A. Audin, le gouverneur romain a dû intervenir sur le plateau suisse contre les Rhètes, mais cette opération n'a pas aussi bien réussi que ne le laisse sous-entendre l'évocation du triomphe de 43: d'où un retrait derrière le Jura, où Plancus fonde une colonie militaire. Une chose est certaine: la situation de Colonia Raurica ne permet pas de barrer le plateau suisse proprement dit, laissant le corridor ouvert: les Germains, par chance pour Rome, n'en ont pas profité.

¹⁰⁴ Inscription d'Augst, in Laur-Belart 1991, p.12, fig. 2.

¹⁰⁵ Ce qui, logiquement, exclut l'hypothèse de l'adjectif PATERNA de l'inscription d'Augst (n. 16): on voit Arles et Narbonne ajouter cet épithète au nom de leur cité à l'époque augustéenne, soulignant par là la filiation entre César et l'empereur (IULIA PATERNA).

¹⁰⁶ P. 54-55.

¹⁰⁷ C'est-à-dire à l'endroit où sera plus tard (17 av. J.-C.) établi le camp défensif de Vindonissa.

¹⁰⁸ Supposition probablement fort naïve du séquane Nantuanos, *De coloniis caesarianis* XII, 2, transmise par Sextus Empiricus, *Prolegomena* I, 27.

Le cas de Lyon n'entre pas directement dans notre sujet; cependant, la comparaison n'est pas dénuée d'intérêt. Fondée par Plancus en automne 43, année révélée par la confrontation des sources et saison supposée d'après l'orientation de la ville (encore que cette "preuve" astronomique soit largement contestable), la COLONIA COPIA FELIX MUNATIA LUGDUNUM a un bel avenir devant elle, appelée à devenir capitale des 3 Gaules et siège du culte de l'Empereur.

Les circonstances de sa fondation sont pourtant peu claires: on se rapportera à la contribution de C. Goudineau¹⁰⁹, dont les conclusions ne manquent pas de pertinence: Lyon est une fondation opportune, dictée par des circonstances imprévues, à savoir régler la situation des gens chassés de Vienne, et pour le Sénat s'assurer de la fidélité de Plancus, qui détient une arme puissante: la Gaule et ses guerriers.

"Je persiste à croire qu'à l'origine des destinées de Lyon, il faut voir un dessein de César", écrit C. Julian. Faut-il à tout prix vouloir conserver l'idée d'une stratégie globale de César pour la Gaule, concrétisée en partie après sa mort?

Il est vrai que les demi-échecs en Bretagne et en Germanie libre ont dû rester sur l'estomac de César, et qu'il avait à l'esprit l'exemple d'Alexandre Le Grand, et son ambition.

Par contre, ce programme global se heurte à quelques points obscurs: notamment l'absence totale de colonies en Gaule (à part l'helvète, la rauraque et la séguisiate), surtout le long du Rhin. Manque de temps dû aux tensions internes de Rome? On peut s'étonner que les nations gauloises aient obtenu la confiance de César au point que celui-ci n'ait pas jugé nécessaire de laisser une empreinte forte de la romanité dans les territoires fraîchement conquis. Il est vrai que des troupes ont noyauté la Gaule, pour protéger, selon César, les Gaulois contre d'éventuelles agressions¹¹⁰, que des otages ont été exigés et obtenus, que des traités ont été conclus. Il n'y a pas de

¹⁰⁹ 1989, pp. 23-36.

¹¹⁰ BG VII, 90.

signe d'un traitement différent pour les Helvètes et les Rauriques, et pourtant c'est chez eux qu'on fonde des colonies.

On a voulu voir en Lyon, Nyon et Colonia Raurica la concrétisation d'une stratégie globale, visant à assainir la situation des territoires conquis et à préparer d'autres campagnes. J'ai essayé de montrer que cette théorie a des failles, que Lyon n'est pas fondée dans un tel but, que la colonie rauraque n'est peut-être pas là où on l'a voulu.

La position stratégique des deux colonies "suisses" reste cependant importante, et il est clair qu'elles ont joué un rôle lors de campagnes de Germanie. A l'aspect stratégique, j'ajouterais que les Romains pourraient avoir profité de l'affaiblissement politique et humain que devaient encore connaître les occupants du plateau 15 ans après le retour du Montmort, pour affirmer leur domination.

Pour le reste de la Gaule, Rome s'est appuyée d'une part sur le jeu des alliances avec des régimes aristocratiques vigoureux, d'autre part sur le non-asservissement des vaincus d'Alésia et la pérennité de leur autonomie.

Un sport à la mode: le saut dans le vide

Une manière de vérifier le bien-fondé de ces affirmations serait d'examiner le statut de ces colonies, et donc le statut de ses habitants. Malheureusement, nous n'avons strictement aucun élément révélateur avant 15 av. J.-C., autant dans les sources écrites que dans les résultats des recherches archéologiques¹¹¹.

Il nous faut à nouveau travailler par hypothèses: on se penchera sur le cas de Nyon.

Le titre de Nyon est *Colonia Iulia EQUESTRIS*: ce dernier épithète indique à coup sûr que les habitants de la colonie sont des vétérans, qui jouissent donc de la citoyenneté romaine. On a supposé que ces colons provenaient soit de la *Legio X Equestris*¹¹², soit des

¹¹¹ Mis à part quelques tessons de céramique campanienne à Nyon (GAS 25, p.4)

¹¹² Voir BG I, 42.

auxiliaires de la cavalerie de César. Cette dernière hypothèse est particulièrement intéressante, car les cavaliers de l'armée de César sont généralement des mercenaires, et notamment des Gaulois¹¹³. Pourrait-on imaginer dans les premiers habitants de Nyon des *emeriti* helvètes de l'armée romaine? Il y a certes un pas que nous ne franchirons pas, mais il est séduisant de penser que les premières colonies de Gaule aient pu être mises en place et habitées par des indigènes munis de la citoyenneté romaine pour les services rendus à Rome, et qui se verrait en fait réinstallés sur leurs propres territoires: la manœuvre serait habile, et atténuerait une quelconque velléité de résistance. D'ailleurs, l'analyse de l'onomastique nyonnaise livre l'image d'une cité administrée par des indigènes romanisés, et non par des Italiens¹¹⁴.

Le statut de la *Colonia Raurica* semble *grossso modo* correspondre au modèle nyonnais: droit romain, premiers habitants vétérans des armées romaines, ce qu'appuie plus tardivement l'inscription de la *nuncupatio* d'Octavius¹¹⁵.

Vive l'archéologie!

Etonnamment, les premières traces archéologiques sérieuses sont datées de 15-10 av. J.-C., et sont à mettre en relation avec la réorganisation de la Gaule par Auguste en 22 av. J.-C. On peut recourir, pour expliquer ce "trou" chronologique, au caractère aléatoire et incomplet des fouilles en milieu urbain; on peut également penser que les premières installations, sur un terrain d'ailleurs vierge d'occupation antérieure, n'ont laissé que des marques ténues: traces de baraquements ou de cabanes en bois, éventuellement effacées par une urbanisation colossale. Il n'en reste pas moins que seule l'archéologie est susceptible d'apporter un peu de l'eau pure de nos glaciers sublimes au moulin

de l'histoire peu claire de nos ancêtres les Helvètes.

Bibliographie

Ouvrages généraux

- Audin, A.
- Fellmann, R.
- Furger-Gunti, A./Müller, F.
- Goudineau, Ch.
- Goudineau, Ch.
- Staehlin, F.
- Van Berchem, D.

Articles généraux

- Berger, L.
- Ducrey, P.
- Frei-Stolba, R.
- Kaenel, G./Paunier, D.
- Paunier, D.

Nyon

- Collectif
- Bridel, P.
- Frei-Stolba, R.
- Kaenel, G./Tuor, A.
- Mottas, F.
- Mottas, F.
- Pélichet, E.
- Rossi, F.
- Weidmann, D.

Augst

- Furger, A.
- Laur-Belart, R.
- Tomasevic, T.

- Lyon miroir de Rome dans les Gaules*, Lyon, 1965.
- La Suisse gallo-romaine*, Lausanne, 1992.
- L'or des Helvètes*, Zurich, 1991.
- César et la Gaule*, Paris, 1990.
- Aux origines de Lyon*, Lyon, 1989.
- Die Schweiz in römischer Zeit*, Bâle, 1948.
- Les routes et l'histoire*, Genève, 1982.

"La Suisse aux sources de son histoire, cinq siècle de présence romaine", in *Archéologia* 70, 1974, pp. 11-14.

"L'empreinte des nouvelles civilisations", in *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisse*, T. I, Lausanne 1982, pp. 19-96.

"Die römische Schweiz: Ausgewählte staats-und verwaltungsrechtliche Probleme im Frühprincipat", in *ANRW*, T. II, 5.1, Berlin-New York, 1976, pp. 228-403.

"Que s'est-il passé après Bibracte?", in *AS* 14, 1991, pp. 153-168.

"Observations sur les origines et le développement de l'urbanisme en Suisse romande", in *Caesarodunum* 20, 1985, pp. 393-410.

Nyon la ville et le musée romain, (GAS 25), Nyon, 1989.

"Le nouveau plan archéologique de Nyon", in *AS* 5, 1982.3, pp. 178-183.

"Legio X equestris", in *Talanta* 10-11, 1978-1979, pp. 44-61.

"Les basiliques romaines de Nyon et Vidy", in *AS* 1, 1978.2, pp. 70-83.

"Miliaires et vestiges des voies romaines du canton de Vaud", in *AS* 3, 1980.3, pp. 154-168.

"Un nouveau notable de la colonie équestre", in *AS* 1, 1978.4, pp. 134-137.

"La fondation de la colonie romaine de Nyon", in *RHV* 1958, pp. 49-60.

"Nouvelles découvertes à Nyon VD, premiers résultats", in *ASSPA* 72, 1989, pp. 253-266.

"La ville romaine de Nyon", in *AS* 1, 1978.2, pp. 75-78.

Römermuseum und Römerhaus Augst, Augst, 1987.

Guide d'Augusta Raurica, Bâle, 1991.

"Augusta Raurica, une colonie romaine en Suisse", in *Archéologia* 70, 1974, pp. 20-27.

113 Exemple dans *BG* I, 42.

114 GAS 25, p. 12 sq.

115 "COLONIA [...] PIA APOLLINARIS AUGUSTA EMERITA", voir n. 16.

L'organisation administrative du Valais sous le Haut Empire

Le Valais pré-romain était occupé par quatre tribus d'origine celtique, les Nantuates, les Veragri, les Seduni et les Uberi. Ces peuplades, arrivées peut-être vers 400 av. J.-C. dans la vallée du Rhône, contrôlaient les nombreux cols du Valais et vivaient ainsi en grande partie des droits de péage qu'elles touchaient¹¹⁶.

Les Romains ne semblent pas avoir éprouvé un grand intérêt pour ces voies alpines jusqu'à la conquête de la Gaule Chevelue par César. Celui-ci a tenté d'imposer une domination romaine en Valais, mais cette entreprise s'est soldée par un échec.

Ce n'est qu'avec la conquête des Alpes par Auguste que le Valais est incorporé à l'empire romain. Cette conquête commence en 25 av.J-C par la soumission des Salasses de la vallée d'Aoste. Quelques années plus tard (16-15 av. J-C), les Rhètes et les Vindélices sont soumis par Tibère et Drusus. C'est à ce moment que le Valais est intégré à l'empire, vraisemblablement sans coup férir, et rattaché à la Rhétie-Vindélicie. Ce rattachement paraît étrange du point de vue géographique, mais peut s'expliquer par un regroupement de régions conquises simultanément.

L'organisation de ces régions alpines passe par plusieurs étapes. Elles ne sont pas immédiatement constituées en provinces, car elles font partie d'un projet beaucoup plus vaste qui vise la conquête de la Germanie. Ainsi pendant un certain temps ces régions ont subi une domination plutôt militaire qui permettait d'assurer une meilleure pacification et un contrôle plus direct des populations. Les exigences administratives venaient au second plan. Ces zones alpines vont par la suite connaître un changement de régime: elles vont progressivement

116 Les principales références de cet article sont: Frei-Stolba 1977, Ducrey 1978 et Walser 1974.

devenir des provinces impériales procuratoriales. Ces provinces, en général peu urbanisées, peu romanisées, ou peu peuplées, sont prises en charge par un procurateur de rang équestre. Celui-ci a un pouvoir plus administratif que militaire.

Le Valais a suivi ces différents stades dans son organisation. Pendant la période où Rome projette d'envahir la Germanie, le Valais, connu sous la dénomination de Vallée Pennine, a été rattaché à la Rhétie. Cette dernière est occupée par 2 légions commandées par un légat préteur.

C. Vibius Pansa¹¹⁷ est actuellement reconnu comme le premier gouverneur militaire de la Rhétie et du Valais, et cela peu après 15 av. J-C. Il semble avoir eu Q. Octavius Sagitta¹¹⁸ comme adjoint financier. Celui-ci, même s'il porte le titre de procurateur, n'est plus considéré comme le premier tenant de cette charge, comme on l'a longtemps supposé¹¹⁹.

La situation change suite à l'échec de l'offensive en Germanie. Après l'embuscade de Teutoburg où trois légions romaines ont été massacrées (9 ap. J.-C.), Auguste renonce à son projet de conquête et les légions stationnées en Vindélicie sont remplacées par des troupes auxiliaires. La présence d'un légat à la tête de la Rhétie semble ne plus se justifier et c'est un préfet qui prend sa place. Ce nouveau titre se rencontre avec S. Pedius Lusianus Hirratus¹²⁰.

117 CIL V 4910, *legatus propraetore in Vindolicis*

118 AE 1902,n189, *procurator Caesaris Augusti in Vindolicis et Raetis et in valle Poenina per annos IIII*

119 Thèse défendue essentiellement par Howald et Meyer 1941.

120 CIL IX 3044, *praefectus Raetis Vindolicis Vallis Poeninae et levis armaturae*

C'est sous le règne de Caligula ou de Claude que la Rhétie accède au rang de province procuratorienne. C'est l'inscription de Q. Caecilius Cisiacus Pica Caecilianus¹²¹ qui en témoigne. Cette inscription est la première à faire mention d'une véritable province de Rhétie, Vindélicie et Vallée Pennine, mais c'est aussi la dernière attestation d'une administration commune à toutes les Alpes centrales.

Le Valais est ensuite séparé de la Rhétie et constituera une province avec les Alpes Grées. Cette séparation et la formation d'une nouvelle province commune entre les deux Alpes sont des points très discutés, surtout en ce qui concerne leur datation.

La théorie traditionnelle, défendue principalement par MM. Howald et Meyer, envisage la séparation du Valais sous le règne de Claude. Ils pensent que ce remaniement administratif est lié à l'ouverture de la route du Grand-Saint-Bernard dans le but de faciliter les liaisons entre Rome et la Bretagne en voie de conquête. Parallèlement, Claude a élevé Octodurus, devenu Forum Claudii Vallensium, au rang de chef-lieu d'une nouvelle *civitas* regroupant les quatre anciennes tribus celtes. Cette nouvelle province, appelée Alpes Pennines, semble avoir été rattachée aux Alpes Grées sous l'autorité d'un même procurateur.

Cette vision des choses est fortement combattue par un autre chercheur, M. Walser. Celui-ci pense que la séparation entre le Valais et la Rhétie ne s'est pas obligatoirement produite sous le règne de Claude. En effet, il n'y a aucune inscription qui en fournit la preuve et il est tout à fait envisageable de placer cette séparation à une date postérieure. Selon lui, c'est Vespasien qui détacha le Valais de la Rhétie et qui le plaça sous l'autorité des légats de Germanie Supérieure. Le même traitement fut appliqué aux Alpes Grées. Domitien, lors de la création des deux provinces de Germanie, isola les Alpes Pennines et les

121 CIL V 3936, *procurator Augustorum et prolegato provinciali Raitiae et Vindeliciae et Vallis Poeninai*.

Alpes Grées et en fit des provinces procuratoriales indépendantes.

Cependant une attestation d'un gouvernement commun entre les Alpes Pennines et les Alpes Atrectiennes¹²², datant de Septime Sévère, a été trouvée. Mais pour M.Walser, cela ne constitue pas une preuve d'unification, car les Alpes Atrectiennes ne peuvent pas être identifiées d'une manière absolument formelle aux Alpes Grées. De plus cette réunion des deux provinces peut aussi avoir un caractère provisoire, car elle a eu lieu en des temps troublés. Toujours selon M. Walser, la réunion des Alpes Grées et Pennines s'effectua seulement au IVème siècle.

La théorie que défend M. Walser semble relativement plausible, malgré son refus d'assimiler les Alpes Atrectiennes aux Alpes Grées, ce qui est maintenant admis. Il faut toutefois signaler la valeur d'un de ses arguments, à savoir l'inexistence, entre le Ier et le IIIème siècles, d'inscriptions mentionnant un gouvernement commun entre les deux Alpes.

MM. Howald et Meyer citent la procuratèle de Lucilius Junior comme preuve de réunification entre les deux régions. Mais ce procurateur est fortement remis en question, voire écarté, car il est signalé uniquement dans une lettre de Sénèque¹²³ et ne peut être attesté d'une manière formelle. On peut en effet envisager un simple passage de Lucilius dans ces régions et non l'exercice d'une charge procuratorienne. L'inscription de T. Cornasidius Sabinus, procurateur des Alpes Atrectiennes et Pennines, peut véritablement être considérée comme une indication de réunification. En effet il semble maintenant établi que les Alpes Atrectiennes et les Alpes Grées sont une seule et même province. Cela est confirmé par la récente découverte d'une

122 CIL IX 5439, *T. Cornasidius Sabinus...procurator Alpium Atractinarum et Poeninarum*

123 "Quomodo, inquis, isto peruenitur? Non per Poeninum Graiumue montem nec per deserta Candaiae; nec Syrites tibi nec Scylla aut Charybdis adeundae sunt, quae tamen, omnia transisti procuratiunculae pretio", Sén. Epist. ad Lucilium,31,9.

nouvelle inscription mentionnant la procuratèle commune entre les Alpes Atrectiennes et Pennines d'un certain T. Flavius Geminus. Comme cette inscription a été retrouvée à Aime, la capitale des Alpes Grées, le parallèle entre les deux régions paraît assez évident. Comme il a été dit auparavant, M. Walser ne nie pas un gouvernement commun, mais le considère comme provisoire.

Les inscriptions citées ci-dessus offraient une procuratèle complète, c'est-à-dire la mention complète et exacte du lieu d'exercice de cette charge. Il existe un certain nombre d'inscriptions qui signalent uniquement les Alpes Grées ou Atrectiennes comme province à gouverner¹²⁴. Selon la théorie traditionnelle, cette procuratèle englobe également les Alpes Pennines. Mais M. Walser contredit cette affirmation en avançant que si c'était le cas, ce gouvernement des Alpes Pennines devrait figurer dans les cursus.

Pour revenir à l'administration de la Vallée Pennine, d'autres inscriptions¹²⁵, découvertes à Martigny, ne donnent pas de précision sur la circonscription exacte du procurateur. Il peut tout aussi bien administrer les deux Alpes ou uniquement les Alpes Pennines. Le cas de T. Pomponius Victor illustre très bien cette ambiguïté. L'inscription CIL XII 103 a été découverte à Aime, tandis que c'est à Martigny que l'inscription ILS 3823 a été trouvée. Etait-il le procurateur des deux provinces ou d'une seule? Les deux hypothèses sont à nouveau possibles. Dans le cas où T. Pomponius Victor aurait géré une seule province, l'inscription trouvée dans l'autre ne serait que la trace d'un séjour et non la preuve d'une double procuratèle.

¹²⁴ CIL VI 3720, *T. Claudio Pollio...procurator Alpium Graiarum*.

CIL IX 5357, *T. Appalius Alfinus Secundus...procurator Alpium Atrectianarum*.

CIL VIII 17900, *C. Annius Flavianus...procurator Alpium Atrectinarum*.

¹²⁵ CIL XII 103, ILS 3823, *T. Pomponius Victor...procurator Augustorum*

AE 1945, 124, *T. Coelius [...]nianus...procurator August. nostr.*

AE 1977, 527, *[...]jorius Sevel...J...procurator*

Ainsi la théorie traditionnelle d'une séparation du Valais de la Rhétie et d'une réunification avec les Alpes Grées sous le règne de Claude est fortement remise en question. Mais il est difficile d'arriver à des certitudes, car nous n'avons à notre connaissance aucune inscription mentionnant explicitement les Alpes Pennines si ce n'est celles où elles apparaissent avec les Alpes Atrectiennes. Cela veut-il dire que le Valais n'a jamais existé en tant que province indépendante? Rien n'est moins sûr et M. Walser a démontré qu'il est tout à fait possible d'envisager une province des Alpes Pennines indépendante, puis réunie aux Alpes Grées au IVème siècle.

Bibliographie

Ouvrages

Howald E. et Meyer E.
Martin J-P.

Pflaum H-G.

Thomasson Bengt E.

Van Berchem D.
Walser G.

Walser G.

Articles

Collart P.

Collart P.

Ducrey P.

Ducrey P.

Eck W.

Frei-Stolba R.

Gabba E.

Laffi U.

Laffi U.

Die römische Schweiz, 1941.
Les provinces d'Europe centrale et occidentale, 1990.

Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain, 3 vol., 1960-1. (supplément 1982).

Laterculi Praesidum, vol.1, 1984, p.67 Alpes Poninae, Graiae, Atrecinae, p.77 Raetia, p.63 Alpes Maritimae, p.65 Alpes Cottiae.

Les routes et l'histoire, 1982.
Summus Poeninus: Beiträge zur Geschichte des Grossen St. Bernhard-Passes in römischer Zeit, 1984.

Via per Alpes Graias. Beiträge zur Geschichte des kleinen St Bernhard-Passes in römischer Zeit, 1986.

"Inscriptions latines de Saint-Maurice et du Bas Valais", in *ZAK*, 1941, p.1-24 et p.65-77.

"Quand la Vallée Poenine fut-elle détachée de la Rhétie?", in *Zeitschrift für schweiz. Gesch.* XXII (1942), p.87-105.

"Etat de la recherche sur le Valais romain", in *Vallesia* 33, 1978, p.17-30.

"L'empreinte des anciennes civilisations", in *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, 1982, 19-96.

"Die Leitung und Verwaltung einer prokuratorischen Provinz", in *La valle d'Aosta e l'arco alpino nella politica del mondo antico*, Atti del convegno internazionale di studi, St Vincent, 25-6 aprile 1987, ed. par Mariagrazia Vacchina, Aosta, 1988, p.102-117.

"Die römische Schweiz: Ausgewählte staats- und verwaltungsrechtliche Probleme im Frühprinzipat", in *ANRW* II, 5, 1, 1977, p.288-403.

"Significato storico della conquista augustea delle alpi", in *La valle d'Aosta e l'arco alpino nella politica del mondo antico*, Atti del convegno internazionale di studi, St Vincent, 25-6 aprile 1987, ed. par Mariagrazia Vacchina, Aosta, 1988, p.53-61.

"La procuratela quadriennale di Q. Octavius Sagitta in Vindolici et Raetis et in Valle Poenina", in *Athenaeum*, N.S. 55, 1977, p.369-379.

"L'organizzazione dei distretti alpini dopo la conquista", in *La valle d'Aosta e l'arco alpino nella politica del mondo antico*, Atti del convegno internazionale di studi, St Vincent,

Laffi U.

Prieur J.

Prieur J.

Van Berchem D.

Walser G.

Walser G.

- 25-6 aprile 1987, éd. par Mariagrazia Vacchini, Aosta, 1988, p.62-78.
 "Sull'organizzazione dei distretti alpini nell'età giulio-claudia", in *La comunità Alpina nell'antichità*, Gargnano del Garda 19-25 maggio 1974 (atti Ce.S.D.I.R. 7,1975-6), Milano 1976, p.391-420.
 "Le problème des Alpes Atrectiennes", in *Rhodania XXVIII*, 1962, p.69-73.
 "L'histoire des régions alpestres sous le Haut-Empire romain", in *ANRW II*, 5, 2, 1976, p. 630-656.
 "Conquête et organisation par Rome des districts alpins", in *Revue des Etudes Latines*, 40 (1962), p.228-235.
 "Le processus de romanisation de quelques vallées alpines", in *La valle d'Aosta e l'arco alpino nella politica del mondo antico*, Atti del convegno internazionale di studi, St Vincent, 25-6 aprile 1987, éd. par Mariagrazia Valais antique, in *Vallesia* 33, 1978, p. 118-128.
 "Zur römischen Verwaltung der Vallis Poenina", in *Museum Helveticum*, 31, 1974, p.169-178.

Onomastique des Alpes Pennines: le droit latin et le droit romain

Cet article fait suite à un séminaire effectué dans le cadre du cours d'épigraphie latine de Mme R. Frei-Stolba. Au vu de nos recherches, et sur l'insistance de T. Luginbühl, que nous tenons à remercier pour son aide, nous vous livrons le fruit de nos efforts, enrichi de quelques menus commentaires.

Notre travail a consisté à relever tous les noms de personnes attestées dans les inscriptions latines du Valais dans le but de pouvoir établir, sur la base de l'onomastique, la nature du droit, latin ou romain, dont ses habitants bénéficiaient. La masse de l'information nous a contraints à effectuer une structuration qui nous permette le meilleur traitement de ces données. Cette structuration se présente sous la forme de listes qui sont les suivantes:

- la liste complète des noms répertoriés qui concernent le Valais, subdivisée en noms d'hommes et de femmes
 - la liste des noms où apparaît la mention d'une tribu
 - la liste des étrangers, *id est* des non-Valaisans
 - la liste des *duo nomina* et *tria nomina*, subdivisée en noms d'hommes et de femmes
 - la liste des noms uniques, subdivisée en noms d'hommes et de femmes
- Chaque personne est répertoriée d'après son nom, son "titre" s'il en possède un, tout en mentionnant la référence de l'ouvrage qui nous a servi.

Isabella Liggi et Stéphane Montangero

Ces listes répondent aux abréviations suivantes: CO, Collart; VA, Vallesia; W, Wiblé 1978, Frei, Frei-Stolba; Walser, Walser; SMMHRA, Société des Musées, des Monuments Historiques et des Recherches Archéologiques; HM, Howald et Meyer.

En remarque préliminaire, nous nous devons de signaler que, dans notre idée, nous avons classé les militaires comme étrangers, sauf mention explicite de leur origine valaisanne.

Liste des noms trouvés dans les inscriptions concernant le Valais

Hommes

R. Achilius Sividius	Praefectus Urbis, VC	CIL XII, 133
L. Acutius Secundus	-	VA 87b
Acutus	-	VA 87b
Adnamu	-	CIL XII, 134
Amaranthus	Vilicus, Verna Aug.	CO 21
Ambitoutus	-	W a
Arborius	-	VA 87c
Ancharius Pacatus	-	CO 17
Atticus Senator	-	W 51
M. Aufidus Maximus	Procurator	VA 90
L. Aurelius Repertus	-	W j
Aurelius Respe[c]tus	-	W j
Avioxo	-	W 51
Bucco	-	Walser 293
Q. Caecilius Secundus	-	CIL XII, 135
Q. Caecilius Cisiacus Septicius Pica Caicilianus	Procurator, Prolegato Flamen augurus	W g
T. Campanius Priscus Maximianus	Vir consularis	CIL XII, 137
Cassius Carantinus	Miles	HM 58
Chelidon	-	CO 21
Cintusmo	-	W 30
Classicus	-	HM 56
T. Coe[li]us [--]jenianus	Procurator	HM 44
Comi[n]ius Clemens	-	W 59
C. Cominius Chius	Ilvir	W 59
T. Cominius Exoratus	-	W 28
Constitutius	Praeses	CIL XII, 139
L. Condius Rufus	-	W 27
Cornutus	-	CIL XII, 151
C. Critt[---]	-	W c
Daphnus	Dispensatoris vicarius	HM 56
Decumus	-	CIL XII, 150
M. Dullius Gallus	-	W e
L. Exominus Macrinus Rusticus	-	W h
T. Exomnius Mansuetus	Praefectus cohortis	VA 87a
T. Exomnius Verus	-	VA 87a
L. Flavius Potitianus	-	CIL XII, 163
M. Floreius Ingenuus	Ilvir, Flamen	CIL XII, 140
Iunius Marinus	Ducenarius	CIL XII, 149
Iulius Constitutus	Procurator	SMMHRA 93
Iulius Victorius Victor	Oculiste	Frei 651
C. Ligurius Voltinia Asper	Centurio	W g
L. Laberius Firmus tribu Claudia	Miles	W d
Matuio	-	CIL XII, 134
Montanus	Vilicus, Verna Aug.	HM 55
Nitonius Pompeius	-	HM 66
Nitonius Vegetinus	-	CIL XII, 155
Nitonius Severus	-	CIL XII, 155
Q. Octavius Sergia Sagitta	Ilvir, Praefectus fabrum Praefectus equitum Tribunum militum	W f

Optatus	Procurator	W 30
Pacilius Theodorus	Praeses, VP	SMMHRA 93
D. Pansius Severus	-	CIL XII, 156
M. Pansius Severus	Ilvir, Flamen	CIL XII, 131
Patricius	Praefectus Urbis	CIL XII, 133
	Consul ordinarius (488pc)	
S. Pedrius Aniensi Lusianus Hirruttus	Primus pilus, Praefectus	W e
T. Pomponius Victor	IIIvir, Qinquennalis	
Pontius Asclepiodotus	Procurator	W 36
L. Quintus Acurius	VP, Praeses	CIL XII, 138
L. Quartillius Quartinus	-	Walser 293
Sabellus	-	CIL XII, 131
Sabinus	-	W 52
Saturninus	-	VA 87c
Scaurus	-	W a
L. Sentius Secundus	Aedilium, Ilvir	VA 87c
Sentius Seius	-	VA 87c
Sentius Senecio	-	VA 87c
Sentius Successianus	-	CIL XII, 142
Sentius Tertius	-	VA 87c
Q. Silius Saturus	Flamen, Ilvir	W46
L. Speratinus Ursulus	Beneficiarius	CIL XII, 164
T. Talo[n]ius Sec[undus]	-	W d
Tertius	-	CIL XII, 134
Teteu	-	CIL XII, 134
L. Tincius Verecundus	Omnibus honoribus	CIL XII, 152
L. Valerius Optatus	-	CIL XII, 132
Valerius Terentius	-	CIL XII, 134
S. Varenus Sergia Priscus	Sevir	CIL XII, 153
Vassonius Gellianus	-	HM 66
Veratius	-	VA 87b
T. Vinelius Amandus	-	HM 63
T. Vinelius Vegetinus	Ilvir	HM 62
Vir[iu]s Probus	Miles	CIL XII, 144
T. Vitel[ius] Sergia Fe[lix]	Miles	W c
[---]ius Florus	-	SMMHRA 94
[---] Opt[a]tus	-	W 60
[---]Primigenius	-	VA 88
	Femmes	
Acaunensis	-	CO 21
Antonia Pervinca	-	SMMHRA 94
Comi[n]ia Curma	-	W 59
Floreia Prima	-	W 39
Gellia Tinda	-	VA 87c
Iulia Decumina	-	CIL XII, 151
Iulia Decumina	-	CIL XII, 156
Iulia Decumina	Femme de Flamen	CIL XII, 150
Nac[in]ja Bott[ia]	-	W 59
Nigria Marca	-	W h
Nitiogenna Tullia	-	CIL XII, 162
Nitonia Avitiana	Femme de rang sénatorial	HM 66
Nitonia Marcella	-	HM 66
Openda Valeriana	Femme de rang sénatorial	CIL XII, 137
Pri[miti?]va	-	W 54

Quartina Valeria	-	CIL XII, 142
Quinta Maxima	-	Frei 650
Statia Quintula	-	W 28
[Vas]sonia	-	CIL XII, 152
V[in]elia Modestina	Femme de rang sénatorial	W 60
Vinia Fusea	Femme de Flamen	CIL XII, 140

Les tribus

L. Laberius Firmus tribu Claudia	Miles	W d
C. Ligurius Voltinia Asper	Centurio	W g
Q. Octavius Sergia Sagitta	Ilvir, Praefectus fabrum	W f
	Praefectus equitum	
	Tribunum militum	
	Procurator	
S. Varenus Sergia Priscus	Sevir	CIL XII, 153
T. Vitel[lius] Sergia Fe[lix]	Miles	W c

Les étrangers

R. Achilius Sividius	Praefectus Urbis, VC	CIL XII, 133
Amaranthus	Vilicus, Verna Aug.	CO 21
M. Aufidus Maximus	Procurator	VA 90
Q. Caicilius Cisiacus Septicius Pica Caicilianus	Procurator, Prolegato	W g
	Flamen augurus	
T. Campanius Priscus Maximianus	Vir consularis	CIL XII, 137
Cassius Carantinus	Miles	HM 58
T. Coe[li]us [--]enianus	Procurator	HM 44
Constitutius	Praeses	CIL XII, 139
Daphnus	Dispensatoris vicarius	HM 56
T. Exomnius Mansuetus	Praefectus cohortis	VA 87a
Iulius Constitutus	Procurator	Inéd. VS93
Iulius Victorius Victor	Oculiste	Frei 651
C. Ligurius Voltinia Asper	Centurio	W g
Montanus	Vilicus, Verna Aug.	HM 55
Q. Octavius Sergia Sagitta	Ilvir, Praefectus fabrum	W f
	Praefectus equitum	
	Tribunum militum	
	Procurator	

Pacilius Theodorus	Praeses, VP	Inéd. 93VS
Patricius	Praefectus Urbis	CIL XII, 133
	Consul ordinarius(488pc)	
S. Pedius Aniensi Lusianus Hirritus	Primus pilus, Praefectus	W e
	IIIIVir, Qinquennalis	
T. Pomponius Victor	Procurator	W 36
Pontius Asclepiodotus	VP, Praeses	CIL XII, 138
L. Speratinus Ursulus	Beneficiarius	CIL XII, 164
Vir[iu]s Probus	Miles	CIL XII, 144

Les duo nomina et tria nomina

L. Acutius Secundus	-	VA 87b
Ancharius Pacatus	-	CO 17
Atticus Senator	-	W 51
L. Aurelius Repertus	-	W j
Aurelius Respe[c]tus	-	W j
Q. Caecilius Secundus	-	CIL XII, 135

Comi[n]ius Clemens	-	W 59
C. Cominius Chius	Ilvir	W 59
T. Cominius Exoratus	-	W 28
L. Condius Rufus	-	W 27
C. Critt[---]	-	W c
M. Dullius Gallus	-	We
L. Exominus Macrinus Rusticus	-	W h
T. Exomnius Verus	-	CIL XII, 163
M. Floreius Ingenuus	Ilvir, Flamen	CIL XII, 140
Iunius Marinus	Ducenarius	CIL XII, 149
L. Laberius Firmus tribu Claudia	Miles	W d
Nitonius Pompeius	-	HM 66
Nitonius Vegetinus	-	CIL XII, 155
Nitonius Severus	-	CIL XII, 155
D. Pansius Severus	-	CIL XII, 156
M. Pansius Severus	Ilvir, Flamen	CIL XII, 131
L. Quintus Acurius	-	Walser 293
L. Quartillius Quartinus	-	CIL XII, 131
L. Sentius Secundus	Aedilium, Ilvir	VA 87c
Sentius Seius	-	VA 87c
Sentius Senecio	-	VA 87c
Sentius Successianus	-	CIL XII, 142
Sentius Tertius	-	VA 87c
Q. Silius Saturus	Ilvir, Flamen	W46
T. Talo[n]ius Sec[undus]	-	W d
L. Tincius Verecundus	Omnibus honoribus	CIL XII, 152
L. Valerius Optatus	-	CIL XII, 132
Valerius Terentius	-	CIL XII, 134
S. Varenus Sergia Priscus	Sevir	CIL XII, 153
Vassonius Gellianus	-	HM 66
T. Vinelius Amandus	-	HM 63
T. Vinelius Vegetinus	Ilvir	HM 62
T. Vitell[lius] Sergia Fe[lix]	Miles	SMMHRA 94
[---]ius Florus	-	W c
[---] Opt[a]tus	-	W 60
[---]Primigenius	-	VA 88

Femmes avec duo nomina

Antonia Pervinca	Femme	W 59
Comi[n]ia Curma	Femme	W 39
Floreia Prima	Femme	VA 87c
Gellia Tinda	Femme	CIL XII, 151
Iulia Decumina	Femme	CIL XII, 156
Iulia Decumina	Femme de Flamen	CIL XII, 150
Iulia Decumina	Femme	W 59
Nac[in]ia Bott[ia]	Femme	W h
Nigria Marca	Femme	CIL XII, 162
Nitiogenna Tullia	Femme	HM 66
Nitonia Avitiana	Femme	HM 66
Nitonia Marcella	Femme	CIL XII, 137
Openda Valeriana	Femme de rang sénatorial	CIL XII, 142
Quartina Valeria	Femme	Frei 650
Quinta Maxima	Femme	W 28
Statia Quintula	Femme	W 60
V[in]elia Modestina	Femme de rang sénatorial	CIL XII, 140
Vinia Fusea	Femme de Flamen	

Hommes à nom unique

Acutus
Adnamu
Ambitoutus
Arborius
Avioxo
Bucco
Chelidon
Cintusmo
Classicus
Cornutus
Decumus
Matuio
Optatus
Sabellus
Sabinus
Saturninus
Scaurus
Tertius
Teteu
Veratius

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
VA 87b
CIL XII, 134
W a
VA 87c
W 51
Walser 293
CO 21
W 30
HM 56
CIL XII, 151
CIL XII, 150
CIL XII, 134
W 30
W 52
W 52
VA 87c
W a
CIL XII, 134
CIL XII, 134
VA 87b

Femmes à nom unique

Acaunensia
Pri[miti?]va
[Vas]sonia

Femme
Femme
Femme
CO 21
W 54
CIL XII, 152

Cette étude nous révèle 106 mentions de noms de personne. Nous allons nous intéresser uniquement aux Valaisans; de ce fait, nous pouvons laisser de côté les 22 attestations d'étrangers.

Pour pouvoir traiter les 84 mentions restantes, tout en essayant de découvrir le type de droit dont bénéficiaient les Valaisans, nous avons pris le parti de considérer comme citoyens romains les hommes possédant soit un *praenomen* suivi d'un gentilice, soit un gentilice suivi d'un *cognomen*, soit encore un homme possédant les *tria nomina*. Pour ce qui concerne les femmes, lorsqu'elles apparaissent avec les *duo nomina*, nous les avons considérées comme femme de citoyen, lorsqu'elles n'avaient qu'un nom, comme femme de pèrigrin. Voici le panel obtenu :

- 61 citoyens romains (43 hommes et 18 femmes)
- 23 pèrigrins (20 hommes et 3 femmes)

En ce qui concerne les 43 citoyens romains repérés dans nos inscriptions, 11 possèdent une mention d'un "titre" (magistrature, charge honorifique) et 32 n'en n'ont pas, ce qui représente environ une proportion de un quart -trois quarts. Nous avons alors avancé l'hypothèse que, vu le nombre important de citoyens n'ayant pas exercé de fonction officielle, le Valais bénéficia rapidement du droit romain. Cependant, étant donné notre manque de certitudes pour dater nos inscriptions, et comme dans notre étude nous avons pris parti de ne pas tenir compte des datations, nous ne pouvons que rester humbles et demeurer au niveau de l'hypothèse.

En effet, dès l'édit de Caracalla (en 212), tous les hommes libres recevant le statut de citoyen romain, personne ne s'attarde plus à marquer son statut par la désignation de son nom. De plus, si un père a obtenu la citoyenneté romaine à la suite d'une charge municipale, sa descendance possèdera cet honneur sans avoir à entreprendre un *cursus honorum*. Une autre facette de notre travail fut de repérer, au sein des inscriptions attestant des Valaisans, les noms autochtones, à savoir des noms possédant des racines celtes. Cette langue nous est malheureusement mal connue. Nous

avons donc joint, ci-dessous, le tableau des noms dont on peut présumer une origine celtique, avec leurs références ainsi que leurs attestations chez Holder ou Billy. Pour Holder, le chiffre romain donne le tome; chez les deux auteurs, les chiffres arabes indiquent la page.

combinaison de l'un et de l'autre pour la formation de pseudo-gentilices, sont autant de marques qui nous permettent de juger cette réalité romaine.

Les noms d'origine celtique

Noms	Référence	Holder	Billy
Hommes			
Acutus	VA 87b	III, 501	-
Adnamu	CIL XII, 134	III, 510	-
Ambitoutus	W a	III, 590	10
Ancharius <i>Pacatus*</i>	CO 17	III, 607	-
M. Aufidus <i>Maximus</i>	VA 90	-	-
Avioxo	W 51	-	-
Bucco?	Walser 293	I, 626	36
<i>Cassius Carantinus</i>	HM 58	III, 1134	42
Cintusmo	W 30	I, 1024	53
Comi[n]ius <i>Clemens</i>	W 59	I, 1073	55
C. Cominius	W 59	I, 1073	55
T. Cominius <i>Exoratus</i>	W 28	I, 1073	55
C. Critt[---]	W c	I, 1170	-
T. Exomnius <i>Mansuetus</i>	VA 87a	I, 1489	74
Matuio	CIL XII, 134	II, 481	-
Nitonius <i>Pompeius</i>	HM 66	II, 750	-
Nitonius <i>Vegetinus</i>	CIL XII, 155	II, 750	-
Nitonius <i>Severus</i>	CIL XII, 155	II, 750	-
Pacilius <i>Theodorus</i>	Inéd. VS93	II, 901	-
Tertius	VA 87c	II, 1800	-
Teteu	CIL XII, 134	-	-
L. Tincius <i>Verecundus</i>	CIL XII, 152	II, 1852	144
Vassonius <i>Gellianus</i>	HM 66	III, 122	152
Veratius	VA 87b	-	80
Femmes			
Acaunensis	CO 21	III, 477	1
Comi[n]ia Curma	W 59	I, 1202	60
Gellia Tinda	VA 87c	I, 1994	-
Nac[in]a Bott[ia]	W 59	II, 671	-
Nitiogenna <i>Tullia</i>	CIL XII, 162	I, 496	32
Nitonia <i>Avitiana</i>	HM 66	II, 750	113
Nitonia <i>Marcella</i>	HM 66	II, 1982	149
[Vas]sonia	CIL XII, 152	III, 777	-
		III, 418	-
		III, 122	152

* Les noms mis en italique ne nous intéressent pas, car ils sont de racine romaine.

Nous pouvons constater que Holder atteste presque tous les noms que nous supposons celtiques. En revanche, Billy ne nous donne que quelques références. Holder classe comme celtiques la majorité des noms trouvés en territoire celte, alors que Billy effectue un travail de recherches plus poussé. Toujours est-il que nous ne pouvons que constater, avec J. Vendries (*Leia*, A, XIV), qu'"il faut toujours se défier d'un rapprochement qui porte sur deux langues séparées par un long intervalle dans l'espace ou dans le temps".

Conclusion

L'étude des noms de personnes, dont l'origine valaisanne a pu être établie, nous permet de distinguer deux catégories de droit bien distinctes, à savoir celle des citoyens romains et celle des pèlerins. Cette différenciation semble correspondre à celle que l'on peut repérer dans toutes les cités jouissant du droit latin en se basant sur l'onomastique. Ceci nous amènerait à admettre de manière irréfutable le statut de droit latin pour le Valais.

Nous savons que la première et la plus importante attribution du droit latin est celle qui est offerte aux habitants d'une cité latine d'obtenir la citoyenneté romaine par l'exercice d'une magistrature municipale. Comme nous avons déjà pu l'observer, seule une petite minorité des inscriptions concernant des citoyens romains du Valais mentionne une charge administrative. Dès lors, il s'agit de se demander par quel moyen les autres ont pu acquérir le droit romain. Sont-ils simplement des enfants de ces magistrats romanisés? Ou bien s'agit-il d'immigrés? Notre étude est donc incomplète. Il serait nécessaire de faire une analyse plus détaillée des gentilices, de leur origine, de leur fréquence au sein de l'Empire, afin de chercher à déterminer si nous sommes en présence de Valaisans de souche ou d'immigrés.

Si l'onomastique est parfois imprécise pour désigner la condition de droit d'un homme, elle est néanmoins intéressante pour étudier les phénomènes de romanisation.

Ainsi, l'emploi de noms celtiques à côté de noms typiquement romains, la

Bibliographie

- Alföldi, G.
“Note sur la relation entre le droit de cité et la nomenclature dans l’Empire romain”, dans *Latomus* 25, 1966, p. 37-57.
- Billy, P.
Chastagnol, A.
Thesaurus Linguae Gallicae, Zürich, 1993.
“L’Onomastique de type pérégrin dans les cités de la Gaule narbonnaise”, dans *MEFRA* 102, 1990, T. II, p. 573-593.
- Collart, P.
“Inscriptions latines de Saint-Maurice et du Bas-Valais”, dans *Revue suisse d’art et d’archéologie*, Bâle, 1941, p. 1-24 et 65-76.
- Dottin, G.
La Langue gauloise: grammaire, textes et glossaire, Paris, 1918.
- Evans, E.
Gaulish personal Names: a Study of some continental Celtic Formations, Oxford, 1967.
- Galsterer-Kröll, B.
“Untersuchungen zu den Beinamen der Städte im Imperium Romanum”, dans *Epigraphische Studien* 9, 1972, p. 46-145.
- Galsterer-Kröll, B.
“Zum Ius Latii in den Keltischen Provinzen des Imperium Romanum”, dans *Chiron* 3, 1973, p. 277-306.
- Holder, A.
Howald, E. Meyer, E.
Alt-celtischer Sprachschatz, Graz, 1961, T. I-III.
Die Römische Schweiz: Texte und Inscriften mit Uebersetzung, Zürich, 1940, p. 195-213.
- Humbert, M.
“Le droit latin impérial: cités latines ou citoyenneté latine ?”, dans *Ktéma* 6, 1981, p. 207-226.
- Kajanto, I.
Le Glay, M.
The Latin Cognomina, Rome, 1982.
- Malvezin, P.
Mocsy, A. et al.
“Remarques sur l’onomastique gallo-romaine”, dans *L’onomastique latine: colloque international du CNRS no 564*, Paris, 1977, p. 269-276.
- Sherwin-White, A. N.
Van Berchem, D.
Dictionnaire des langues celtiques, Paris, 1903.
Nomenclator provinciarum Europae latinorum et Gallicae Cisalpinae, Budapest, 1983.
The Roman Citizen, Oxford, 1973.
- Walser, G.
“Le Droit latin et la formation du gentilice des nouveaux citoyens”, dans *Les Routes et l’histoire. Etude sur les Helvètes et leurs voisins dans l’Empire romain*, Genève, 1982, p. 155-164.
- Wiblé, F.
“Inscriptions latines du Valais antique”, dans *Vallesia* 33, 1978, p. 31-53.
- Wiblé, F.
“Nouvelles stèles funéraires d’époque romaine découvertes à Sion”, dans *Vallesia* 42, 1987, p. 341-362.
- Wiblé, F. et al.
“Chroniques des découvertes archéologiques dans le canton du Valais en 1987”, dans *Vallesia* 43, 1988, p. 216.
- Wiblé, F. et al.
“Chroniques des découvertes archéologiques dans le canton du Valais en 1989”, dans *Vallesia* 45, 1990, p. 448-450.

Religion et populations à Aventicum

Divinités et dédicants

Introduction

Ce travail a pour but d'examiner, tout d'abord, les caractéristiques des dieux attestés par l'épigraphie à Avenches puis de corrélérer ensuite ces divinités et leurs dédicants pour essayer de dégager des niveaux de religion propres aux différentes catégories de populations.

La première partie de ce travail consistera donc en une présentation des différentes divinités sous la forme d'un catalogue, puis nous tenterons ensuite de proposer un système de regroupement basé sur leur origine, leur fonction et leur degré de romanisation.

Dans le chapitre suivant, nous allons définir, dans un premier temps, diverses catégories de dédicants à partir de leur origine et de leur statut puis, par le biais de tableaux, nous analyserons les rapports entre dieux et dédicants.

Précisons que la religion à Avenches ne sera traitée ni en relation avec son cadre juridique ni par rapport à son territoire, cette approche ayant déjà été faite par M. William Van Andringa, au cours d'un colloque au Luxembourg¹²⁶.

En outre, cette approche ne sera pas diachronique puisque les inscriptions ne sont pas datées précisément¹²⁷.

Les Dieux et la religion.

Dans cette première partie, nous allons mettre en évidence les divinités attestées à Avenches sous forme d'un catalogue comprenant l'origine de la divinité, sa fonction ainsi que ses parallèles en Gaule (CIL XII et CIL XIII, Germanies y compris).

Liste des dieux attestés

Nom	Nb. d'occurrences	Références
<i>Anextlomara</i>	1	Howald-Meyer 218
<i>Apollo</i>	1	CIL XIII 5079
<i>dea Aventia</i>	3	CIL XIII 5071 CIL XIII 5072 CIL XIII 5073
<i>Biviae, Triviae, Quadriviae</i>	3	CIL XIII 5069 CIL XIII 5070 CIL XIII 11474
<i>Fortuna redux</i>	1	CIL XIII 5066
<i>Genius col. helvetiorum</i>	1	CIL XIII 5079
<i>Genius incolarum</i>	1	CIL XIII 5073
<i>Genius loci</i>	1	CIL XIII 5066
<i>Genius pagi tigorini</i>	1	CIL XIII 5076
<i>Jupiter Optimus Maximus</i>	1	CIL XIII 5066
<i>Lugoves</i>	1	CIL XIII 5078
<i>Mars Caisivus</i>	1	CIL XIII 11475
<i>Mars Caturix</i>	1	Howald-Meyer 222
<i>Mars Gradivus</i>	1	Frei 1976, pl.7.
<i>deus Mercurius</i>	1	Walser 1979, 106
<i>deus Mercurius Cissonius</i>	1	CIL XIII 11476
<i>Neptunus</i>	1	Castella-Flütsch, AS 13.1990.4, p. 186.
<i>Numina Augustorum</i>	1	CIL XIII 5079
<i>Silvanus</i>	1	Castella-Flütsch, AS 13.1990.4, p. 186.
<i>Sule(v)iae</i>	1	CIL XIII 11477
<i>dea Victoria</i>	2	CIL XIII 5080 CIL XIII 5081

Commentaire

Anextlomara

Divinité d'origine celtique, dont le nom signifie "grande protectrice"¹²⁸. Cette déesse n'a pas de parallèle connu, mais une inscription du Mans¹²⁹ nous présente un *Anextlomarus*, vraisemblablement épithète d'Apollon. Anextlomarus est aussi attesté à Langres¹³⁰, mais comme nom de personne.

Ce surnom peut être le surnom local de la déesse Reine celtique (*Rigane* ou *Rigantona*), ou le surnom de la parèdre d'Apollon. Il est intéressant de relever sa juxtaposition avec Auguste et donc le culte impérial.

Apollo

Divinité d'origine gréco-romaine, adoptée dans le monde gallo-romain sous ses formes de dieu solaire et guérisseur plus particulièrement¹³¹. Seul, il est largement attesté en Gaule (30 occurrences dans CIL XIII et 13 dans CIL XII) et apparaît dans le territoire suisse à Genève¹³², à Yverdon¹³³, à Vindonissa¹³⁴ et à Augst¹³⁵. Apollon apparaît souvent précédé ou suivi de l'épithète *deus* (18 occurrences dans CIL XIII et 1 dans CIL XII) ou associé à d'autres divinités: près de 70 occurrences dans CIL XIII, 5 dans CIL XII.

L'association à Avenches avec les *Numina Augustorum* et le *Genius coloniae Helvetiorum* n'a aucun parallèle; seules 2 inscriptions, l'une à Lyon¹³⁶ et l'autre à Soissons¹³⁷ l'associent aux *Numina Augustorum*.

¹²⁸ Radical *anecto* signifiant protecteur, selon Holder 1896, 1961, I, p.153. Voir aussi Billy 1993, p.12.

¹²⁹ CIL XIII 3190.

¹³⁰ CIL XIII 11583.

¹³¹ L'inscription d'Avenches CIL XIII 5079 où apparaît Apollon est dédiée aux "médecins et professeurs"

¹³² CIL XII 2585.

¹³³ CIL XIII 11471.

¹³⁴ CIL XIII 11500.

¹³⁵ Howald-Meyer 1941, no 346.

¹³⁶ CIL XIII 1730.

¹³⁷ CIL XIII 3450.

Dea Aventia

Divinité topique dont le nom, d'origine celtique, est peut-être en rapport avec la présence d'une source ou signifie "juste, équitable"¹³⁸.

A part les 3 inscriptions d'Avenches, la déesse Aventia apparaît à Payerne, sur un bloc en réemploi (*spolia*)¹³⁹. Ainsi, en plus du caractère indigène de cette divinité, nous pouvons souligner son caractère exclusivement local, sorte de divinité tutélaire de la *caput civitatis* helvète.

Biviae, Triviae, Quadriviae

Déesses gardiennes des carrefours, appartenant peut-être au cercle des *Matres*, invoquées par les celtes et les germanis latinisés¹⁴⁰.

Les 6 parallèles connus par le CIL¹⁴¹ proviennent tous de Germanie supérieure.

Fortuna redux

Personnification divine, créée à Rome sous le règne d'Auguste¹⁴².

Seule, elle est attestée à Saint-Saphorin, près de Vevey¹⁴³. Associée avec d'autres divinités, elle apparaît à 5 reprises, dont une fois liée à Auguste à Lyon¹⁴⁴, avec Jupiter dans 3 inscriptions à Dijon¹⁴⁵ et en association avec Minerve et un Génie à Mainz¹⁴⁶.

Genius (illus)

Divinité tutélaire d'origine romaine¹⁴⁷, dont les différentes formes (de l'empereur, d'une personne, d'un lieu, d'une agglomération, d'une association,

¹³⁸ Holder 1896, 1961, I, p. 310.

¹³⁹ Howald-Meyer 1941, no 182.

¹⁴⁰ Voir RE, p.550.

¹⁴¹ CIL XIII 5621, 6096, 6426, 6429 a, 6437 et 6667.

¹⁴² Daremberg et Saglio, p. 1276.

¹⁴³ CIL XII 163.

¹⁴⁴ CIL XIII 1672

¹⁴⁵ CIL XIII 5474, 5475 et 5476.

¹⁴⁶ CIL XIII 6747.

¹⁴⁷ Voir Schilling 1979, p.415 et seq.

etc...) se rencontrent dans toutes les provinces et dans tous les milieux¹⁴⁸.

Le terme de *genius coloniae* autre l'inscription d'Avenches, apparaît sur une lampe en bronze à Aptes¹⁴⁹ et sur pierre à Carpentras¹⁵⁰.

Le terme de *genius incolarum* reste sans parallèle; si l'on ajoute à cela son association avec la *dea Aventia*, l'on ne peut qu'invoquer son caractère purement local. Selon Van Berchem¹⁵¹, l'une des particularités de la ville d'Avenches est "la coexistence de deux catégories d'habitants, les *coloni* et les *incolae* qui étaient les anciens habitants du pays".

Le *genius loci*¹⁵² est très souvent attesté : plus de 80 occurrences dans CIL XIII, plus particulièrement en Germanie supérieure et inférieure¹⁵³ et une à Genève¹⁵⁴ où il est associé à *deo invicto*.

Il est souvent associé à Jupiter en position secondaire et précédant d'autres dieux¹⁵⁵, comme à Avenches où il suit *I.O.M* et précède *Fortuna Redux*.

Le *genius pagi Tigorini*, personification divine de la principale tribu helvète¹⁵⁶, ne trouve aucun parallèle, mais peut peut-être être rapproché de celui des *incolae*. Les deux seuls autres *genius pagi* attestés dans le CIL sont en Lorraine¹⁵⁷.

Jupiter Optimus Maximus

Divinité romaine, le Jupiter capitolin, le meilleur et le plus grand des dieux, fit tout d'abord partie du culte de la République avant d'être récupéré par les empereurs.

Il est très largement attesté dans toute la Gaule, aussi bien seul (plus de 200 attestations dans CIL XIII et plus de 30

148 Concernant l'usage du "genio", voir Raepsaet-Charlier 1993, p.40.

149 CIL XII 5698.

150 CIL XII 1159.

151 Van Berchem 1982, p.133 et seq.

152 Voir Schilling 1979, p. 428-431.

153 Voir Raepsaet-Charlier 1993, p.38.

154 CIL XII 2578.

155 Idem.

156 Voir, par exemple, César, B.G., I, 12.

157 CIL XIII 4679 et 4680.

dans CIL XII) qu'associé à d'autres divinités (plus de 260 attestations dans le CIL XIII, 9 dans CIL XII); on trouve notamment plus de 20 occurrences où IOM est associé au *genius loci*, comme dans les inscriptions d'Avenches.

Lugoves

Divinités d'origine celtique¹⁵⁸ dont le seul parallèle connu est l'inscription CIL II 2818 trouvée en Espagne tarraconnaise. Selon Persigout¹⁵⁹, ces divinités seraient la "manifestation multiple de Lug", son aspect ésotérique, caché, ce qui n'entre pas en contradiction avec la position de cette inscription, située sur le haut d'un chapiteau corinthien, à l'abri du regard des profanes.

Mars Caisivus

Mars indigène portant une épithète d'origine celtique¹⁶⁰ dont la racine *cais-* signifie la clôture, la haie, voire la palissade, la fortification; serait-ce tout simplement un dieu protecteur, défenseur, ou alors plus précisément le dieu de la fortification ou du sanctuaire?¹⁶¹ Aucun autre *Mars Caisivus* n'est attesté; les seuls parallèles plus ou moins proches seraient les inscriptions trouvées en territoire trévire dédiées à une déesse *Caiva*¹⁶².

Mars Caturix

Mars indigène portant une épithète d'origine celtique¹⁶³, signifiant roi du

158 Holder 1896 1961 , II, p. 345.

159 Persigout 1990, p.197: "certaines légendes irlandaises attribuent à Lug deux frères, morts en bas âge"

160 Holder 1896, 1961, I, p. 685 et Billy 1993, p. 39.

161 Le terme de " clôture", "palissade" peut faire penser aux enclos délimitant les sanctuaires.

162 CIL XIII 4149 et no 543 , dans AE 1983, où cette déesse Caiva est associée à Haera, parèdre d'Hercule, en Germanie inférieure chez les Bataves, CIL XIII 8705; ce rapprochement serait fondé sur la mutation du C/K celtique en H germanique, confirmé par la découverte d'un fragment de statue d'Hercule dans le sanctuaire de Caiva en pays trévire.

163 Holder 1896, 1961, II, p. 859-860, Billy 1993, p.47.

(des) combat(s), surnom helvète du dieu du peuple, *Toutatis*.

Les seuls parallèles de cette divinité, en effet, sont tous situés en territoire helvète: à Nonfoux¹⁶⁴, Riaz¹⁶⁵, Pomy¹⁶⁶ et Yverdon¹⁶⁷ où il est associé à Apollon; on trouve de plus une inscription CA[... sur une hache votive en bronze trouvée à proximité du sanctuaire indigène de la périphérie ouest de *Lousonna*¹⁶⁸.

Mars Gradivus

Qualifié de "glorieux guerrier" (*include bellator*) par son dédicant, ce dieu de la guerre, protecteur et sauveur, s'il n'est pas attesté dans les CIL XII et XIII, trouve néanmoins des parallèles tant dans la littérature latine que dans le domaine épigraphique. P. Frei¹⁶⁹ relève que le nom de *Gradivus* est attesté pour la première fois par Virgile¹⁷⁰ comme simple synonyme de Mars, rôle qu'il semble garder durant toute la période augustéenne. Ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié du IIème siècle que les témoignages épigraphiques semblent attester l'existence d'un réel culte à Mars *Gradivus*, généralement à caractère militaire¹⁷¹ et/ou provenant de personnages hauts placés¹⁷², comme tel semble être le cas à Avenches puisque le dédicant a pu faire graver son texte sur une plaquette d'argent¹⁷³.

Deus Mercurius

Mercure est le nom romanisé (*interpretatio gallica*) du grand dieu celtique trifonctionnel, Lug¹⁷⁴. Cette divinité, parfois associée au culte impérial (au sanctuaire confédéral de Lyon par exemple) est attestée soit seule (143 occurrences dans le CIL XIII et 47 dans le CIL XII), soit avec l'épithète *deus*¹⁷⁵ (120 attestations dans le CIL XIII et 1 à Nîmes¹⁷⁶), ou encore en association avec d'autres divinités et portant souvent une épithète indigène (130 attestations dans le CIL XIII, dont le Mercure *Cissonius* et 34 dans le CIL XII).

Deus Mercurius Cissonius, dont l'épithète d'origine celtique¹⁷⁷ peut se rapprocher du terme *cisium* signifiant "voiture à deux roues"¹⁷⁸, trouve quelques parallèles à Trèves, en Belgique¹⁷⁹, à Besançon¹⁸⁰, en Germanie supérieure¹⁸¹, à Cologne¹⁸² et en Suisse à Murcia¹⁸³.

Neptunus

Appellation romaine (ou *interpretatio gallica*) du dieu indigène du lac de Morat (en l'occurrence); seul, il est attesté à trois reprises dans la région d'Arles¹⁸⁴, en Germanie supérieure¹⁸⁵, à Thun¹⁸⁶ sur une hache votive votive ainsi qu'à Vidy¹⁸⁷ et à Genève où il porte l'épithète

174 Holder 1896, 1961, II, p.552.

175 D'après Raepsaet-Charlier 1975, 1993, cette formule doit être considérée comme un critère de datation des inscriptions religieuses: l'usage de *Deo*, *Deae*, quel qu'en soit l'emplacement, se répand dans les provinces dès le milieu du IIème siècle de notre ère, jusqu'au milieu du IIIème.

176 CIL XII 5693.

177 Holder 1896, 1961, I, p. 1033 et Billy 1993, p.53.

178 Holder 1896, 1961, I, p. 1031.

179 CIL XIII 3659 et 3660.

180 CIL XIII 5373.

181 CIL XIII 6085, 6345 et 7359.

182 CIL XIII 8237.

183 Howald-Meyer 1941, no 28.

184 CIL XII 168, 697 et 5697 4.

185 CIL XIII 6403

186 CIL XIII 5158.

187 Howald-Meyer 1941, nos 154 et 160.

*deus*¹⁸⁸. Son association avec *Silvanus* ne trouve aucun parallèle, mais le lieu de trouvaille de cette inscription pourrait apporter une explication: selon D. Castella et L. Flutsch¹⁸⁹, "l'évocation à Neptune s'explique par le voisinage immédiat du canal et celle à Silvain par les traces d'une activité de construction navale exercée à l'amont du canal".

Numina Augustorum

Ces "divinités des empereurs" créées à Rome après le règne d'Auguste sont attestées très fréquemment en Gaule (90 occurrences dans le CIL XIII, et 2 dans le CIL XII, dont 1 à Fréjus¹⁹⁰ et 1 à Narbonne¹⁹¹); sur le territoire suisse, on trouve une inscription à Tavannes¹⁹², une à Vidy¹⁹³, une à St-Maurice¹⁹⁴ et une au Gd-St-Bernard¹⁹⁵. Le seul parallèle où les *Numina Augustorum* sont associées à Apollon se trouve en Narbonnaise, à Rumilly¹⁹⁶.

Silvanus

Appellation romaine du dieu indigène de la forêt (Esus?)¹⁹⁷, sa présence est largement attestée en Gaule: il apparaît dans le CIL XII 28 fois seul, 5 fois avec l'épithète *deus* placée devant, une fois avec l'épithète *deus* placée derrière et 11 fois en association avec d'autres divinités. Sur le territoire suisse, sa présence est attestée à *Vindonissa*¹⁹⁸, à Zürich en association avec Diane¹⁹⁹, à Genève²⁰⁰ ainsi qu'à Vevey²⁰¹.

¹⁸⁸ CIL XII 5878.

¹⁸⁹ AS 13/1990/4, p. 186.

¹⁹⁰ CIL XII 252.

¹⁹¹ CIL XII 4333.

¹⁹² CIL XIII 5156.

¹⁹³ Howald-Meyer 1941, no 152.

¹⁹⁴ Howald-Meyer 1941, no 54.

¹⁹⁵ CIL V 6885 ou Howald-Meyer 1941, no 81.

¹⁹⁶ CIL XII 2514.

¹⁹⁷ Holder 1896, 1961, II, p. 1555.

¹⁹⁸ CIL XIII 11508.

¹⁹⁹ CIL XIII 5243.

²⁰⁰ CIL XII 2597.

²⁰¹ CIL XII 164.

Suleviae

Divinités protectrices d'origine celtique (le radical *Sul-* les lie à une idéologie solaire)²⁰², dont la présence est attestée de la Narbonnaise (Gard) à la Bretagne insulaire (Bath) et, plus près d'Avenches, à Cologne²⁰³ et à Vidy²⁰⁴; elles apparaissent aussi à Berne²⁰⁵ et à Soleure²⁰⁶ mais sous une formulation un peu différente : *Suleis suis*, laissant supposer que ce sont des divinités propres à un dédicant (la même formulation se retrouve associée à des *Matres* en Armorique).

Dea Victoria

Divinité d'origine romaine, liée au culte impérial; seule, elle apparaît 4 fois dans le CIL XII²⁰⁷ et 8 fois dans le CIL XIII, notamment à Yverdon²⁰⁸; elle apparaît avec l'épithète *dea* placée devant une fois à Vaison²⁰⁹ et 7 fois dans le CIL XIII. La formulation *Victoria augusta* est attestée 9 fois dans le CIL XIII et 5 fois dans le CIL XII, à Villeneuve notamment²¹⁰.

Bien que le nombre restreint des inscriptions ne puisse nous donner qu'un pâle reflet de ce que devait être la religion de la population de la *caput civitatis* helvète, plusieurs faits peuvent néanmoins être mis en évidence: Les divinités attestées à Avenches peuvent être classées en diverses catégories:

- celles appartenant au culte impérial,
- les divinités tutélaires,
- les divinités indigènes à nom celtique,
- les divinités mineures gallo-romaines,
- les divinités majeures gallo-romaines,
- les divinités classiques.

²⁰² Holder 1896, 1961, II, p. 1663, Billy 1993, p. 140.

²⁰³ CIL XIII 7725, 8247 et 12055.

²⁰⁴ CIL XIII 5027 et Howald-Meyer 1941, no 162.

²⁰⁵ Howald-Meyer 1941, no 242.

²⁰⁶ CIL XIII 11499.

²⁰⁷ CIL XII 76, 77, 1340 et 1549.

²⁰⁸ CIL XIII 5058.

²⁰⁹ CIL XII 1339.

²¹⁰ CIL XII 162.

Relevons, en outre, l'absence de divinités orientales²¹¹.

Le culte impérial se manifeste de diverses façons: soit, directement, par une dédicace à l'empereur (*Aug.* attesté 2 fois²¹²), à la *domus divinae*²¹³, ou aux *Numina Augustorum*, soit encore par une dédicace à *I.O.M.*, protecteur de l'Empire, ou enfin à des allégories divines telles que *Fortuna Redux* et *Victoria*.

Les divinités tutélaires sont représentées par 6 occurrences, personnifiant soit des divinités topiques comme *Aventia*, le *Genius loci*, le *Genius pagi Tigorini* et le *Genius coloniae helvetiorum* soit un groupe de population comme le *Genius incolarum*.

Trois divinités ont un nom purement celtique, ou du moins très peu romanisé, dont 2 sont des divinités protectrices féminines (*Anextlomara* et les *Suleviae*) et une est une appellation peut-être ésotérique du grand dieu trifonctionnel celtique (les *Lugoves*).

Les trois divinités mineures gallo-romaines (les *Biviae*, *Silvanus* et *Neptunus*) offrent un bel exemple d'*interpretatio gallica* où la divinité indigène a été affublée d'un nom latin correspondant plus ou moins à sa fonction²¹⁴.

Le même phénomène d'*interpretatio* est observable pour les 4 divinités majeures gallo-romaines attestées à Avenches (les 2 Mercure et les 2 Mars); la présence cependant d'épithètes celtiques (Mars *Caturix*, Mars *Caisivus* et Mercure *Cissonius*) précise la fonction de ces dieux en rappelant le nom du dieu indigène assimilé; ces épithètes semblent être locales ou régionales.

Apollo est vraisemblablement d'origine classique au vu du nom du dédicant (voir *infra*). *Mars Gradivus*, quant à lui, appartient au panthéon romain, malgré le

²¹¹ Alors que le matériel (objets votifs, statuettes,...) en atteste la présence.

²¹² Howald-Meyer 1941, no 218 et CIL XIII 11475.

²¹³ CIL XIII 5096.

²¹⁴ La relation entre la présence du mot *deus-dea* et le phénomène d'*interpretatio* reste très contestable: la présence de ce mot semble être plus probablement un indice chronologique; voir Raepsaet-Charlier 1993, p. 12-17.

peu d'attestations que l'on trouve dans l'Empire.

Cette palette de divinités nous présente donc l'image d'une religion hétérogène, où le culte impérial ainsi que les divinités tutélaires sont bien représentés, illustrant en cela l'aspect officiel du domaine religieux que l'on attend dans une *caput civitatis*.

Dans le domaine de la religion privée, deux divinités gréco-romaines sont attestées alors que toutes les autres sont d'origine celtique sous une forme plus ou moins romanisée; le fond des divinités mineures semble cependant être resté plus indigène que celui des divinités majeures dont la conception et les fonctions s'étaient probablement profondément transformées avec l'intégration dans l'Empire et l'interdiction du druidisme.

Divinités et dédicants, essais de corrélation

Après avoir ainsi esquissé une vue d'ensemble des dieux représentés à Avenches et observé que ces diverses catégories de divinités mettent en évidence deux domaines, l'un à caractère officiel à fond romain et l'autre qui serait le domaine privé de la religion, présentant, semble-t-il, un fond plus indigène, il s'agira maintenant de focaliser l'étude sur la religion des différentes catégories de population.

Nous allons donc, dans cette deuxième partie, examiner quelle est la religion ou, du moins, les dieux invoqués par les différents dédicants en fonction de leur origine et de leur statut.

Dans un premier temps, nous mettrons en évidence diverses catégories de dédicants: tout d'abord ceux portant un nom d'origine celtique, ensuite les non-citoyens (pérégrins ou esclaves) et les citoyens romains et finalement nous distinguerons au sein de cette dernière catégorie quels sont les dédicants affranchis et ceux portant un titre officiel (magistrature ou charge honorifique).

Avenches Divinités et dédicants

Nom

Dédicant

Références

<i>Anextlomara, Aug</i>	Publicius Aunus	Howald-Meyer 218
<i>Dea Aventia, Genio incolarum</i>	<i>T. Ianuarius Florinus, P. Domitius Didymus (cur col)</i>	CIL XIII 5073
<i>Dea Aventia</i>	<i>T. Tertius Severus (cur colon, allec incol Aven, ldd)</i>	CIL XIII 5072
<i>Biviae, Triviae, Quadriviae</i>	<i>C. Iulius Primus (Trevir, cur col, cur Vlvir, ldd)</i>	CIL XIII 5071
<i>Biviae, Triviae, Quadriviae</i>		CIL XIII 5069
<i>Genius pagi tigorini</i>		CIL XIII 5070
<i>I.O.M., Genius loci, Foruna redux</i>		CIL XIII 5076
<i>Lugoves</i>		CIL XIII 11474
<i>Mars Caisivo pro incol Aug</i>		CIL XIII 5066
<i>Mars Caturix</i>	<i>P. Graccius Paternus, Scribonia Lucana (heres)</i>	CIL XIII 5078
<i>Mars Gradivus</i>	<i>D. Appius Augustus</i>	CIL XIII 11475
<i>Deus Mercurius</i>	<i>Pomponius Optatus</i>	Howald-Meyer 222
<i>Deus Mercurius Cissonius</i>	<i>Iulius Silvester (lapidarius)</i>	CIL XIII 11476
<i>Numines Aug., Genio col. Helv., Apollo</i>	<i>Sextus Tetricius</i>	Frei, P., BPA, 24, pl. 7
<i>Silvanus, Neptunus</i>	<i>M. Valerius Silvester</i>	Walser 1979, 106
<i>Sule(v)iae</i>	<i>L. Cornelius Paternus</i>	CIL XIII 5079
<i>Dea Victoria</i>	<i>Q. Postumius Hyginus, Postumius Hermes lib (med, prof)</i>	AS 13.1990.4, p. 186.
<i>Dea Victoria</i>	<i>Apriilius, C. Camilius Paternus servus</i>	CIL XIII 11477
		CIL XIII 5080
		CIL XIII 5081

Ce premier tableau nous donne la liste complète des dédicants. Parmi eux, nous pouvons distinguer deux personnes dont le nom (ou au moins le *cognomen*) est vraisemblablement d'origine celtique, (*Publicius*) *Aunus*, d'une part²¹⁵ et *Atumara*²¹⁶.

Aprilis, esclave de *C. Camilius Paternus*, peut être sans hésitation classé dans la catégorie des non-citoyens, ainsi que la dénommée *Atumara*²¹⁷.

Publicius Aunus, *T. Ianuarius Florinus*, *P. Domitius Didymus*, *T. Tertius Severus*, *C. Iulius Primus*, *P. Gracius Paternus* et *Scribonia Lucana*, *D. Appius Augustus*, *Pomponius Optatus*, *Iulius Silvester*, *Sextus Tetricius*, *L. Cornelius Paternus*, *Q. Postumius Hyginus* et *Postumius Hermes*, *Marcus Iunius Primitius* et *Sabinia Marcella* peuvent être considérés comme des citoyens romains (*tria nomina* ou, au moins présence d'un gentilice).

Parmi ces citoyens romains, l'un, *Postumius Hermes* est clairement nommé comme étant un affranchi (*Postumius Hermes Lib(ertus)* précise l'inscription CIL XIII 5079); quant à *Publicius Aunus*, son nom laisse supposer qu'il a dû être esclave public au service de la ville d'Aventicum et, qu'une fois affranchi, il a gardé comme gentilice ce titre de *Publicius*.

D'autre part, les *cognomina* d'origine grecque de *P. Domitius Didymus* et *Q. Postumius Hyginus* laissent peut-être supposer un statut d'affranchi.

En revanche, *C. Iulius Primus*, malgré sa charge de curateur des sévirs augustaux (fonction qui en général était portée par des affranchis), doit plutôt avoir obtenu sa citoyenneté par *adlectio* vu son gentilice et surtout son titre de *curator coloniae*.

²¹⁵ Aunus est attesté par Holder 1896, 1961, I, p.294. Ce *cognomen* apparaît aussi à Moudon dans l'inscription CIL XIII 5042.

²¹⁶ Holder 1896, 1961, I, p.278, cite le terme *Bel-atu-mara*.

²¹⁷ Sous réserve cependant, vu l'état très fragmentaire de l'inscription.

En effet, parmi les trois autres citoyens portant le titre officiel de *curator coloniae*, l'un de ces curateurs, *T. Tertius Severus*, semble avoir été d'abord un *incola*²¹⁸ avant d'avoir obtenu l'*adlectio* qui lui confère son statut de citoyen²¹⁹.

Cela met en évidence un fait intéressant: dans le cadre officiel de la religion, les dédicaces aux divinités ne sont pas issues de "hauts" magistrats (*duo viri* ou décurions) puisque les seuls titres attestés -*curator coloniae* et *curator sevirorum*²²⁰- semblent ne jouer qu'un faible rôle dans les charges municipales.

Essais de corrélation entre les divinités et les dédicants

Remarquons avant tout que le nombre restreint de ces inscriptions rend plus difficile toute interprétation; les hypothèses suivantes ne doivent être considérées que comme des suppositions, des lignes de recherche et non pas des généralisations.

Divinités associées à des dédicants à noms celtiques

Anextlomara, Aug. Publicius Aunus

Sule(v)iae Atumara

Ce premier tableau met en évidence les divinités choisies par des dédicants à nom celtique: nous pouvons noter que les divinités invoquées sont toutes deux des divinités celtes, très peu romanisées²²¹, protectrices et féminines.

²¹⁸ Pour le statut des *incolae*, voir Van Berchem, 1982, p. 127 et seq.

²¹⁹ Voir Van Berchem, 1982, p.129.

²²⁰ Le titre de *sevir* est une fonction honorifique, liée au culte impérial, donnée à des affranchis et, peut-être, à des *adlecti* qui ne pouvaient atteindre les hautes charges municipales.

²²¹ L'association d'*Anextlomara* à Auguste (au culte impérial) ne peut être ignorée, mais il faut remarquer que le terme *et Aug* apparaît en seconde position et en caractère beaucoup plus petit (voir chapitre de conclusion).

Si les *Suleviae* sont probablement des divinités mineures, il est difficile d'en dire de même pour *Anextlomara*: bien que peu connu, il s'agit peut-être d'un des nombreux surnoms de la grande divinité féminine celtique.

Divinités associées à des dédicants serviles ou périgrins

Silvanus, Neptunus Aprilius, C. Camilli Paterni servus

Sule(v)iae Atumara

Les divinités choisies par des dédicants non-citoyens sont toutes d'origine celtique, quoique assez fortement romanisées en ce qui concerne *Silvanus* et *Neptunus*; toutes trois, malgré de nombreux parallèles, sont des divinités secondaires du panthéon gallo-romain.

Divinités associées à des dédicants citoyens

Anextlomara, Aug. Publicius Aunus

Dea Aventia, Genio incolarum T. Ianuarius Florinus, P. Domitius Didymus

Dea Aventia T. Tertius Severus

Dea Aventia C. Iulius Primus

Genius pagi tigorini P. Graccius Paternus, Scribonia Lucana

I.O.M., Genius loci, Fortuna redux D. Appius Augustus

Mars Caisivus pro incol Aug Pomponius Optatus

Mars Caturix Iulius Silvester

Mars Gradivus Sextus Tetricius

Deus Mercurius

M. Valerius Silvester

Deus Mercurius Cissonius L. Cornelius Paternus

Numines Aug., Genio col. Helv., Apollo

Q. Postumius Hyginus, Postumius Hermes lib

Dea Victoria Marcus Junius Primitius

Dea Victoria Sabinia Marcella

Ce tableau qui englobe sans distinction aucune l'ensemble des citoyens ne met en évidence aucune corrélation évidente; cela justifie donc les tableaux suivants qui distinguent au sein de ces dédicants tous citoyens les affranchis et ceux qui portent un titre officiel.

Divinités associées à des dédicants affranchis

Anextlomara, Aug.

Publicius Aunus

Numines Aug., Genio col. Helv., Apollo

Q. Postumius Hyginus, Postumius Hermes lib

Les divinités choisies par ces affranchis correspondent à leur origine: *Publicius Aunus*, au *cognomen* d'origine celtique, a choisi une divinité d'origine celtique et les deux autres dédicants au *cognomen* grec ont choisi *Apollo*, divinité du panthéon classique. En outre, nous pouvons relever le fait que ces affranchis ont tous associé leur divinité rappelant leur origine au culte impérial, ainsi qu'à une divinité tutélaire de la *civitas helvetiorum* dans le cas des affranchis grecs.

Ce rattachement au culte impérial est vraisemblablement purement formel, sorte de "politesse" ou d'obligation morale de la part de ces anciens esclaves vis-à-vis de ce pouvoir romain qui leur a

fait gracieusement don de leur citoyenneté.

Divinités associées à des dédicants officiels ou sur un emplacement attribué par les décurions

Dea Aventia, Genio incolarum T. Ianuarius Florinus, P. Domitius Didymus Curatores coloniae

Dea Aventia T. Tertius Severus Curator coloniae alectus Locus datus decreto decurionum

Dea Aventia C. Iulius Primus Curator coloniae, curator sevirorum Locus datus decreto decurionum

Bien plus frappant est le résultat donné par ce tableau: la *Dea Aventia* apparaît dès lors comme une divinité totalement officielle, déesse tutélaire de la Cité et de la colonie (associée dans la première inscription au Genie des *incolae d'Avenches*).

Peut-on alors parler ici d'un fond religieux? il semble que dans ce cadre, les dédicaces soient plus formelles et civiles que spirituelles.

Une première constatation s'impose au vu de ces corrélations: la divinité invoquée semble effectivement être avant tout fonction de l'origine et du statut du dédicant: que l'origine de son nom soit indigène ou romaine, qu'il soit esclave ou citoyen, qu'il soit affranchi, qu'il porte un titre officiel ou non, à chaque fois la divinité invoquée semble être en étroite corrélation.

Une deuxième évidence apparaît ainsi: à chacune de ces catégories de dédicants correspond plus ou moins une des catégories de divinités esquissées dans la première partie du travail; l'on peut ainsi établir les rapprochements suivants:

- Les divinités du culte impérial sont toutes invoquées par des citoyens; nous avons relevé que les affranchis, notamment, y recouraient, plus par formalité que par dévotion probablement; quant aux autres citoyens, la seule constatation est que leur nom n'est pas d'origine celtique.

- Les divinités tutélaires sont invoquées, pour la plus grande partie, par des citoyens portant un titre officiel; relevons que le *Genius loci* et le *Genius coloniae helvetiorum*, s'ils ne sont pas invoqués par des dédicants portant un titre officiel, sont tous deux associés aux dieux du culte impérial.

- Les divinités à nom celtique sont invoquées par des dédicants à nom celtique.

- Les divinités mineures gallo-romaines sont invoquées par des dédicants n'ayant pas la citoyenneté.

- Les divinités majeures gallo-romaines, sous une forme vraisemblablement régionale, voire locale, sont invoquées par des citoyens dont le nom laisse peut-être supposer une origine helvète (à l'exception de *Mars Caisivus* associé au culte impérial); en effet, ces noms sont attestés à plusieurs reprises (sous la forme de gentilice ou de *cognomen*) dans la *civitas helvetiae*: *Paternus* (attesté deux fois dans notre liste) apparaît comme *cognomen* de *C. Camilius*²²², et *Silvester* est attesté deux fois dans notre liste.

- Les divinités classiques attestées, *Apollo* et *Mars Gradivus*, sont toutes deux invoquées par des citoyens dont le nom ne laisse pas supposer une origine celtique.

Ces corrélations montrent clairement que le choix de la divinité invoquée est influencé par divers facteurs: outre l'influence que peut avoir le statut de la *caput civitatis* et le fait que l'inscription relève du domaine officiel ou privé, il semble que la catégorie de population à laquelle le dédicant appartient joue un rôle évident.

222 AS 13.1990.4.

Conclusion

Cette étude nous a ainsi permis de distinguer plusieurs niveaux de religion; en effet, les diverses catégories de divinités mises à jour dans la première partie du travail ont révélé deux domaines distincts: un premier caractérisant l'aspect officiel de la religion (invocation au culte impérial et aux divinités tutélaires) et un second qui relèverait du domaine de la religion privée, englobant un panthéon à fond largement indigène.

Les corrélations entre ces divinités et leur dédicant ont ensuite permis de préciser ces deux domaines en nous montrant quelle était la religion des différentes catégories de populations.

Ainsi, dans le cadre du culte officiel, nous avons vu s'esquisser deux niveaux: - un premier qui met en évidence des inscriptions officielles faites par des citoyens portant le titre d'une magistrature et/ou par décret des décurions; la *Dea Aventia*, dont le nom n'est pas romain mais indigène, est apparue alors comme la divinité tutélaire officielle de la *caput civitatis*.

- un second qui lui fait appel au culte impérial par des privés, tous citoyens romains. Ce rattachement au culte officiel semble pourtant rester très formel: dans l'inscription CIL XIII 5079, même si les deux dédicants *Q. Postumius Hyginus* et *Postumius Hermes*, son affranchi, invoquent les *Numina augustorum* et le *Genius coloniae helvetiorum* avant Apollon, il semble bel et bien que leur intérêt principal reste tout de même l'invocation à un Apollon de même origine qu'eux, patron et protecteur de leur profession. Quant à *Publicius Aunus*, l'affranchi au nom d'origine celtique, nous avons déjà relevé que sa dévotion semble s'attacher beaucoup plus à la déesse de même origine que lui qu'à l'empereur, écrit en plus petits caractères.

Ainsi, cette catégorie serait finalement très proche de celle qui relève du domaine de la religion privée où la divinité invoquée dépend essentiellement de la personnalité du dédicant (statut et origine).

Dans la religion privée, les références à l'empereur sont fugaces: le dédicant invoque la divinité selon ses aspirations personnelles, en rappelant ses origines. On a pu noter l'importance que joue le statut du dédicant: si les pèlerins invoquent des divinités mineures, les citoyens d'origine vraisemblablement helvète semblent être restés attachés aux divinités majeures du panthéon indigène sous une forme, il est vrai, très romanisée; ils ne nient pas leur origine mais étaient probablement très fiers de leur statut de citoyen.

Signalons de plus qu'une dernière catégorie, celle des inscriptions privées faites par un dédicant portant un titre officiel, n'apparaît pas à Avenches.

Cette étude pourrait être complétée par d'autres corrélations - le support de l'inscription (taille et forme), par exemple, est-il lui aussi fonction de ces différents niveaux dans la religion et des différentes catégories de population? - et devrait être élargie à l'échelle de tout le territoire helvète pour tenter de percevoir si les phénomènes observés dans la *caput civitatis* sont identiques dans des agglomérations ayant un autre statut (*vici* de *Lousonna* et d'*Yverdon* notamment). En outre, l'étude non seulement des sanctuaires mais aussi des objets votifs tels les statuettes et autres objets de culte permettrait d'examiner plus avant le phénomène religieux à Avenches, le cadre officiel ou privé de la religion étant peut-être ici plus perceptible que dans le domaine épigraphique.

Cela nous permettrait ainsi soit de tempérer, soit d'affirmer l'impression laissée par les données épigraphiques qui mettent en évidence une grande dépendance entre niveaux de religion et catégories de population ainsi qu'un phénomène de romanisation qui semble avoir plus touché l'élite locale (les citoyens d'origine helvète) que les couches moins favorisées de la population; en effet, les dieux de l'élite semblent avoir subi une transformation plus importante tant sur le fond que sur la forme: le *Mars Caturix*, par exemple, a perdu toute sa signification guerrière pour devenir simplement le grand dieu du peuple helvète, alors que des dieux tels *Silvanus* ou les *Suleviae* ont de toute évidence gardé la même fonction.

Bibliographie

Dictionnaires

- Billy, P.-H.
- CIL
- Holder, A.
- Howald, E. / Meyer, E.
RE
- Walser, G.

Ouvrages et articles

- Bögli, H.
- van Berchem, D.
- Brunaux, J.-L.
- Castella, D / Flütsch, L.
- Castella, D./ Flütsch, L.
- Derks, T.
- Deyts, S.
- De Vries, J.
- Duval, P.-M.
- Fellmann, R.
- Fishwick, D.
- Frei-Stolba, R.
- Frei-Stolba, R.
- Hatt, J.-J.
- Hatt, J.-J.
- Kaenel, G.
- Latte, K.
- Thesaurus Linguae Gallica*, Hildesheim-Zürich-New-York, 1993.
- Corpus Inscriptionum Latinarum*, Vol. XII et XIII.
- Alt-celtischer Sprachschatz*, Graz, 1896, 1961, 3 vol.
- Die römische Schweiz*, Bâle, 1941.
- Real-Encyklopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, ed. Pauly/Wissowa, 1893.
- Römische Inschriften der Schweiz*, I. Teil: Westschweiz, Berne, 1979.
- Aventicum. La ville romaine et le musée*, Guides archéologiques de la Suisse 19, 1989.
- Les routes et l'histoire*, Genève, 1982.
- Les Gaulois, sanctuaires et rites*, Paris, 1986.
- "Sanctuaires et monuments funéraires à Avenches-en Chaplix VD", dans *AS*, 13, 1990, 1, p. 2-30.
- "Une inscription inédite en Chaplix", dans *AS*, 13, 1990, 4, p. 185-186.
- "La perception du panthéon romain par une élite indigène. Le cas des inscriptions votives de la Germanie inférieure", dans *MEFRA*, 104, 1, 1992, p. 7-23.
- Images des Dieux de la Gaule*, Paris, 1992.
- La religion des Celtes*, Paris, 1963.
- Les dieux de la Gaule*, Paris 1993⁴.
- La Suisse gallo-romaine*, Lausanne, 1992.
- The imperial Cult in the latin West*, 4. vol., Leiden - New - York - Köln, 1992.
- "Die römische Schweiz: Ausgewählte staats- und verwaltungsrechtliche Probleme in Frühprinzipat", dans *ANRW*, II, 5, 1, 1976, p. 288-403.
- "Götterkulte in der Schweiz zur römischen Zeit, unter besonderer Berücksichtigung der epigraphischen Zeugnisse", dans *BAL*, 15, 1984, p. 75-126.
- "Le culte de Mars indigène dans le nord-est de la Gaule", dans *RAE*, 1979, p. 121-138 et 183-195.
- Mythes et Dieux de la Gaule*, 1, les grandes divinités masculines, Paris, 1989.
- "Sépultures, lieux de culte et croyances : le second Age du Fer", dans *Sépultures, lieux de culte et croyances*, Cours SSPA, 1988, p. 111-128.
- Römische Religionsgeschichte*, München, 1960.

- Le Glay, M.
Le Roux, F. / Guyonvarc'h, C.-J.
- Le Roux, F. / Guyonvarc'h, C.-J.
Le Roux, F. / Guyonvarc'h, C.-J.
Persigout, J.-P.
- Prieur, J.
- Raepsaet-Charlier, M.-T.
- Raepsaet-Charlier, M.-T.
- Rüger, Ch. B.
- Schilling, R.
Staehelin, F.
Thévenot, E.
- Van Andringa, L.
- Wiblé, F.

- La religion romaine*, Paris, 1971.
"Remarques sur la Religion Gallo-Romaine: Rupture et Continuité", dans *ANRW*, II, 18, 1, 1986, p. 424-455.
La civilisation celtique, Rennes, 1990.
La société celtique, Rennes 1991.
Dictionnaire de mythologie celtique, Paris 1990².
La province romaine des Alpes cottiennes, Villeurbanne, 1968.
"La datation des inscriptions latines dans les provinces occidentales de l'Empire romain d'après les formules *In h(onorem) d(omi)us d(ivina)e* et *Deo, Deae*", dans *ANRW*, II, 3, 1975, p. 232-282.
Diis deabusque sacrum, formulaire votif et datation dans les Trois Gaules et les Deux Germanies, Gallia romana I, Paris, 1993.
"Beobachtungen zu den epigraphischen Belegen der Muttergottheiten in den lateinischen Provinzen des Imperium Romanum", dans *Matronen und verwandte Gottheiten*, Beihefte der Bonner Jahrbücher, 44, Cologne - Bonn, 1987, p. 1-30.
Rites, cultes, dieux de Rome, Paris, 1979.
Die Schweiz in römischer Zeit, 1948.
Divinités et sanctuaires de la Gaule, Paris, 1968.
"Cultes publics, statut juridique de la *civitas Helvetiorum*", à paraître (colloque de Luxembourg), 1993.
"Lieux de cultes et divinités à l'époque romaine", dans *Sépultures, lieux de culte et croyances*, Cours SSPA, 1988, p. 153-178.

Les *villae* du Bas Empire

Quelques réflexions

Ce bref article porte sur l'occupation des campagnes entre la seconde moitié du 3^e s. et le début du 5^e s. ap. J.-C. Etant donné la complexité du sujet, il ne s'agit là que d'un survol général de la situation des *villae* au Bas-Empire.

Actuellement, les raisons principales de cette vision partielle du problème tiennent d'une part au faible nombre de *partes rusticae* ayant fait l'objet de fouilles et, d'autre part, au mauvais état de conservation des vestiges tardifs. Ces derniers, souvent implantés dans la démolition des états précédents, affleurent presque sous le niveau actuel ou, toujours en raison de leur faible profondeur, ont disparu au cours des siècles. A ces deux éléments on pourrait encore ajouter le fait que, pendant longtemps, l'Antiquité tardive a été considérée comme une période de décadence et que, bien souvent, on a négligé la recherche des structures tardives qui sont moins spectaculaires et plus fugaces que les vestiges, souvent imposants ou luxueux, des *villae* du Haut-Empire. En revanche, l'intérêt porté au sujet depuis quelques années a très souvent permis, dans les fouilles récentes, de mettre au jour des niveaux tardifs (Orbe, Vallon, Baugy par exemple).

Au vu des données disponibles, cet article porte plus particulièrement sur l'évolution des *partes urbanae* en Suisse à cette époque.

Catalogue

Outre les quelques créations *ex nihilo* (type I) connues à ce jour, on a pu observer divers types d'évolution pour les bâtiments préexistants (fig. 1). En effet, les *villae* du Haut-Empire n'ont pas toutes traversé les crises et les invasions du 3^e s. ap. J.-C. de la même manière. Durant cette période troublée, un grand nombre d'entre elles disparaît

Daniel Pedrucci

(fig. 2) et, parmi les autres, on distingue quatre groupes principaux²²³:

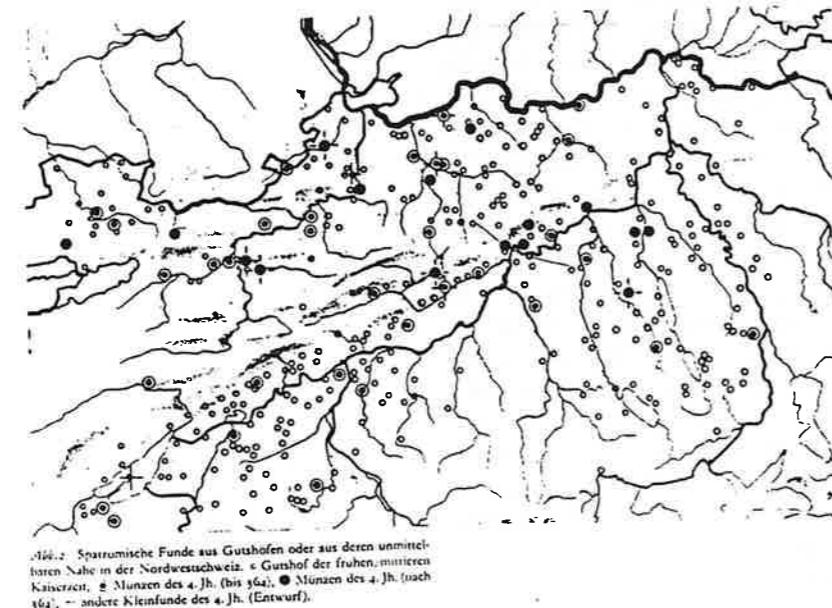
- les *villae* restaurées ou transformées sans destruction (type II).
- les *villae* dont l'occupation est continue sans destruction mais où on observe une réduction de la surface d'habitat (type III).
- les *villae* restaurées sommairement ou reconstruites après destruction (type IV).
- les *villae* réutilisées partiellement après une période d'abandon (type V).

²²³ Il est évident que cette tentative de classification donne, comme tous les essais de ce genre en archéologie, une vision par trop réductrice de la réalité; cependant, elle permet de discerner la multiplicité des destins qu'ont connu ces établissements.

Fig. 1 Essai de classification des *villae* du Bas-Empire.

Constructions nouvelles (Type I)	Restauration ou transformation (Type II)	Occupation continue sans destruction mais réduction de la surface d'habitat (Type III)	Restauration ou reconstruction sommaire après destruction (Type IV)	Réutilisation partielle après une période d'abandon (Type V)
Aesch ? (BE) Bursins (VD) Görbelhof (AG)	Buchs (ZH) Burgille (France) Laufen (BE) Pully (VD) Oberentfelden (AG) Sion (VS)	Baugy (VD) St. Saphorin ? (VD) Vallon (FR)	Bernex (GE) Champ d'Asile (VD) Commugny (VD) Crissier (VD) Dietikon (ZH) La Grange (GE) Munzach (BL) Vandoeuvres (GE) Yvonand (VD)	Orbe (VD) Stutheien (TG) Wiesendangen (ZH)

Fig. 2 Carte de répartition des *villae* du Bas-Empire (Martin 1975, p. 172)



Les *villae* fondées "ex nihilo" (type I) sont très peu nombreuses; on ne peut citer avec certitude que la *villa* de Rheinfelden-Görbelhof (AG)²²⁴ (fig. 3). Elle est constituée de deux bâtiments, dont un (à l'ouest) est considéré comme le quartier d'habitation, et l'autre (à l'est) comme un atelier, grâce à la découverte d'un foyer, de deux aires de travail, ainsi que de mobilier artisanal "typique" (marteau, enclume). La construction de cette *villa* assez modeste remonte aux

environs de 250 ap. J.-C. et sa destruction intervient vers 350 ap. J.-C.²²⁵, peut-être à cause d'une nouvelle incursion alamane.

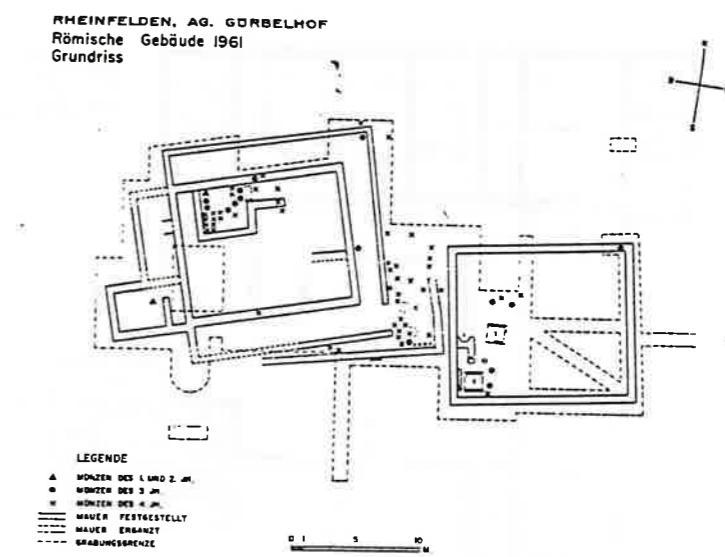
Aesch (BE)²²⁶ et Bursins (VD)²²⁷ sont également considérées comme des fondations nouvelles, mais seules des fouilles plus importantes permettraient d'en avoir la certitude.

225 Bögli / Ettlinger 1963, p. 54-55.

226 Martin-Kilcher 1980, p. 120, note 22.

227 Auberson 1992.

Fig. 3 Plan de la *villa* de Rheinfelden-Görbelhof (Bögli/Ettlinger 1963, p. 41.)



Les établissements de type II comme Buchs (ZH)²²⁸, Laufen-Müschiag (BE)²²⁹ et Sion (VS)²³⁰, ne présentent aucune trace de destruction; au contraire, ils sont restaurés, transformés ou même agrandis durant le Bas Empire.

A Buchs, la quatrième étape de construction (fin 3^e - début 4^e s. ap. J.-C.) développe l'aile nord-est du bâtiment; on dote également deux pièces préexistantes d'hypocaustes, alimentés par un petit *praefurnium*.

A Laufen-Müschiag (fig. 4), la construction du mur de fermeture au nord-est, ainsi que peut-être toute la quatrième phase, remontent à la fin du 3^e ou au début du 4^e s. ap. J.-C. Du matériel tardif a été mis au jour aussi bien dans la *pars urbana* que dans les quelques bâtiments fouillés de la *pars rustica*²³¹.

A Sion Sous-le-Scex, la *villa* fondée au 1^{er} s. de notre ère est agrandie vers le milieu du 4^e s. ap. J.-C. A l'intérieur de l'enclos, quelques bâtiments agricoles et artisanaux ont livré du matériel tardif. Ces annexes sont construites en bois et certaines sont du type "maison

228 Drack 1976.

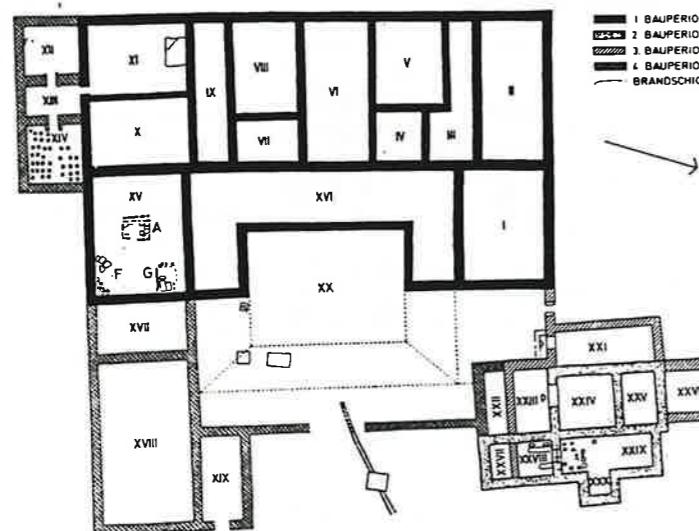
229 Martin-Kilcher 1980.

230 Lehner 1987 et Dubuis / Haldimann / Martin-Kilcher 1987.

231 Notamment les bâtiments 2 et 3, Martin-Kilcher 1980, p. 102.

fosse"²³². Le cas de Sion est très intéressant car on peut y observer une continuité jusqu'au Haut Moyen-âge (6^e s. ap. J.-C.), grâce au matériel découvert, alors que les deux autres exemples cités semblent abandonnés dès 350 ap. J.-C.²³³.

Fig. 4 Plan de la villa de Laufen-Müschiag (Martin-Kilcher 1980, p. 101)



La caractéristique du type III est une continuité d'occupation, sans destruction, avec toutefois une réduction de la surface habitée. C'est notamment le cas pour Vallon (FR)²³⁴ et Baugy (VD)²³⁵ (fig. 5) où cette continuité d'occupation est matérialisée par quelques transformations mineures qui touchent les sols et les hypocaustes.

Dans ces deux *villae*, occupées jusqu'au début du 5^e s. ap. J.-C., l'abandon est progressif. Les efforts d'entretien (transformations ou restaurations mineures) se concentrent sur quelques pièces, tandis que le reste du bâtiment tombe peu à peu en ruine.

²³⁴ Saby 1987/1988 et Gardiol / Saby / Rebetez 1991.

²³⁵ Morel 1988 et 1991.

Fig. 5 Plan de la villa de Baugy (Morel 1988, p. 205)

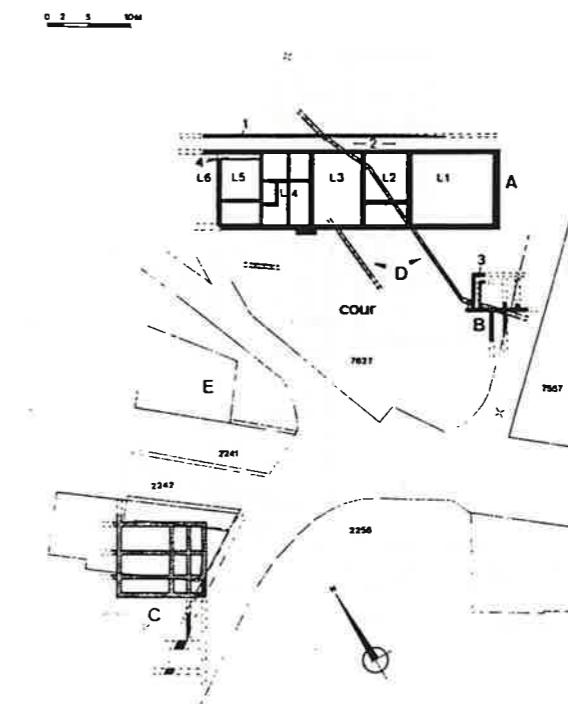


Fig. 1 Montreux-Baugy VD 1987. Plan des structures de la villa. En noir: vestiges découverts en 1987. En hachuré: fouilles de 1906. A: Bâtiement central; B: annexe orientale; C: bâtiment thermal; D: drains; E: emplacement des mosaïques trouvées au XIX^e siècle; L1-L6: salles du bâtiment central; 1: mur de terre; 2: galerie-purinique nord; 3: canalisation de l'annexe; 4: banquette chauffante. Dessin: J. Morel

Enfin, le type IV, de loin le mieux représenté numériquement, englobe les *villae* qui ont été détruites au milieu du 3^e s. ap. J.-C. et où l'on a observé une reprise de l'occupation. Certaines, comme Vandoeuvres (GE)²³⁶ et Bernex (GE)²³⁷ par exemple, sont complètement reconstruites, alors que la plupart (Munzach (BL)²³⁸ et Yvonand (VD)²³⁹ par exemple) ne sont que partiellement réoccupées, soit en reprenant les anciens corps de bâtiment, soit par de nouvelles constructions à l'emplacement de l'ancienne *villa*.

A Vandoeuvres (fig. 6), les thermes, détruits par un incendie, sont reconstruits en modifiant quelque peu l'arrangement des pièces. La *villa* du Bas-Empire semble aussi importante que celle des siècles précédents. Sa dernière phase de construction en tant que *villa* commence au 5^e s. ap. J.-C.

²³⁶ Terrier / Haldimann / Wiblé 1993.

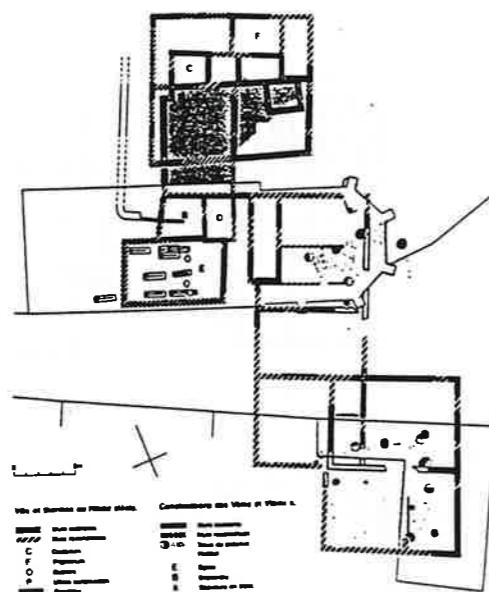
²³⁷ Paunier 1970 et Paunier 1981.

²³⁸ Strübin / Laur-Belart 1953.

²³⁹ Paratte 1992.

Le cas de la *pars urbana* de la villa de La Grange (GE)²⁴⁰, qui est intégralement reconstruite après un incendie, semble très similaire à celui de Vandoeuvres.

Fig. 6 Plan de la villa de Vandoeuvres (Terrier / Haldimann / Wiblé 1993, p. 25)



A Bernex, la *pars rustica* est agrandie et voit la reconstruction de ses anciens bâtiments.

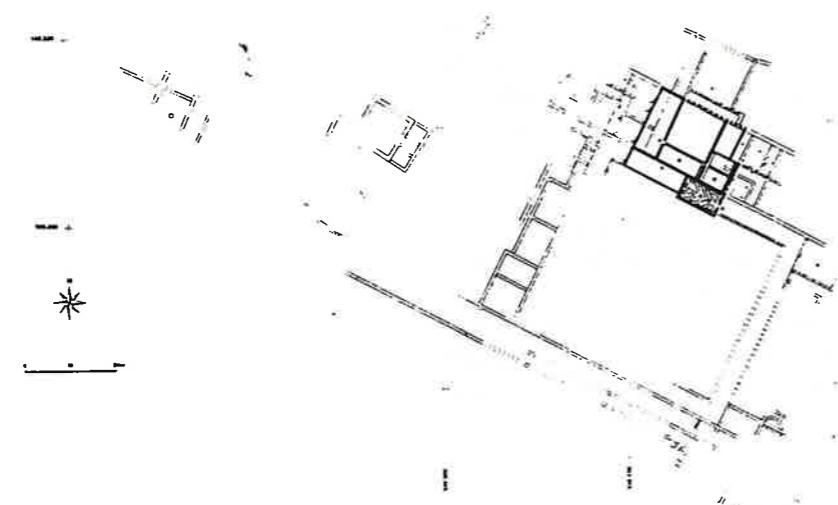
Toutefois, dans la plupart des cas, les *villae* détruites ne sont que très partiellement réoccupées.

A Yvonand (fig. 7), les ruines de la *villa* du Haut-Empire sont arasées, et l'on

construit à son emplacement un petit édifice composé de six pièces.

A Munzach, après un incendie dans le courant du 3^e s. ap. J.-C., seules quelques pièces sont réoccupées.

Fig. 7 Plan de la villa d'Yvonand (C.-A. Paratte, ASSPA 77, 1994, 144-145)



Actuellement très peu de *villae* entrent dans ce cinquième groupe, car les fouilles ont rarement pu mettre en évidence un "temps d'abandon" entre le Haut et le Bas-Empire.

Les *villae* de Stutheien (TG)²⁴¹ (fig. 8) et Wiesendangen (ZH)²⁴² qui présentent un hiatus d'une trentaine d'années entre leur abandon (dernier tiers 3^e s. ap. J.-C.) et la reprise de leur occupation vers la fin du 3^e / début 4^e s. ap. J.-C., ne sont pas totalement réoccupées²⁴³.

A Orbe (VD)²⁴⁴ (fig. 9), après un abandon d'une trentaine d'années également²⁴⁵, les ailes nord et ouest de l'édifice B4 sont réutilisées et remaniées. L'occupation tardive se manifeste, dans l'angle nord-ouest du bâtiment B4 par un foyer installé sur un *terrazzo* (local 66), dénotant un probable changement d'affectation de cette pièce, ainsi que par la présence de trous de poteaux, peut-être destinés à des montants servant à soutenir des toits défaillants (locaux 66 et 67 par exemple). En revanche, la "cuisine" (local 76), fouillée en 1991 et qui semble avoir conservé sa fonction originelle, a livré du matériel du Haut et du Bas-Empire. La campagne de fouille de 1993, qui a permis de compléter le plan de l'aile ouest du bâtiment B4, a livré des vestiges en tous points comparables à ceux recueillis en 1991. La nature modeste du mobilier archéologique laisse supposer que cette réoccupation est sans commune mesure avec l'éclat de la *villa* du Haut-Empire²⁴⁶.

Les sites d'Orbe et de Wiesendangen n'ont, contrairement à Stutheien, pas subi de destruction. Ils ont simplement été laissés à l'abandon, avant d'être partiellement réoccupés.

²⁴¹ Roth-Rubi 1986.

²⁴² Drack / Wiedemer / Ettlinger 1960.

²⁴³ Pour Stutheien et Wiesendangen, l'hypothèse d'un abandon momentané repose sur une absence de mobilier archéologique caractéristique de la période 270-300 ap. J.-C., Roth-Rubi 1986, p. 43 et Drack / Wiedemer / Ettlinger 1960, p. 94.

²⁴⁴ Paunier à paraître.

²⁴⁵ Cette affirmation est basée sur l'absence, à ce jour, de monnaies frappées entre 275 et 305 ap. J.-C. Les fouilles ultérieures pourront peut-être modifier ces données.

²⁴⁶ Les données de la fouille 1993, ainsi que la synthèse basée sur l'étude du mobilier recueilli

dans les diverses pièces, ont été fournies par T. Luginbühl, que nous remercions vivement.

Fig. 8 Plan de la villa de Stutheien (tiré de Roth-Rubi 1986, p. 72)

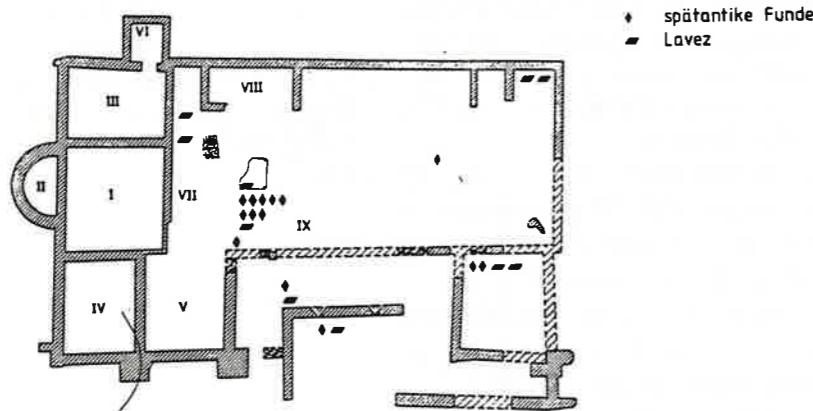
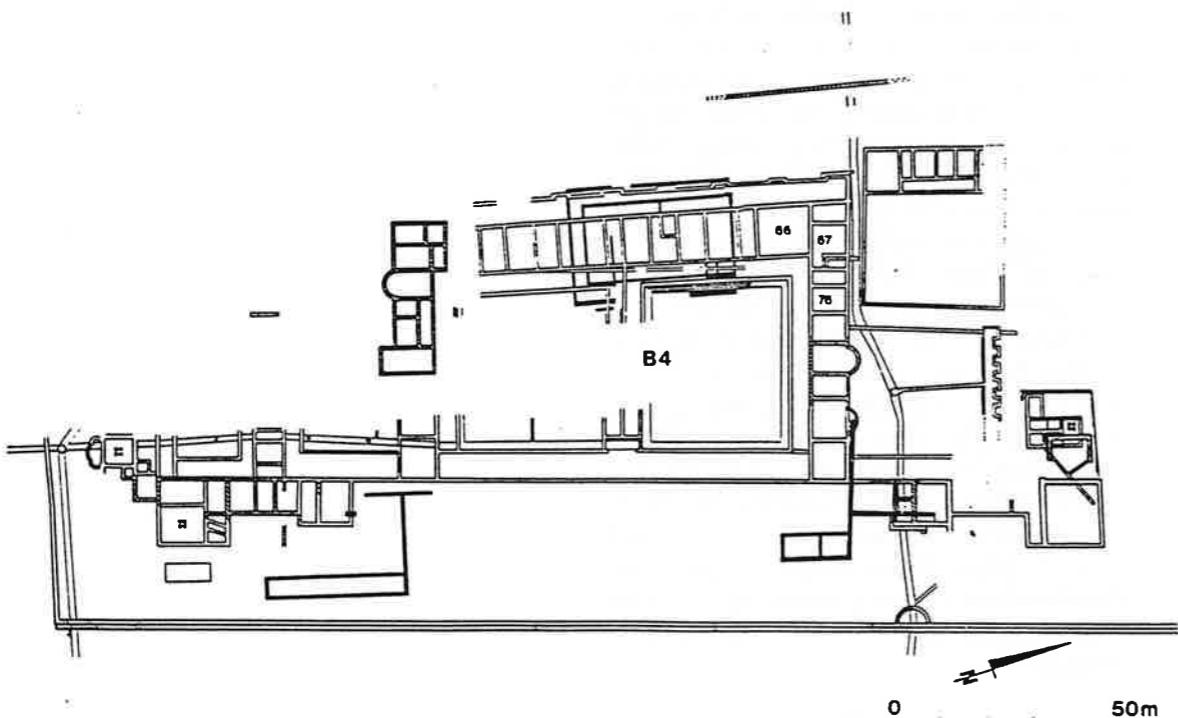


Fig. 9 Plan de la villa d'Orbe (état des fouilles 1993, à paraître)



Synthèse

L'étude des cadres géographique et chronologique apporte également des résultats intéressants. En observant la répartition des établissements ruraux au Bas-Empire, on remarque qu'en Suisse alémanique, seuls 15 à 20 % d'entre eux subsistent²⁴⁷, tandis qu'en Suisse romande (Valais inclus) le pourcentage

²⁴⁷ Martin 1975, p. 172, fig. 2.

est plus élevé (60 % pour le canton de Genève par exemple²⁴⁸). On observe également une plus grande densité de *villae* autour de Genève et de Kaiseraugst, ce qui pourrait s'expliquer par le rôle politique, économique et religieux de ces deux villes.

Une différence chronologique existe également dans l'époque d'abandon: au nord de la Suisse, les *villae* sont généralement désertées aux alentours de

²⁴⁸ Bonnet 1982, p. 101.

350 ap. J.-C., tandis qu'en Suisse romande, elles sont souvent occupées jusqu'au début du 5^e s. (Orbe), voire même jusqu'au début du 6^e s. ap. J.-C. (Sion); à Vandoeuvres, la *villa* est peu à peu transformée en église paléo-chrétienne mais n'a jamais été abandonnée²⁴⁹.

Les raisons de ces différences résultent probablement de la proximité du *Limes* pour les *villae* du nord de la Suisse. En effet, dans cette zone frontière, l'insécurité était plus grande et c'est d'ailleurs après l'invasion de 352 ap. J.-C. qu'un grand nombre de *villae* disparaît définitivement²⁵⁰.

En ce qui concerne les habitants, nous n'avons que très peu de renseignements. Il semble qu'une grande partie de l'aristocratie foncière s'est retirée dans les villes, ou a gagné des régions moins troublées de l'Empire, notamment le sud-ouest de la Gaule²⁵¹.

D'après les nombreuses nécropoles tardives, les "classes inférieures" sont demeurées dans les campagnes. Les réoccupations et reconstructions partielles des *partes urbanae*, comme Baugy et Orbe, sont probablement l'œuvre du personnel des exploitations rurales, après le départ des propriétaires. Il est d'ailleurs vraisemblable que les *partes rusticae* d'un très grand nombre de *villae* aient continué à être exploitées, malgré la destruction de leurs *partes urbanae*. Cette hypothèse reste à vérifier car les fouilles sont pour l'instant trop peu nombreuses. A Bernex, où la *pars rustica* a pu être fouillée, on a observé une continuité d'occupation entre le Haut et le Bas-Empire.

Dans les cas de Buchs et Laufen, l'importante activité de construction liée

249 Terrier / Haldimann / Wible 1993, p. 28

250 Dans son étude sur les établissements ruraux du nord de la Gaule, Van Ossel a constaté que le déclin s'accélère à partir du milieu du 4^e s. ap. J.-C. L'abandon de nombreuses *villae* à cette époque semble résulter de la crise politique qui secoue l'Occident (usurpation de Magnence en 350 ap. J.-C.) et des invasions germaniques qui s'ensuivent (Van Ossel 1992, p. 177-182). Ces constatations, au vu des données disponibles, semblent s'appliquer également à la Suisse.

²⁵¹ Paunier 1982, p. 20.

à l'entretien de la *villa* pourrait indiquer que le propriétaire était toujours présent.

Quelle que soit l'appartenance sociale des occupants des exploitations rurales au Bas-Empire, la culture gallo-romaine subsiste. On observe cependant une perte du savoir-faire dans la construction privée, malgré le fait qu'on continue de fabriquer des hypocaustes (Yvonand, Vallon et Buchs par exemple) pour le chauffage domestique et malgré l'utilisation des thermes comme à Vandoeuvres et à Oberentfelden. Cette perte de savoir-faire se manifeste dans une tendance à la simplification des hypocaustes (prédominance des hypocaustes à canaux), mais aussi dans le fait que certaines installations semblent ne pas avoir pu fonctionner (Yvonand par exemple²⁵²) pour cause de mauvais aménagement.

Le seul exemple d'occupation non gallo-romaine semble être fourni par la *villa* de Stutheien où, après un hiatus d'une quarantaine d'années, certaines pièces sont réoccupées. Elles ont livré du mobilier tardif, notamment une fibule et des récipients de verre assez coûteux, qui laisse supposer que l'établissement a été réoccupé par un soldat d'origine germanique ayant servi dans l'armée romaine.

Conclusions et perspectives de recherches

En conclusion, on peut relever que de nombreuses *villae* survivent au Bas-Empire même si une raréfaction de ce type d'habitat rural est indéniable. Etant donné qu'on ne connaît généralement que la *pars urbana*, il est très difficile d'avoir une vision précise de l'occupation des campagnes à cette époque.

La principale directive de recherches consisterait à fouiller les bâtiments agricoles des *villae*. Ces derniers pourraient apporter de nouvelles connaissances sur ce type d'exploitations, ainsi que sur la nature des cultures pratiquées et de l'artisanat qui

252 Renseignements fournis par M. C.-A. Paratte, que nous remercions vivement.

leur est associé (outils, installations spécifiques comme fumoirs ou séchoirs). Van Ossel, dans son étude sur les *villae* du nord de la Gaule, suggère, d'après la présence de nombreux séchoirs, que les sortes de céréales cultivées pourraient avoir changé entre le Haut et le Bas-Empire²⁵³.

Enfin, les très nombreux refuges de hauteur, comme le Mont Musière (France)²⁵⁴ ou le Wittnauer Horn (AG)²⁵⁵, doivent également être pris en compte, car ils devaient abriter la population rurale en temps de crise.

La fin du 4^e s. ap. J.-C. voit l'apparition d'un nouveau type d'habitat rural, les *villae* disparaissent au profit de constructions plus petites, groupées et en bois (constructions sur poteaux plantés, maisons-fosses) comme Sézegnin²⁵⁶.

Parallèlement, on a observé la présence de tombes du haut Moyen-âge dans les ruines de nombreuses *villae* (Pully²⁵⁷, Vallon²⁵⁸ et Baugy²⁵⁹ par exemple) qui laissent supposer l'existence d'églises à proximité immédiate. Dans certains cas, ces églises paléochrétiennes sont attestées, soit dans les environs de la *villa* (comme à Sion Sous-le-Scex²⁶⁰), soit carrément dans la *pars urbana* comme c'est le cas à Vandoeuvres, où l'église s'est installée dans une pièce déjà aménagée en oratoire²⁶¹. Il est malheureusement encore trop tôt, dans l'état actuel de nos connaissances, pour pouvoir généraliser une relation directe entre ces éléments, et pour pouvoir dire s'il s'agit là d'un phénomène fréquent.

²⁵³ Van Ossel 1992, p.144.

²⁵⁴ Paunier, D., "Un refuge du Bas-Empire au Mont Musière (Haute Savoie)", *Mus. Helv.* 35, 1978, p. 158-162.

²⁵⁵ Berger, L. / Brogli, W., "Wittnauer Horn und Umgebung", *Guide Archéologique de la Suisse* 12, 1980.

²⁵⁶ Privati 1986.

²⁵⁷ Weidmann 1978, p. 92.

²⁵⁸ Gardiol / Saby / Rebetez 1991, p. 277.

²⁵⁹ Morel 1988, p. 208.

²⁶⁰ Lehner 1987.

²⁶¹ Terrier / Haldimann / Wiblé 1993, p. 28.

Bibliographie

Généralités

Bonnet, Ch.

"L'habitat du haut Moyen Age", dans *Habitat et habitation, 2^e cours d'initiation à la Préhistoire et à l'archéologie de la Suisse*, Genève, 1982, p. 10.1-10.6.

Ferdière, A.

Les campagnes en Gaule romaine, Paris, 1988, vol. 2, p. 207-246.

Martin, M.
Martin, M.

"Die Zeit um 400", *UFAS* 5, 1975, p.171-184.

Paunier, D.

"Die spätromisch-frühmittelalterliche Besiedlung am Hochrhein und im schweizerischen Jura und Mittelland", dans *Von der Spätantike zum frühen Mittelalter*, Sigmaringen, 1979, p. 411-418.

Sennhauser, H.-R.

"L'archéologie gallo-romaine en Suisse romande: bilan et perspectives", *Etudes de Lettres* 1, 1982, p. 5-28.

Van Ossel, P.

"Der Profanbau", *UFAS* 6, Basel, 1979, p. 149-164.

Etablissements ruraux de l'antiquité tardive dans le nord de la Gaule, 51^e supplément à *Gallia*, Paris, 1992, 470 p.

Sites

Auberson, L.

"Bursins VD, Eglise", *ASSPA* 75, 1992, p. 235-237.

Bögli, H. et Ettlinger, E.

"Eine gallo-römische Villa Rustica bei Rheinfelden", *Argovia* 75, 1963, 78 p.

Bonvalot, N.

"Fouilles dans la villa de Burgille (Doubs)", *RAE* 1983, p. 247-262.

Châtelain, H.

"La villa romaine de Commugny", *HA* 7, 1976, p. 39-57.

Drack, W.

Die römische Kryptoptikus von Buchs ZH und ihre Wandmalerei, *GAS* 7, 1976, 16 p.

Drack, W., Wiedemer, H. R. et al.

"Spuren eines römischen Gutshofes bei Wiesendangen", *ASSPA* 48, 1960, p. 84-94.

Dubuis, B., Haldimann, M.-A. et al.

"Céramique du Bas-Empire découverte à Sion "Sous-le Scex", *SAS* 10, 1987, p. 157-168.

Ebnöther, C.

"Die Gartenanlage in der Pars Urbana des Gutshofes von Dietikon, ZH", *AS* 14, 1991, p. 250-256.

Eggenberger, P. et Auberson, L.

Saint-Saphorin en Lavaux, *CAR* 56, Lausanne, 1992, p. 17-34 et 81-85.

Gardioli, J.-B., Saby, F. et al.

"Vallon FR, Sur Dompierre", *ASSPA* 74, 1991, p. 277-279.

Gersbach, E.

"Die Badeanlage des römischen Gutshofes von Oberentfelden im Aargau", *US* 22, 1958, p. 33-44.

Hartmann, M.

Der römische Gutshof von Zofingen, *GAS* 6, 1975, 12 p.

Heuberger, S.

"Reste einer römischen Villa in Rüfenach", *ASA* 17, 1915, p. 274-285.

Laur-Belart, R.

"Der römische Gutshof von Oberentfelden im Aargau", *US* 16, 1952, p. 9-18.

- Lehner, H.-J.
Martin-Kilcher, S.
Morel, J.

Paratte, C.-A.
Paunier, D.
Paunier, D.
Paunier, D. et al.

Privati, B.
Rapin, C.
Roth-Rubi, K.

Saby, F.

Strübin, Th. et Laur-Belart, R.
Haldimann, M.-A., Terrier, J. et al.
Weidmann, D.
- "Die Ausgrabungen in Sitten "Sous-le-Sex""
AS 10, 1987, p. 145-156.
Die Funde aus dem römischen Gutshof von Laufen-Müschnag, Bern, 1980, p. 100-131.
"Montreux-Baugy VD: la villa romaine"
ASSPA 71, 1988, p. 204-208 et ASSPA 74,
1991, p. 267.
"Yvonand VD, Mordagne", ASSPA 75, 1992,
p. 230-231.
"L'établissement gallo-romain de Bernex", HA
1, 1970, p. 12-15.
La céramique gallo-romaine de Genève,
Genève, 1981, p. 109-157.
La villa gallo-romaine de Orbe-Boscéaz.
Rapport sur les campagnes de fouille et de
prospection 1991/1992, (à paraître).
"Sézegnin GE: une unité agricole du Haut
Moyen-Age", AS 9, 1986, p. 9-19.
"Villas romaines des environs de Lausanne",
Etudes de Lettres 1, 1982, p. 29-47.
*Die Villa von Stutheien / Hütwilen TG. Ein
Gutshof der mittleren Kaiserzeit*, Antiqua 14,
Basel, 1986, 152 p.
"Vallon (Broye)", *Archéologie fribourgeoise*.
Chronique archéologique 1987/1988, p. 105-
112.
"Die römische Villa von Munzach bei Liestal",
US 17, 1953, p. 1-13.
"La villa gallo-romaine de Vandoeuvres (GE) au
Bas-Empire", AS 16, 1993, p. 25-34.
"La villa romaine du Prieuré à Pully", AS 1,
1978, p. 87-92.

²⁶² Grégoire de Tours, *Histoires*, IV 31.

²⁶³ Marius d'Avenches, *Chronique*, a. 563.

Justin Favrod

Glérolles (VD), une victime du *Tauredunum* ou des historiens?

Les anciennes catastrophes fournissent aux historiens motif à de longs développements. La chute du *Tauredunum* n'a certes pas été l'objet d'une bibliographie aussi abondante que l'éruption du Vésuve. Elle n'en a pas pour autant échappé à cette règle en suscitant une foule d'études. Notre but n'est pas de présenter une synthèse sur la question de cette catastrophe naturelle, mais de nous pencher sur un point secondaire, soulevé de temps à autres par les historiens du pays; il s'agit de la destruction de Glérolles, site qui se trouve au bord du lac Léman entre Vevey et Lausanne.

Deux auteurs contemporains des événements racontent le drame, Grégoire de Tours et Marius d'Avenches. Leurs témoignages ne concordent pas, et malgré de nombreuses tentatives, restent inconciliables. Selon Grégoire de Tours²⁶², une montagne, après avoir émis des grondements suspects, s'abîma dans un défilé. Elle entraîna dans sa chute un bourg appelé *Tauredunum*, et créa un barrage qui retint les eaux du Rhône. La masse d'eau retenue causa d'importants dégâts dans la partie supérieure de la vallée, transformée en marais. La pression de ce lac provisoire rompit l'amas de pierres qui lui faisait obstacle: l'eau, en se déversant, provoqua une vague qui alla frapper Genève. Trente moines entreprirent alors des fouilles sur les lieux du bourg dans l'intention de récupérer les objets de quelque valeur. Un pan de montagne resté en suspens les écrasa, juste punition de leur cupidité au jugement de l'évêque de Tours. Selon Marius d'Avenches²⁶³, la montagne, qualifiée de *Tauretunensis*, écrasa un bourg et des villages dont les noms sont passés sous silence. Sans délai, sa chute provoqua un raz de marée qui toucha Genève et emporta le pont et des moulins. Le

chroniqueur ajoute que la vague détruisit sur son chemin des villages et des églises sis sur les bord du lac, en emportant hommes et troupeaux. Marius précise la date par les consuls, 563 ap. J.-C., et le lieu de la catastrophe, le territoire du Valais, alors que Grégoire situait l'événement plus vaguement en Gaule et ne fournissait aucune indication chronologique précise. Il permet de déduire que les malheureux moines qui, d'après Grégoire, perdirent la vie en fouillant les lieux venaient de l'abbaye de St-Maurice. Car ce monastère était le seul connu en Valais et sans doute le seul à abriter autant de moines.

Les deux témoignages s'avèrent contradictoires. Si l'on suit Marius, la montagne se situe près du lac Léman, car seule une chute d'une partie importante du *Tauredunum* dans le lac peut expliquer l'immédiateté du raz de marée. Son récit a amené beaucoup de chercheurs à penser qu'il s'agissait d'un pan du Grammont. Dans les dernières décennies, les chercheurs favorisèrent plutôt la version de Grégoire²⁶⁴: l'unique défilé qui aurait convenu à cette évocation serait la plaine de Vérolliez, en peu en amont de St-Maurice d'Agaune, et l'on a considéré le *Tauredunum* comme une partie disparue des Dents-du-Midi. Cette seconde identification se heurte, à notre avis, à de sérieuses difficultés. A la rupture du barrage se serait formé une vague capable de soulever le lac jusqu'à Genève: on peut se demander comment une masse d'eau pareille n'a pas emporté le monastère d'Agaune. Il est certain que si, tel avait été le cas, les sources de l'époque mérovingienne n'auraient pas manqué de signaler la destruction de l'un des

²⁶⁴ Pour le Grammont voir P.-E. Martin, *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, Genève 1910, p. 125-137; pour les Dents-du-Midi, le même, "Le problème de la "Sapaudia""
RSR, 13 (1933), p. 198-199 et G. Reymond, *Prodiges, loups et chroniqueurs*, Chardon, 1981, p. 389-519.

monastères les plus prestigieux d'Occident. Les tentatives d'expliquer comment l'abbaye, en aval de la montagne éboulée, a échappé à la catastrophe ne semblent guère convaincantes. De surcroît, le lac formé par ce barrage aurait englouti le site d'Octodure. Les fouilles ne laissent rien présager de tel. Enfin, la découverte d'objets celtes à faible profondeur sur le lieu présumé de la catastrophe semble impliquer que cet endroit n'a pas subi de changement de niveau depuis le début de notre ère²⁶⁵. Le site du Grammont paraît donc préférable. La réponse définitive appartiendra sans doute à l'archéologie. Il faut espérer la découverte de cette petite Pompéi qui fournirait un ensemble de témoignages uniques et inespérés sur la vie matérielle à l'époque mérovingienne. Toutefois, notre propos ne vise pas à traiter de la localisation de cette petite ville, mais de la destruction de Glérolles. En effet, les historiens citent ce lieu comme l'un des nombreux villages mentionnés mais pas nommés par Marius qui auraient été détruits sur le Léman par le raz de marée.

Martignier et de Crousaz dans le *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, publié en 1867²⁶⁶ ont recueilli deux traditions locales liées. Selon ces récits d'apparence vénérable, Glérolles aurait été une ville romaine considérable, dont le village de St-Saphorin ne constituerait qu'un faible vestige. La vague causée par le raz de marée aurait détruit l'agglomération et les survivants se seraient réfugiés à St-Saphorin pour reconstruire l'ombre de leur ancienne ville. Les auteurs décèlent une confirmation de ce récit dans le fait que St-Saphorin était parfois appelé Glérolles au Moyen-Age. La seconde tradition nous apprend que Marius d'Avenches, l'évêque des Helvètes de 573 à 593 et auteur de la chronique que nous citions plus haut, avait fondé à la suite de la catastrophe une église à St-Saphorin à

²⁶⁵ A. Gatschet, "Note sur l'emplacement du Tauredunum", dans ASA, 1866, p. 35-36.

²⁶⁶ D. Martignier, A. de Crousaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, 1867, p. 404-405 et 821-822. Les deux articles, "Glérolles" et "St-Saphorin" sont de de Crousaz.

l'emplacement même d'un temple païen. Un argument paraissait confirmer la tradition populaire: on avait découvert en 1819 dans la maçonnerie de l'église de ce village un autel dédié à la Fortune qui constituerait un vestige du temple détruit par Marius. A première vue, ces récits recueillis par Martignier et de Crousaz paraissent convaincants et furent largement acceptés dès la publication de leur ouvrage²⁶⁷. Pourtant, que penser d'un récit populaire qui aurait franchi plus de mille ans? En réalité, cette tradition était récente au moment où ces auteurs la recueillirent, elle résulte d'hypothèses d'historiens, entrées dans l'imaginaire des habitants vraisemblablement par le biais d'érudits locaux.

Au XVI^e siècle, la catastrophe n'était apparemment connue que par le récit de Grégoire de Tours. Bien que celui-ci mentionnât le Rhône et Genève, il restait difficile de localiser précisément la montagne évoquée. Les premiers historiens crurent retrouver le nom dans la ville de Tournai, malgré les impossibilités résultant de la topographie des lieux et de l'éloignement de Genève. Il fallut attendre la découverte et l'édition de la *Chronique de Marius* en 1636 pour que la catastrophe du *Tauredunum* fut placée en Valais²⁶⁸. A cette époque, il

²⁶⁷ E. Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique de la Suisse*, I, 1914, p. 771. R. Paquier, *Saint-Saphorin, Relais romain et bourg médiéval*, Lausanne, 1981, p. 13-16, etc. Actuellement, la prudence est généralement de mise à l'égard de cette tradition, G. Reymond, *Op. cit.*, p. 456, V. Durussel, J.-D. Morerod, *Le Pays de Vaud aux sources de son histoire*, Lausanne, 1990, p. 35 et P. Eggenberger, L. Auberson, *Saint-Saphorin en Lavaux*, CAR 56, Lausanne 1992, p. 70-72.

²⁶⁸ Malgré ce témoignage incontestable, il se trouva beaucoup d'érudits pour juger que la formule *Vallensi territorio* de Marius ne désignait pas le Valais, mais le Valromey: ils plaçaient la catastrophe en aval de Genève, voir G. Reymond, *op. cit.*, p. 413-415. Notons toutefois qu'une tradition érudite plaçait en Valais la chute du *Tauredunum* avant l'édition de Marius. Simon de Phares, à la fin du XVe siècle (*Recueil des plus célèbres astrologues*, E. Wickersheimer ed., Paris 1929, p. 154-155), citait un Alpetragius, astronome qui aurait vécu au VI^e siècle et qui affirmait qu'une montagne s'était écroulée près de St-Maurice. Il s'agit

n'est encore jamais question d'une destruction de Glérolles.

Les historiens n'hésitèrent pas à nommer les villages sur le Léman emportés par la vague bien que les sources se taisaient sur ce point. Le premier à rechercher les sites concernés est le doyen Bridel qui, en 1800, écrit ces lignes à propos de notre catastrophe dans sa revue, les *Etrennes Helvétien*nes²⁶⁹: "... ce qui semble attester les ravages de cette inondation, c'est que, de Vevey à Nyon, il n'existe aucun lieu ancien sur l'extrême rivage du lac". L'auteur s'arrête ensuite sur les gros rochers que l'on voit à Cully et à St-Saphorin, témoins selon lui de ces malheurs, puis sur les cas de Vidy et de Villeneuve. Le fait que le site de Lausanne se trouve sur la colline de la Cité et non à Vidy où s'étendait la ville antique témoignerait d'une destruction de l'agglomération des bords du lac, tandis que le nom de Villeneuve montrerait bien que ce village a été reconstruit. En définitive, Bridel affirmait que tous les villages du bord du Léman furent édifiés après la catastrophe.

En 1808, un ami du Doyen Bridel, Marc Antoine Pellis²⁷⁰ établissait une liste des victimes aussi précise que fantaisiste, il énumérait pêle-mêle Villeneuve, Vevey, Glérolles, Cully, Lausanne, St-Prex et Nyon. Son récit même justifie ce choix. Villeneuve s'appelait dans l'*Antiquité Pennelocus* et le nom de 'ville neuve' s'expliquait par une reconstruction après

probablement d'une version qui remonte à Grégoire de Tours.

²⁶⁹ Extrait d'un manuscrit sur la Suisse au Moyen Age", *Etrennes Helvétien*nes, 18 (1800), p. 46-48. Ce texte est réédité dans le *Conservateur suisse*, 4 (1814), p. 72-75 et par J. Magenat: Philippe Sirice Bridel, *Le conservateur suisse ou étrennes helvétien*nes, I, Lausanne 1881, p. 40-43. Philippe Bridel se montrait plus circonspect sept ans plus tard en affirmant que les rives du lac étaient presque désertes à l'époque et qu'aucune ville importante n'avait été détruite, *Etrennes Helvétien*nes, 25 (1807), p. 115-121. Nul, à notre connaissance, n'avait tenté d'enumérer les villages détruits avant 1800: les historiens se contentaient de paraphraser les termes vagues de Marius.

²⁷⁰ M.-A. Pellis, *Eléments de l'histoire de l'ancienne Helvétie et du canton de Vaud*, Lausanne 1806, p. 148-150. Cet auteur remercie le Doyen de ses conseils dans la préface de l'ouvrage.

catastrophe. Pellis empruntait l'argument à son ami. Le choix de Nyon visait à rendre compte du prétendu transfert de l'évêché de Nyon à Belley: la catastrophe du *Tauredunum* offrait les circonstances de cet événement que l'on supposait à l'époque²⁷¹. Selon Pellis, Cully aurait été fondée à nouveau en l'an mil²⁷², c'est pourquoi une destruction s'imposait également. Enfin, les églises paroissiales de Vevey, Lausanne, St-Prex et Glérolles ne se dressaient pas au bord du lac, mais sur une hauteur proche: Pellis en déduisait que les habitants, de crainte de nouveaux raz de marée, fuirent la rive après une première destruction. Les Veveysans s'étaient retirés sur St-Martin où ils fondèrent leur temple, les St-Preyards gagnèrent la colline qui abrite encore l'église paroissiale, les Lausannois auraient quitté Vidy pour la Cité et les habitants de Glérolles se seraient retirés à flanc de coteau, à St-Saphorin, loin du danger. Ces hypothèses ne résistent pas à l'examen: l'érudit eut recours à la catastrophe pour expliquer tout ce qui lui paraissait obscur et voulut à tout prix donner les noms des villages mentionnés par Marius d'Avenches. Toutefois, à l'exception du cas de Glérolles, aucune de ces prétendues destructions n'a été retenue longtemps par les historiens²⁷³.

²⁷¹ L'évêché de Belley fut créé en 534 à l'occasion du partage du royaume burgonde par les rois francs et Nyon n'a jamais abrité d'évêques, L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, III, Paris 1915, p. 24, n. 2, p. 218.

²⁷² Il se basait sur une confirmation du pape Léon IX en 1049 qui mentionnait la fondation de l'église de Cully par l'archevêque Hugues de Salins, texte publié par B. de Vregille, *Hugues de Salins*, III, Besançon 1976, p. 94*. Cette mention ne permet nullement de penser que ce village avait disparu entre temps.

²⁷³ A quelques exceptions près. La liste de Pellis est reprise telle quelle par H. von Malten, *Itinéraire du voyage à Chamouny*, Genève, 1829; R. Blanchet, *Essai sur l'histoire naturelle des environs de Vevey*, Vevey 1843, p. 16, citait Villeneuve et Vevey comme les victimes du *Tauredunum*. Enfin, J. Duverney, *Un tour en Suisse*, II, Tours 1866, p. 303, affirmait avec Bridel qu'aucun village sur la rive nord du Léman n'était antérieur à la catastrophe.

En 1598, l'historien Guilliman²⁷⁴ cherchait à identifier un site militaire indiqué dans une source du Bas-Empire, la *Notice des Dignités*. Cette notice fait état de l'administration civile et militaire de l'Empire dans les premières années du Ve siècle. Elle mentionne un site appelé *Calarona*²⁷⁵:

*Tribunus cohortis primae Flaviae Sapaudiae, Calaronae
Tribun de la première cohorte flavienne de Sapaudia, à Chalaronne.*

Comme Guilliman estimait –probablement à raison– que le territoire romain nommé la Sapaudia correspondait à nos régions, il tenta d'identifier un site qui puisse se trouver en Savoie ou en Suisse et dont le nom provenait de la forme *Calarona*. Il ne s'aperçut pas que ce passage n'avait pas d'importance pour l'identification de la Sapaudia, puisque dans la *Notice des Dignités*, ce n'est pas le site de *Calarona* qui appartenait à la Sapaudia, mais la cohorte qui en était originarie²⁷⁶. Il crut trouver une ressemblance déterminante entre le nom de Glérolles et celui de *Calarona*. En fait, comme nous l'a fort obligeamment précisé l'éminent toponymiste, Wulf Müller, la forme Glérolles ne peut en aucun cas remonter au latin *Calarona*²⁷⁷. Il faut probablement chercher le lieu de stationnement de cette cohorte au bord de la rivière du nom de Chalaronne qui coule dans les Dombes (Ain) et se jette dans la Saône dont le nom remonte à la

²⁷⁴ F. Guilliman, *De rebus Helvetiorum*, Fribourg, 1598, p. 100.

²⁷⁵ *Notitia Dignitatum*, O. Seeck ed., Francfort-sur-le-Main 1962, p. 216.

²⁷⁶ P. Duparc, "La Sapaudia", dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1958, p. 37.

²⁷⁷ Nous nous permettons de citer un passage de la lettre qu'il nous a écrite à ce sujet: "Glérolles ne peut remonter au toponyme Calarona: le Gl- initial de Glérolles ne peut reposer que sur un gl- latin et le suffixe est -ola et non -ona. La structure du mot *Calarona* rappelle celle des hydronymes en -ona, suffixes sans doute d'origine celtique. *Calarona* convient à merveille à la Chalaronne (dép. de l'Ain) puisque k devant a devient ch dans le domaine d'oïl et a reste a en francoprovençal".

forme *Calarona*²⁷⁸. L'identification de Guilliman s'avère donc erronée. Cependant, on ne s'aperçut pas de l'impossibilité phonétique de ce rapprochement et on continua longtemps à considérer Glérolles, comme le site de l'agglomération de *Calarona*.

La construction de Pellis devait rencontrer l'hypothèse de Guilliman. Louis Levade²⁷⁹ rapprocha en 1824 les deux erreurs: «On prétend que l'ancienne *Calarona* (Glérolles) ayant été détruite par la terrible inondation qu'occasionna la chute du mont Tauretune en Vallais en 563, ses habitants craignant le retour d'un pareil accident, rebâtirent leurs demeures sur le local élevé que le bourg (=St-Saphorin) occupe aujourd'hui». Toutefois ce n'est qu'en 1867, qu'il est question d'une tradition orale parmi les habitants. Malgré la présence d'un château, il n'y avait pas de village à Glérolles. St-Saphorin se dressait à quelques centaines de mètre de là; les historiens ont donc supposé que les survivants de la prétendue *Calarona* se déplacèrent dans un site mieux protégé. Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver d'imprimés qui permettraient de marquer le dernier développement de la légende. Il remonte à quelques années avant 1867, date de l'ouvrage de Martignier et de Crousaz, mais il est postérieur à l'édition de Levade en 1824. On peut penser qu'un homme cultivé du Lavaux a complété le raisonnement et a livré ses déductions à son entourage. Si nous ignorons l'identité de ce personnage, il est assez aisément de suivre son raisonnement.

²⁷⁸ Vie de S. Didier de Vienne , du VIIIe siècle, Mon. Germ. Hist., Script. Rer. Merov., IV, p. 641.

²⁷⁹ L. Levade, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud*, Lausanne, 1824, sv. Saphorin (St.) p. 284. Cette thèse est reprise par M. Lutz, *Dictionnaire géographique et statistique de la Suisse*, 1836, I, p. 573-574 et II, 1837, p. 320, E. Böcking, *Notitia Dignitatum*, III, Bonn 1839, p. 1018 et E. Duffoug-Favre, *Vevey et les Alpes vaudoises*, Vevey 1844, p. 20-21. La thèse de Levade entra également dans un ouvrage scolaire, L. Cornuz, *Cours élémentaire de géographie, canton de Vaud et la Suisse*, Vevey 1874, p. 55.

Il était de notoriété publique que de nombreux temples antiques avaient fait place à des églises. Or, on avait trouvé lors de travaux pendant l'hiver 1818-1819 un autel dédié à la Fortune dans les soubassements de l'église de St-Saphorin. Cet autel fut tout de suite exposé dans l'église²⁸⁰. Dès lors, il était naturel de supposer que l'église du village avait été édifiée sur un temple. L'inscription est manifestement à l'origine de cette tradition qui n'est pas attestée avant sa découverte et ne saurait donc constituer une confirmation de la tradition comme le suggèrent Martignier et de Crousaz. D'ailleurs, nous savons maintenant que l'église de St-Saphorin fut construite sur un bâtiment profane de l'époque romaine, peut-être un gîte d'étape (*mansio*) et que l'autel a été apporté d'ailleurs²⁸¹. Puisque Marius, évêque de la région racontait la catastrophe, dans laquelle aurait péri Glérolles, il devenait tentant de lui attribuer le mérite de la restauration. Dans l'idée des gens, un saint comme Marius ne pouvait se contenter de rapporter la catastrophe, il se devait plutôt de venir au secours de ses ouailles, victimes de la destruction. Il fut donc le constructeur du nouveau village. On estimait également que l'évêque avait détruit le temple qui se serait trouvé là. Cette idée se répandit dans le Lavaux. L'attribution des travaux à Marius trouva un confirmation éclatante en 1905 quand Maxime Reymond²⁸² s'appuyant sur cette tradition populaire avança un argument qui allait dans le même sens en remarquant que le saint honoré dans l'église, Symphorien, et l'évêque Marius

²⁸⁰ H. von Königsfelden, "Neueste Entdeckungen von römischen Altertümern in der Schweiz", *Der schweizerische Geschichtsforscher*, III (1820), p. 217 et P. Bridel, *Conservateur suisse*, 10 (1820), p. 200-201. Notons que Bridel signalait dans ce passage l'identification de Guilliman. En outre, il pensait que le *Tauredunum* avait détruit Glérolles. Il aurait pu faire le rapprochement quatre ans avant Levade.

²⁸¹ L'autel provient bien d'un temple proche, voir P. Eggenberger, L. Auberson, *Saint-Saphorin en Lavaux*, CAR 56, Lausanne 1992, p. 17-26 et 29-32.

²⁸² M. Reymond, "Les fondations de saint Maire", dans *RHV*, 12 (1904), p. 347-355 et 378-387.

venaient tous deux de la ville d'Autun. L'évêque aurait apporté en Suisse des reliques du martyr de sa cité²⁸³; dès lors, il ne faisait plus de doute que Marius fonda St-Saphorin. La tradition ne permet nullement de confirmer ou d'infliger cette hypothèse, puisqu'elle remonte en fait à une construction d'historiens antérieure à Maxime Reymond.

Les érudits successifs ont ainsi édifié une théorie à première vue solide: on a compté Glérolles au nombre des nombreuses villes détruites, a identifié indépendamment Glérolles à *Calarona*, en a déduit qu'il existait là une ville importante. L'explication du peu d'importance de Glérolles était toute trouvée. La découverte de l'autel à la Fortune et le fait que Marius racontait la catastrophe permettait d'imaginer les conditions dans lesquelles le village de St-Saphorin fut établi. Toute la tradition repose sur l'identification fausse de Glérolles avec *Calarona* et constitue une reconstruction érudite. Un homme cultivé du Lavaux, probablement un pasteur ou un instituteur, dut la répandre peu après 1824 auprès de ses concitoyens qui s'en souvinrent et la transmirent à leurs enfants. Il n'en fallut pas plus pour que d'érudites, les hypothèses fussent élevées au rang de traditions populaires. Cette opinion fut recueillie auprès des habitants en 1867 par Martignier et de Crousaz et constitua désormais un argument qui confirmait les hypothèses: Glérolles est bien la victime de l'histoiregraphie du XIXe siècle et non d'une catastrophe naturelle.

Les traditions au sujet du hameau d'Epinassey situé près de St-Maurice d'Agaune ont connu une histoire indépendante de celle de Glérolles, mais très semblable: des érudits valaisans dès le XVIIe siècle, en s'appuyant sur la ressemblance des noms, l'avaient identifié avec Epaone²⁸⁴, ville où se tint

²⁸³ Cette hypothèse, une fois admis qu'elle ne repose que sur l'origine commune de Marius et Symphorien, n'est pas dépourvue de vraisemblance. Il faut toutefois noter l'extrême popularité de Symphorien entre le Ve et le VIIe siècle qui suffit à expliquer les nombreuses églises dédiées à ce saint dans toute la Gaule.

²⁸⁴ S. Bérodi, *Histoire du glorieux Saint Sigismond martyr*, Sion 1666, p. 139 et 167 et

un concile qui réunit tous les évêques du royaume burgonde en 517. Dès que la catastrophe du *Tauredunum* dut être placée en Valais, elle fut mise en avant pour justifier comment une ville importante en 517 n'avait pas laissé de traces archéologiques et ne constituait plus qu'une chétive agglomération. En s'écroulant, les Dents-du-Midi avaient rayé de la carte ce bourg. Cette tradition érudite entra dans la mémoire des Valaisans et les historiens pensèrent que les habitants perpétuaient une vénérable tradition et virent dans les récits locaux la preuve qu'Epinassey constituait une ville d'importance avant la catastrophe. En fait, le lieu du concile, Epaone, se trouve en Isère sur le site actuel de St-Romain d'Albon²⁸⁵ et le nom d'Epinassey remonte non à *Epaonnum*, mais à (*silva*) *spinaceti*, terme qui désigne une forêt d'épineux, plus précisément le Bois-Noir qui se trouve non loin de là²⁸⁶. Malgré cela, il se trouve parfois des historiens pour arguer des traditions locales et placer Epaone en Valais²⁸⁷.

M. Boccard, *Histoire du Vallais*, Genève 1844, p. 378-382.

285 Une donation de 831 le démontre, voir Migne PL 104, col. 1203-1204: "qui et vicum dicitur Epaonis, qui erat ex ratione Sancti Mauricii ex episcopatu Viennensi". Sur St-Romain d'Albon voir H. Leclercq, "Epaône", DACL V, col. 107-111 et H. Lieb, "Das Bistum Windisch und die Entstehung der Bistümer Lausanne und Konstanz", *Protokoll des Konstanzer Arbeitskreises für Mittelalterliche Geschichte*, 170 (1971), p. 4.

286 F. Gingins-la-Sarra, *Recherches sur quelques localités du Bas-Vallais et des bords du Léman*, Genève 1856, p. 8, n. 5 et p. 26, J.-B. Bertrand, "Encore le *Tauredunum*", *Annales valaisannes*, 11 (1936), p. 19-20.

287 En 1989, O. Pontal, *Histoire des conciles mérovingiens*, Paris, p. 60-63, mentionne Epinasse comme une identification possible. C.-J. Hefele, H. Leclerc, *Histoires de conciles*, II/2, Paris 1908, p. 1035, tentent de concilier deux identifications d'Epaone concurrentes et fausses, Epinasse et Yenne en Haut-Savoie: "Il est très vraisemblable qu'Epaone était située dans le voisinage d'Agaune et qu'en 563 cette ville fut ensevelie sous un éboulement du *mons Tauretunensis*; quelque temps après on reconstruisit dans la vallée la bourgade de Yenne où les habitants d'Epaone sauvés du désastre ont dû se retirer". J.-B. Bertrand, "Encore le *Tauredunum*", p. 19-20, bien qu'il ait accepté la véritable étymologie, se base sur les traditions

Ces deux cas invitent à considérer avec une très grande circonspection les traditions qualifiées de populaires qui prétendent rendre compte d'événements millénaires. Elles résultent le plus souvent de la diffusion dans le public d'hypothèses d'historiens locaux.

Antemnae

Chronozones 1.1994

Annette Combe

L'histoire est un éternel recommencement...

Cet été, les fouilles archéologiques vont reprendre à Orbe, autour de la mosaïque du Labyrinthe... comme en 1930... comme en 1846...

"Rapport Pro Urba 1930-1932
Profitant des vacances, de l'état des récoltes et d'une légère accalmie dans le déluge de l'année dernière, nous avons mis à exécution la première période du programme que nous nous sommes tracé:

-Etudier le terrain entre les mosaïques connues et chercher à établir la relation qui existait entre elles et l'égout collectif puis tracer un plan d'ensemble.

Dans ce but nous avons piqueté un fossé de 200m de longueur, de la largeur d'un mètre, parallèle à la grande route et à environ 20m de celle-ci côté montagne, comptant nous approfondir jusqu'au sol naturel.

Le point initial du fossé a été appelé point "alpha", ce sera notre point de repère et d'où nous partirons dans toutes nos pérégrinations ultérieures.

Le 29 VIII 1930. Trois ouvriers sont répartis sur le tracé: le n°1 en a, le n°2 à 40m et le n°3 à 80m.

Dès les premiers coups de pioche, nous nous rendons compte que nous sommes dans un terrain riche en surprises, car les premières couches sont remplies de débris intéressants.

A partir de a, ce ne sont que pierres de démolition à 10cm de prof., briques, débris d'hypocaustes et marbre; nous nous trouvons là certainement sur l'emplacement d'un bâtiment important car à 11m de notre point initial, nous ramassons un grand nombre de cubes de mosaïques en verre dans les tons bleu, noir, vert, jaune, rouge, brun, ce qui indique qu'il existait dans ce bâtiment des parois, des portes ou des fontaines mosaïquées en cubes de verre. Les

mosaïques de verre se faisant toujours en élévation et jamais complètement parterre, il n'y a pas d'espoir d'en retrouver d'entières, mais ces cubes épars nous donnent un précieux renseignement sur la richesse du bâtiment.

A 45m. de a, nous trouvons un mur de 7m de long, 50cm larg. en moyen appareil, rejoints avec soin et avec 2 retours d'équerre. L'espace intérieur a été rempli de ballast et le tout est recouvert d'une dalle bétonnée. Nous l'avons percée au S et nous avons pu mesurer 90cm de profondeur des murs. Il semble qu'on se trouve en présence d'anciennes fondations sur lesquelles on a fait passer une rue. Les fouilles trop succinctes que nous avons pu faire ne nous permettent pas de l'affirmer.

A 10h du matin et à 80m d'a, la pioche arrive sur un pavé à la mosaïque. Immédiatement, redoublement de prudence et concentration des 3 ouvriers sur ce point.

Après quelques heures de travail, nous reconnaissons que nous nous trouvons en présence de la mosaïque du labyrinthe considérée comme disparue dès 1846.

Elle est encore entourée de ses 4 murs en surélévation de 5 cm et 50cm d'épaisseur, heureuse circonstance qui l'a protégée contre les atteintes de la charrue.

Les dimensions primitives étaient de 4,70m parallèlement à la route et de 3,50m dans la perpendiculaire. Elle avait donc une surface totale 16,45m.

La partie manquante soit environ 5m côté montagne semble avoir été comprise dans la malveillante destruction de la mosaïque aux animaux marins, qui la voisinaient à l'ouest.-

Il en reste encore heureusement tous les motifs principaux qui nous permettent de la reconstituer.

Son état de délabrement ne nous a pas permis de la laisser au grand air. Après avoir pris les premières mesures conservatoires: enlèvement des herbes, passage au silicate, revêtement de planches, nous l'avons recouverte de terre.

Après d'incessantes démarches, tant auprès du département qu'auprès de l'Archéologue cantonal, et l'heureuse instance de notre dévoué collègue Mr. Barbey au sein de la commission des M.H., nous avons l'espoir de voir consolidé, rendu apparent et protégé par un modeste pavillon le vestige certainement le plus ancien que la civilisation romaine aura laissé à Orbe. Poursuivant nos fouilles dans le terrain attenant, nous avons pu repérer exactement et photographier l'emplacement de la mosaïque aux animaux marins et nous rendre compte de la sauvagerie avec laquelle elle a été détruite.. Ce n'est qu'un amas de morceaux de béton sur lesquels étaient autrefois fixés les cubes et de la mosaïque elle-même, il ne doit pas en rester beaucoup. Il apparaît au contraire qu'après sa destruction, tout ce qui pouvait en subsister a été enlevé, témoins les vestiges retrouvés à Berne et à Lausanne.

Vu le peu de temps dont nous disposions nous n'avons pu la déblayer complètement, ce serait cepdt. un travail intéressant à exécuter qui pourra être inscrit dans nos programmes futurs..

Attenant à ces 2 emplacements, nous avons encore mis au jour du côté montagne plusieurs salles toutes bétonnées et les murs recouverts de stucs peints. Nous en avons suivi les murs qui nécessiteront également des fouilles plus minutieuses.-

Toutes ces découvertes ont été soigneusement repérées, mesurées et consignées sur notre plan général de Bossaye aux échelles du 1/1000 et 1/250, et un procès-verbal des fouilles tenu jurement à jour. Ainsi nos successeurs posséderont des renseignements sûrs de ce qui a été fait, ce que malheureusement nos prédécesseurs ne nous ont pas légué.-

Quant aux anciennes mosaïques, nous avons le plaisir de constater qu'elles sont en bon état de conservation, nous ne faisons qu'une seule exception, c'est

pour celle du char. Nous y constatons depuis quelques années une espèce de gondolage qui s'accentue avec le temps ce qui nous procure de sérieuses inquiétudes. Cette mosaïque étant classée, nous n'osons y toucher mais par contre, nous avons à maintes reprises fait part de nos inquiétudes soit au Département soit à l'Archéologue cantonal. Une petite réparation urgente a été faite par Mr. Cana.. mais insuffisante. Ce magnifique morceau qui n'est que la bordure d'une très grande mosaïque a été étudié dernièrement par un archéologue distingué Mr. Schatzmann de Bougy Villard, et son travail paraîtra prochainement dans la R.H.V. Il nous pardonnera certainement cette petite indiscretion en vous disant qu'il conclut par comparaison à une chasse à la glu, sujet champêtre souvent interprété en Syrie, en Afrique du N et dans le sud de la France.-"

Orbe, 5 Janvier 1932
L. Decollongy

Antichi passi

Una marcia storica attraverso le Alpi

Venerdì 26 luglio, ore 9 del mattino. Sul parcheggio vicino all'arco di Augusto, all'entrata di Aosta, scendono da un toyota fuoristrada sei giovani. Lentamente, tra risa e chiacchiere, si spogliano per infilare delle tuniche serrate in vita da cinte di cuoio, agghindarsi con fibule e mantelli, calzare dei saldati chiodati. In sacchi di juta, cuoio e tela, infilano alcune provviste e, mettendosi a tracolla degli otri in pelle, attraversano la città.

Ma chi sono? Cosa fanno? Questa doveva essere l'atmosfera e la perplessità dei passanti alla partenza della marcia che ho intrapreso, con alcuni amici, da Aosta a Martigny, sull'antica strada romana che collegava l'Italia all'Elvezia, tramite il "Summo Poenino", il colle del Gran San Bernardo.

L'idea di intraprendere questa traversata, mi venne percorrendo la Valle d'Aosta, mentre, come al solito, stavo rimuginando il passato dei luoghi in cui passavo. Lungo tutta la valle, sono ancora visibili tratti della strada di età augustea, e l'idea di ripercorrerla mi tentò subito.

Dopo qualche accertamento sulle distanze e l'importanza delle vestigia ancora visibili, decisi di partire da Aosta, l'Augusta Pretoria fondata dall'imperatore Augusto nel 25 A.C. dopo la sconfitta dei Salassi che abitavano la valle, e di concludere il viaggio a Martigny, anticamente chiamata Forum Claudii Vallensium, sul territorio dei Veragri.

Ne parlai agli amici più intimi del "clan" archeologico, ed ebbi subito la complicità di tutti gli interpellati: P. Capietus Agricola, L. Laurentius Rethicus, T. Montanus Claudicus, Nantuatanos, Pennodubnos, F. Rufus Allobrogicus, T. Toutourix Simplex. Per aggiungere un po' di colore al tutto, e per fare una esperienza costruttiva, decisi di compiere il viaggio in abiti d'epoca.

Ciò sarebbe stato istruttivo sia per la confezione degli stessi, sia per provare cosa volesse dire compiere un simile viaggio in caligae e tunica. Non nasconde che fu anche molto più divertente! Rimaneva però ancora da fare tutto il lavoro di preparazione; dalla confezione degli abiti, dei sacchi, delle stoviglie e delle scarpe, alla logistica durante il viaggio, al riscoprire e ritracciare il percorso originale sulle carte topografiche.

Essendo l'ideatore e l'organizzatore del progetto, non mi restò che rimboccarmi le maniche e cominciare a cercare.

Per prima cosa, mi dedicai alla parte "podistica", e per ritrovare il tracciato della via romana mi rivolsi al mio professore di archeologia provinciale romana. La sua assistente si era già interessata alla parte svizzera del nostro percorso per scrivere un articolo e ciò fu di grande aiuto, poiché mi ritrovai con metà del cammino già ritracciato su carte topografiche 1:50.000. Per la parte italiana, mi rivolsi a Franco Mezzena, direttore degli scavi ad Aosta, che gentilmente, ritracciò personalmente la parte italiana su carte militari 1:25.000.

Con questi dati era possibile pianificare nei dettagli la durata, i tempi di marcia, le distanze ed i dislivelli che ci aspettavano: 1800 m di salita su 32 km da Aosta al colle, e 2000 m di discesa su 39 km dal colle a Martigny. Saremmo partiti al mattino da Aosta e avremmo camminato fino a tardo pomeriggio, in modo da avere ancora il tempo di trovare un luogo dove bivaccare, cercare la legna e fare il fuoco, cucinare. Il mattino dopo saremmo ripartiti alla volta del colle, dove avevo prenotato un pernottamento all'ospizio (oh gioia, oh gaudio) comprendente un lauto pasto. Il terzo giorno avremmo cominciato a scendere sul versante svizzero, passando da Bourg St. Pierre e continuando fino a Orsière, poco lontano dalla quale

avremmo di nuovo bivaccato. Quarto ed ultimo giorno, lemme lemme, e probabilmente con i piedi doloranti, saremmo giunti a destinazione.

Questo doveva essere a grandi linee il programma, al quale per finire ci siamo attenuti.

Una volta messo a punto l'itinerario, c'era da risolvere il problema più grosso; le scarpe. Dovevo trovare delle foto, dei disegni e dei piani di un modello di scarpa portata all'inizio della nostra era, e, visto la deperibilità del materiale, non era facile. Dopo aver spulciato tutto quanto era disponibile nella biblioteca dell'università, non trovando che pochissime foto, nessun piano e non riuscendo a comprendere tutti i dettagli per poter ricostruire un modello, decisi di basarmi sulla "caliga", ovvero la scarpa militare romana. Un gruppo di tedeschi ne aveva ricostruite e aveva fatto un libro dove erano illustrate in alcune foto ed in una pianta sommaria. Su ciò mi basai per una libera (ed imperfetta) ricostruzione per il mio piede. Un aiuto basilare lo ebbi da un ragazzo che fa sandali, e che, divertito dall'idea del nostro giro, e tentato dall'idea di costruire dei sandali romani che avrebbero attraversato le alpi mi concedette il suo aiuto ed il suo materiale. Cominciammo con fare un modello di cartone, che doveva rispettare la forma originale e dal quale tagliammo poi il sandalo vero e proprio in cuoio. Due suole me le aveva regalate un sellaio di Riva San Vitale a cui mi ero rivolto prima, ed i chiodi, sti benedetti chiodi che non capivo come fossero fissati al resto della scarpa e come essa fosse assemblata, me li fece arrivare un calzolaio di Lugano dalla Germania. Chiodi per scarponi militari tedeschi. Saremmo potuti andare fino al polo nord!

Morale, finalmente capii come era costruita la caliga (grande soddisfazione), e, forte di settanta chiodi per scarpa, costruita con pelle da sei millimetri, era davvero indistruttibile.

Per la collezione estate in altitudine, ci pensò la mamma; per fortuna ne fanno ancora, che con i disegni che le procurai, trovatì su vari libri, costruì sei sotto

tuniche in lino, due mantelli, una tunica in lana ed un paio di "bracae" in lana, pantaloni a metà polpaccio usati dalla cavalleria militare dell'epoca. Così intabarrato, mi sentivo molto fiero del lavoro svolto, anche se mia nonna non smetteva di ridere vedendomi girare per casa in "gonnella". Mi auguravo solo che il tempo fosse clemente e che le caligae non mi facessero troppo male.

A questa panoplia, si aggiunse in seguito una scodella in legno, un borsellino in pelle, un cucchiaio, un coltello ed alcune fibule.

Tutto era pronto, non mi sembrava vero, non mancava più che partire, comprare un po' di formaggio, lardo e pane lungo la strada, e, passo dopo passo avvicinarci alla meta. E così fu. Quel fatidico venerdì 26, ci vide finalmente vestiti da romani, ad Aosta, incamminarci, sotto gli sguardi incuriositi e stralunati dei passanti, attraverso la città. Dopo i primi tre o quattro cento metri tutto divenne più facile e naturale. Ci si sentiva più a proprio agio nella tunica, si camminava meglio, e si dimenticava un po', che gli strani eravamo noi. Usciti dalla "porta principalis sinistra", iniziammo a salire, lungo la strada statale che si è sovrapposta a quella romana, verso St. Rhémy, a venticinque chilometri di distanza, dove avremmo bivaccato. Fortunatamente, nonostante tutti questi chilometri di asfalto, i piedi non hanno sofferto molto, ed a parte qualche fiacchetta, il gruppo mantenne alto lo spirito; specialmente al bivacco, dove l'immancabile otre di vino venne benvenuto a rallegrare la serata. All'alba del giorno dopo, consumata una frugale colazione non ci rimase che percorrere gli ultimi chilometri che ci separavano dall'agognato colle, e ciò su una bellissima mulattiera usata nei secoli sin dall'epoca romana. Descrivere l'arrivo al passo del Gran San Bernardo è arduo, poiché le emozioni male si esternano. Fu comunque una gran bella soddisfazione, consumata lentamente, a passo d'uomo, dove le ultime centinaia di metri e l'arrivo al sommo, sono stati come l'arrivo ad un pellegrinaggio mistico. Questo colle a cui tanto avevamo pensato, culmine del nostro periplo, luogo di vestigia archeologiche

testimonianti di sofferenze, vite vissute, pericoli scampati e certe morti era lì, davanti a noi, come un miraggio. Sono quelle immagini che si fissano indelebilmente nella nostra memoria, e che rallegrano la vita seguente. Come è giusto che sia, dopo un bagno "purificatore" nel gelido laghetto ci "inbettolammo" fino a tarda notte, facendoci viziare da un oste divertito dalla nostra impresa che faceva transitare senza sosta sul nostro tavolo caraffe di vino e grolle, il micidiale caffè valdostano, dove con una lacrima di caffè ci sono almeno cinque liquori. L'attraversare la dogana, all'uscita del ristorante, fu paragonabile ad una processione dionisiaca, dove i nostri eroi, pari a dei satiri, cantarono e varcarono il confine, alla luce di torce, sotto il controllo blando, perplesso e divertito dei doganieri. Che notte. Il mattino del terzo giorno, un bel caffè forte era d'obbligo per smaltire gli eccessi della sera precedente, la discesa sul versante svizzero fece il resto. Qui si trovano i resti più significativi della strada romana, con delle scalinature scolpite nella roccia nei passaggi più pericolosi, ed i resti di una mansio, autogrill dell'epoca. Il sole continuava a splendere, e, devo dire stanchi arrivammo ad Orsière, luogo ove avremmo trascorso la terza ed ultima notte, bivaccando ai margini del bosco, poco più a valle del borgo medievale. Ed eccoci alla fine, ancora diciassette chilometri e saremmo arrivati a Martigny. I piedi cominciavano seriamente a fare male- uno di noi li aveva letteralmente in sangue, puzzavamo come becchi, la fatica accumulata in tre giorni di cammino e di notti piccole si faceva sentire. Insomma, credo che sembravamo proprio dei romani! L'arrivo all'anfiteatro di Martigny fu meno emozionante del colle, ma certamente molto appagante. ce l'avevamo fatta. Un'idea stramba era stata realizzata; e con essa erano nati esperienze, ricordi, bei momenti passati assieme. Ma ora comunque eravamo stanchi, che si aprissero le bottiglie, e ci si avventi sui montoni.

Ora che è finita, posso dire che tutto è andato per il meglio; il tempo è stato ottimo, le scarpe sono state clementi, la

compagnia gioiale e goliardica come sempre. Non bisogna poi dimenticare i festeggiamenti "orgiaстici" che ci aspettavano all'arrivo. François Wible, archeologo cantonale, ci aveva preparato due montoni allo spiedo, da innaffiare con tanto "nettare di Bacco" in compagnia degli amici a colleghi più cari.

Adesso, non resta che organizzare la prossima....

T. Luginbühl

Trois grottes vaudoises pour les dimanches d'été

Quoi de plus déprimant, un dimanche ensoleillé, que de rester à la maison ou d'aller s'entasser dans des piscines bondées?

Vaudois de souche ou d'adoption (même passagère) réjouissons nous! Le canton du papet et du Lavaux offre mille et un recoins grandioses, prenants ou simplement touchants, mille et une curiosités: phénomènes géologiques, sites archéologiques, etc... Les grottes préhistoriques, certes sans comparaison avec celles d'Altamira ou de Lascaux, ne sont pas les moins bucoliques ni les moins intéressantes.

Près d'une vingtaine de grottes ou d'abris ayant servi de refuge, du Paléolithique au haut Moyen-Age, sont aujourd'hui connues dans le canton²⁸⁸. La plupart ont été fouillées et correctement documentées, il est vrai parfois un peu trop tôt...

Trois sites seulement, choisis pour leur intérêt archéologique, leur cadre et leur charme, seront ici présentés: la grotte de St-Loup, la baume d'Ogens et celle d'Yvonand.

La grotte de St. Loup

La Grand'Baume, ou grotte de St-Loup, s'ouvre dans la paroi à pic des falaises du Nozon, un peu à l'amont de l'hospice du même nom²⁸⁹. La beauté naturelle (et protégée) de l'endroit, offert au midi et situé dans une des plus vastes régions intactes du pied du Jura, en fait un site connu, fréquenté par de nombreux amateurs de marche et d'alpinisme. La grotte de St-Loup, bien visible depuis la rive opposée, doit néanmoins à son

²⁸⁸ Voir par exemple Baron, P.-J et Widmer, J.-P, *Grottes et abris préhistoriques de la Suisse romande*, Supplément no 8 à *Stalactite*, Les Verrières, 1975.

²⁸⁹ CN 528, 150 - 169, 180, Commune de Pompaples (district de Cossonay), CNS 1/25000 no 1222, Cossonay.

accès surprenant et un peu difficile de n'être que peu visitée.

La caverne, pourtant, est connue depuis longtemps: des traditions locales recueillies au début du siècle passé rapportaient que "St. Lupicin, frère de St. Romain (V-VIème siècle), fondateur de l'abbaye de Romainmôtier, aurait choisi comme lieu de retraite la Grand'Baume (*spelunca Balmeta* dans un acte du VIème siècle), puis élevé un oratoire sur le plateau d'en face; le Saint aurait donné son nom à la localité et la chapelle serait devenue un lieu de pèlerinage où se seraient produites des guérisons quasi miraculeuses favorisées par l'usage des eaux d'une source sulfureuse jaillissant à proximité"²⁹⁰.

Cette légende, où apparaissent encore des histoires d'ours domestiqué²⁹¹, se heurte hélas à de sérieuses objections et ne trouve aucun appui dans les Vies des Saints. Les érudits locaux, bientôt rejoints par des étymologistes avertis²⁹² suspectèrent bientôt une origine païenne, et donc celtique, au mythe et à la vénération du site. St. Loup n'était en fait, comme St. Surgo ou Ste Anne, qu'une divinité celtique christianisée, dans laquelle l'étymologie permettait de reconnaître Lug, le grand dieu trifonctionnel du monde celtique...

En l'état des données et malgré la présence troublante du symbolisme de l'ours dans la légende de notre Saint comme dans celle du "Fils de l'Esprit et de la Matière" gaulois²⁹³, rien ne permet

²⁹⁰ Voir E. Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, Lausanne, 1921/1982, p. 602-603.

²⁹¹ Communication orale de M. l'Aumonier de l'Hospice de St. Loup.

²⁹² Voir par ex. Wipf, G.-R., *Noms de lieux des pays franco-provençaux*, Chamberry, 1982, p. 302-305.

²⁹³ Artaïos, "semblable à l'ours", est un de ses surnoms, voir par ex. Persigout, J.-P., *Dictionnaire de mythologie celtique*, Paris, 1985/1990, p. 21.

bien évidemment de démontrer ou d'inflammer cette hypothèse.

L'archéologie, néanmoins, ne contredit en rien l'ancienneté présumée de la fréquentation du site puisqu'une fouille menée en 1937 y permit la découverte de céramiques datant vraisemblablement de l'Age du Bronze et d'une pointe de javelot en fer de plus de 9 cm de long (époque de La Tène, probablement)²⁹⁴.

Depuis Lausanne, le chemin le plus court pour atteindre le site est de prendre l'autoroute direction Yverdon jusqu'à la sortie Eclépens-La Sarraz. Après ces deux agglomérations, la route gagne Pompaples dont le bassin (certes moins impressionnant que le château de la Sarraz que l'on vient de dépasser) est tenu pour le milieu du monde²⁹⁵ depuis au moins 300 ans. Après le café du village (qui s'appelle bien-sûr le "Milieu du Monde"), un virage sur la droite, puis un sur la gauche, un parking apparaît à l'orée de la forêt, et nous voilà déjà à destination.

Ici commence la réserve naturelle du Chaney, célèbre pour ses falaises, bien-sûr, mais aussi pour la diversité de sa flore où vivent encore plusieurs espèces menacées. Les sentiers sont nombreux mais tendent tous dans la même direction. Il suffit de se diriger à l'est (vers l'amont) et l'on se trouve rapidement dans une petite clairière où affleure déjà le calcaire. Le sentier des falaises, très spectaculaire (et assez dangereux), commence sur la gauche. Celui qui continue sur la droite permet de rejoindre la grotte par la forêt mais la rend plus difficile à trouver; il reste néanmoins conseillé aux personnes sujettes au vertige ou pour les rentrées tard dans la nuit...

Après environ 500 mètres sur la falaise, le chemin franchit une arche (le vide est pour la première fois des deux côtés) surplombant une sorte d'entonnoir. C'est l'entrée de la caverne ou, plutôt, le début du "gymkana" qui permet d'y accéder.

²⁹⁴ Voir Baron et Widmer 1975, p. 68, ou Gos, E., "Les grottes de St-Loup", dans *Patrie Suisse*, no 39, du 24.9.1960.

²⁹⁵ Un de ses exutoires part vers la Venoge et le Rhône et l'autre en direction de la Thielle, de l'Aar, puis du Rhin.

Il est recommandé de contourner l'entonnoir par la droite jusqu'à être en face de la grande arche de calcaire sur laquelle on vient de passer. La descente au fond de la dépression est très raide mais trois hêtres judicieusement disposés forment autant de replats sur lesquels il est facile de s'arrêter.

Une fois en bas, l'oeil découvre sur la droite une sorte de petit tunnel naturel, haut d'environ un mètre et large d'autant. Après une dizaine de mètres à parcourir recroquevillé (car il faut s'y engager) le couloir débouche dans la Grand'Baume, profonde d'environ 10 mètres et largement ouverte dans la paroi.

La beauté du site, la roche sèche et l'ensoleillement font immédiatement comprendre que l'on ait voulu s'installer là. La vue va de l'hospice, à l'aval, aux sommets du Jura, à l'amont, sur 180 degrés de forêt intacte, le long d'une vallée tortueuse et encaissée. C'est beau et grand, par tous les temps (comme sur tout le pied du Jura, il y pleut assez souvent)...

Assis sur les gros blocs qui marquent le milieu de l'ouverture, dans la fumée d'un petit feu autour duquel s'activent vos amis accroupis et couverts de suie, on a presque l'impression de comprendre ce que pouvait ressentir un chasseur magdalénien... Mais trêve de rêverie, il y a un foyer pour les merguez et un verre à vin blanc, un peu à droite, dans une fissure de la paroi... Vers l'amont, un petit sentier conduit à une source hélas souvent tarie qui était peut-être celle des miracles de St. Loup.

A moins de 2 km. au sud (à vol d'oiseau) se trouvent, en revanche, les célèbres gorges de la Tine de Conflens²⁹⁶ dans lesquelles il est toujours possible de se baigner au confluent de la Venoge et de la chute du Veyron.

La Baume d'Ogens

La Baume d'Ogens ("baume" vient de "balma", grotte en gaulois) est, comme son nom l'indique, sise sur la commune d'Ogens, à l'extrême nord du Gros-de-Vaud (*stricto sensu*). Depuis Lausanne, le moyen le plus agréable d'y arriver est de prendre la route d'Echallens (continuer tout droit depuis Bel-Air et Chauderon) jusqu'à Villard-le-Terroir, puis de bifurquer à droite sur Fey, Bercher, et Ogens²⁹⁷. Depuis le centre de ce dernier village prenez à droite en direction de Prahin puis, après 500 m. environ, engagez vous à droite sur le petit chemin goudronné bordé de maisons, juste après le petit pont à la sortie de l'agglomération; la grotte est à environ 1 km à l'amont. Le plus simple pour l'atteindre est de continuer tout droit jusqu'à la ferme isolée qui marque la fin du hameau. Il est préférable de parquer à l'orée de la forêt car le chemin de terre qui permet de continuer est passablement défoncé. Le long du ruisseau, le sentier longe d'abord de basses falaises de molasse bleutée, puis de plus hautes, creusées d'anciennes carrières parfois éboulées, et débouche enfin sur une grande clairière avec une cabane délabrée. La caverne est en haut, au sommet de la colline sur votre gauche, cachée par les grands hêtres qui masquent le haut de la paroi²⁹⁸. La montée, disons-le tout de suite, est assez rude mais rien ne vous empêche de la faire lentement.

La façon la plus simple d'accéder à la Baume est de laisser la falaise à main gauche et de commencer à gravir le "sentier" assez raide qui longe le ruisseau (à main droite). Après environ 200 m. d'ascension tirez à gauche pour atteindre le sommet de la colline que l'on entrevoit déjà. Toutes les petites pistes que vous trouverez mènent au début du sentier surplombant la falaise (plus de quinze mètres de haut, faites attention) qui permet de découvrir l'entrée.

La caverne apparaît d'un coup, après un contour, et l'on est rassuré. Le coin vaut le coup et justifie les (quelques) efforts concédés. La grotte elle-même n'est pas

très profonde (environ deux mètres), mais large (plus de 10), belle, et remarquablement exposée. En son centre s'ouvre un très curieux souterrain artificiel en Y d'une vingtaine de mètres de long, creusé dans la molasse à une période indéterminée.

La Baume d'Ogens, fouillée à quatre reprises entre 1955 et 1965, est l'un des sites classiques du Mésolithique ancien rhodanien (Sauveterrien, vers 8700 - 8500 BP)²⁹⁹. Les investigations archéologiques ont permis d'y observer une succession très serrée de couches d'occupation mésolithiques présentant de nombreux foyers, des ossements de cerfs, de sangliers, de chevreuils, de martres et de blaireaux, ainsi que des galets peints et un mobilier microlithique et osseux très varié. Ces découvertes permettent de supposer que la Baume a servi d'abri, peut-être saisonnier, à des groupes de chasseurs nomades durant une assez courte période du mésolithique ancien.

La Baume d'Yvonand

La grotte ouverte dans la grande falaise qui domine Yvonand n'est pas un site archéologique très connu, ni une cavité particulièrement impressionnante, mais son cadre et sa situation en font l'une des grottes les plus "sympathiques" et les plus ensoleillées du canton. Le moyen le plus pratique d'y accéder depuis Yvonand (sortie autoroute Yverdon sud puis longez la rive est du lac pour les Lausannois) est de prendre sur la droite la petite route qui longe la falaise dans la forêt en direction d'Arrissoule puis de prendre à droite, à l'entrée de ce village, le chemin qui traverse le plateau cultivé. Le sentier qui permet d'arriver à la grotte commence à la lisière sud de la forêt qui surplombe les falaises³⁰⁰. Pour l'atteindre, prenez le dernier chemin

²⁹⁷ CNS 1/25000 no 1203, Yverdon.

²⁹⁸ CN 546, 190 - 173, 650.

bétonné (à droite) qui, à travers les champs, permet d'atteindre la forêt. Entrez dans le bois et suivez l'une des pistes qui permettent de descendre (toujours à droite) jusqu'au début du petit chemin creusé dans le haut de la paroi. Ce sentier, formant une sorte d'encoche dans la falaise de Molasse, est impressionnant et assez dangereux. Vraisemblablement aménagé durant le Moyen-Age, il permettait d'atteindre la grotte que l'on découvre après quelques virages et quelques "goulets" qu'il faut passer accroupi.

La Baume d'Yvonand consiste en une sorte d'abri sous roche, large d'une dizaine de mètres et profond de trois, percé en son centre d'une cavité artificielle d'environ huit mètres sur quatre.

Le recul naturel de la paroi de roche tendre (au moins cinq mètres depuis la fin des glaciations) a détruit toute trace de l'occupation préhistorique de la caverne (dont il ne reste que le fond), attestée seulement par des découvertes anciennes d'objets probablement néolithiques aujourd'hui dispersés³⁰¹.

La période médiévale, à laquelle remonte très probablement la cavité creusée dans le rocher, est mieux connue en raison d'une histoire assez amusante. La grotte, en effet, semble avoir abrité une maison (dont on peut encore distinguer l'ancrage des poutres du toit) qui doit avoir été occupée à la fin du XIIème siècle par des faux monnayeurs. De nombreuses copies de monnaies de l'Evêché de Lausanne ont, en effet, été découvertes à son aplomb dans le passé, et plus récemment (1993), par un prospecteur autorisé travaillant au détecteur. Il est donc permis d'imaginer le site occupé par une petite communauté de faussaires, travaillant perchés dans la paroi comme dans un nid d'aigle, avec, peut-être, la bénédiction des seigneurs de Grandson...

Au-delà de la petite histoire, c'est avant tout l'extraordinaire panorama dont jouit le site qui justifie la visite de la "balma". La vue va d'Yverdon au Vully (deux célèbres places fortes helvètes) et

embrasse d'un coup la chaîne du Jura, le lac et la grande roselière des Grèves. Mais laissons parler le poète, Pierre Chessex en l'occurrence, reprenant un passage de Juste-Olivier³⁰²:

"Si les eaux du lac de Morat se teignent encore du sang des Bourguignons, celles qui baissent la côte vaudoise et fribourgeoise du lac de Neuchâtel, entre la Sauge et Yvonand, se mettent parfois à fleurir... Il faut connaître le charme de cette rive peuplée de roseaux, d'un fouillis d'arbres et d'arbustes où nichent les hérons et les butors, où pullulent les canards sauvages et les poules d'eau... Le lac, ici clair et peu profond, là sombre et mystérieux, paraît animé d'une vie si intense que les riverains, depuis longtemps familiarisés avec lui, voient en lui un être à part, parfois doux et clément, parfois mauvais et colérique; et lorsqu'au printemps une fine couche de pollen nage à sa surface, ils disent, en secouant la tête aux savantes dénégations, que c'est le lac qui fleurit". N'hésitez pas sur le chemin du retour (ou à l'aller) à vous arrêter sur l'une des nombreuses plages d'Yvonand ni à vous arrêter au célèbre (et superbe) site mégalithique d'Yverdon³⁰³.

Sans vouloir trop insister, nous nous permettons de rappeler que tous les sites présentés peuvent être dangereux (mettez de bonnes chaussures) et que le but de cet article n'est pas de semer la désolation... Ces trois cavernes, croyez-nous, valent cependant la peine de s'écartier des rives du Léman et impressionneront vos copains les plus blasés (même des HEC, on a essayé...).

³⁰² Chessex 1940, p. 13.

³⁰³ Juste après cette ville sur la route d'Yvonand, voir par exemple Voruz, J.-L., "Lithalâtrie néolithique: les statues-menhirs de Suisse romande", dans *Mégalithisme et société*, Table ronde C.N.R.S. des Sables d'Olonne (Vendée), 1987, p. 187-235.

Page gourmande antique

Dans la série "Expériences", nous avons essayé quelques recettes romaines tirées du *De re coquinaria*, oeuvre attribuée à M. Gavius Apicius, cuisinier devenu célèbre pour ses repas aussi recherchés que coûteux, qui vivait à Rome au premier siècle de notre ère.

La principale difficulté dans la réalisation d'une recette romaine est posée par le texte antique lui-même, qui ne donne ni quantités exactes ni temps de cuisson; d'autre part, outre les plats excentriques irréalisables (langues de paon, vulves de truie), nombre d'ingrédients courants à l'époque, comme le garum, ne sont plus utilisés actuellement.

Heureusement pour le gourmet-historien, quelques recettes d'Apicius ont été choisies et adaptées aux possibilités du XX^e siècle par deux archéologues, Nicole Blanc et Anne Nercessian. Leur livre, *La cuisine romaine antique*³⁰⁴, ne se limite pas à un recueil de recettes à faire (ou à ne pas faire!); le lecteur a dans les mains une étude historique et thématique très vivante sur la "vie culinaire" à Rome et dans l'Empire, complétée par une bibliographie très étayée, divers glossaires et aide-mémoire. Le monde des plaisirs du palais est extrêmement bien décrit par des textes antiques et des illustrations variées (peintures murales, mosaïques, stèles, ustensiles divers, reconstitutions, cartes, etc.).

On notera toutefois que les recettes présentées sont celles d'un cuisinier appartenant à l'élite de son temps, la nourriture des couches plus modestes ne nous est pas connue avec autant de détails. Les saveurs recréées sont-elles exactement celles dont les Romains se délectaient? Nul ne le saura jamais... Pour peu que le sujet vous intéresse, parcourez au moins une fois ce livre,

³⁰⁴ Blanc, N. et Nercessian, A., *La cuisine romaine antique*, Grenoble, 1992 (Glénat, 223 p).

Carine Wagner et Jacques Monnier

conçu avec goût, dans tous les sens du terme.

Pour vous faire envie...

Lenticulam de castaneis (lentilles aux châtaignes): Apicius 184, page 93.

"*Accipies caccabum novum et castaneas purgatas diligenter mittis. Adicies aquam et nitrum modice, facies ut coquatur. Cum coquitur, mittis in mortario piper, cuminum, semen coriandri, mentam, rutam, laseris radicem, puleium, fricabis, suffundis acetum, mel, liquamen, aceto temperabis et super castaneas coctas refundis. Adices oleum, facies ut ferveat. Cum bene ferbuerit, tutunclabis [ut in mortario teres]. Gustas. Si quid deest, addes. Cum in boletar miseris, addes oleum viridem.*"

"Prenez une casserole neuve et mettez-y les châtaignes soigneusement épluchées; ajoutez de l'eau, un peu de bicarbonate de soude et faites cuire. Durant la cuisson, mettez dans un mortier du poivre, de la graine de coriandre, de la menthe, de la rue³⁰⁵, de la racine de laser³⁰⁶ et du pouliot³⁰⁷, triturez, mouillez de vinaigre, de miel, de garum, travaillez avec du vinaigre et versez sur les châtaignes cuites. Ajoutez de l'huile et faites bouillir. Quand cela aura bien bouilli, écrasez au pilon. Goûtez et s'il manque quelque chose, ajoutez-le. Quand vous aurez versé dans le légumier, ajoutez de l'huile verte."

³⁰⁵ "Rue (lat. *ruta*): plante malodorante (!) à fleurs jaunes vivant dans les endroits secs." (Déf. Petit Larousse 1990). La rue peut se trouver en plant chez un pépiniériste.

³⁰⁶ On trouve le laser, sous le nom d'*asa-foetida*, dans les épiceries exotiques (indiennes) ou dans des pharmacies homéopathiques.

³⁰⁷ Le pouliot est une sorte de menthe forte que vous trouverez chez votre herboriste habituel.

"Cette recette ne mentionne les lentilles que dans son titre. Ayez donc des lentilles cuites à l'eau, environ 250 g poids sec. Par ailleurs, faites cuire des châtaignes à l'eau en incisant leur peau. Lorsqu'elles sont cuites, débarrassez-les de leur écorce brune et de la pellicule duveteuse qui entoure l'amande.

Si le temps vous manque, vous pouvez également faire appel à la conserve. Réduisez en purée châtaignes et lentilles. Assaisonnez cette purée de la préparation suivante: broyez au mortier 1 petite cuillère rase de cumin, 1 petite cuillère de graines de coriandre, 2 branchettes de menthe verte, 1 petite cuillère de pouliot sec; mouillez de 10 gouttes de teinture-mère d'*asa-foetida*, 3 cuillerées de vinaigre et 1 petite cuillerée de miel. Salez au garum, poivrez d'abondance et ajoutez 1/2 verre d'huile. Versez la sauce sur la purée, laissez-lui donner un bouillon à feu doux. Servez arrosé d'un filet de votre huile d'olive la plus fruitée. Un détail, inattendu dans cette recette, pourtant bien commun dans nos manuels: *s'il manque quelque chose, ajoutez-le*; en d'autres termes: rectifiez l'assaisonnement."